

CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion



LA PAUVRETÉ DES PERSONNES DE 55 ANS ET PLUS AU QUÉBEC : DU TRAVAIL À LA RETRAITE

Note de recherche

Compilation statistique, analyse et rédaction
Guy Fréchet et Quynh-Van Tran

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
Direction de la recherche
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 646-0425, poste 34603
Télécopieur : 418 644-1299
Courriel : cepe@mtess.gouv.qc.ca

On peut consulter ce document sur le site Web du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion à l'adresse suivante : www.mtess.gouv.qc.ca/cepe/. Sa reproduction totale ou partielle est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-550-87327-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec



TABLE

DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	7
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	9
RÉSUMÉ	10
PRÉSENTATION	12
1. PORTRAIT DU FAIBLE REVENU	13
1.1 TAUX DE FAIBLE REVENU ET CONCENTRATION RELATIVE	13
1.1.1 Les mesures de faible revenu	13
1.1.2 Les personnes âgées vivant seules	19
1.1.3 Les sous-groupes de 55 ans et plus	20
1.1.4. Les immigrants	21
1.2 DES PROJECTIONS SUR L'ÉVOLUTION DES TAUX DE FAIBLE REVENU	22
2. REVENUS ET PATRIMOINE	23
2.1 LES REVENUS AVANT ET APRÈS L'ÂGE DE 65 ANS	23
2.1.1 Seuils de revenu et taux de couverture par rapport à la MPC	23
2.1.2 Le revenu moyen	25
2.2 LES SOURCES DE REVENU DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS	26
2.3 LE PATRIMOINE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS	28
3. LITTÉRATIE FINANCIÈRE ET PLANIFICATION DE LA RETRAITE	33
3.1 ÉVOLUTION DE LA LITTÉRATIE FINANCIÈRE EN VUE DE LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE DE 2008 À 2014	33
3.1.1 Source principale de revenu envisagée à la retraite	35
3.1.2 Raisons invoquées pour l'absence de préparation à la retraite	37

4. PROLONGATION DE LA VIE ACTIVE	38
4.1 REPORT DE L'ÂGE DE LA RETRAITE	38
4.1.1 Tendance historique de l'âge de la retraite	38
4.1.2 Tendance de l'activité des personnes de 55 ans et plus sur le marché du travail	39
4.1.3 Raisons possibles du report de l'âge de la retraite	41
4.2 RAISONS DE FIN D'EMPLOI	42
4.2.1 Raisons structurelles et individuelles	42
4.2.2 Espérance de vie et état de santé des individus	44
5. TRANSITIONS DU TRAVAIL À LA RETRAITE	46
5.1 INTENTIONS DE RETRAITE DÉFINITIVE DU MARCHÉ DU TRAVAIL OU DE RETRAITE PARTIELLE	46
5.1.1 Qualité des emplois	50
5.1.2 Retour en emploi ou changement d'emploi	52
6. QUELQUES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES	54
6.1 MARCHÉ DU TRAVAIL	54
6.2 RÉGIMES DE RETRAITE	55
CONCLUSION	59
BIBLIOGRAPHIE	61
ANNEXES	67



LISTE

DES TABLEAUX

Tableau I	Revenu disponible selon le fait d'être seul ou en couple, et seuils de la MPC (base 2008), 55 à 70 ans, Québec, 2020	24
Tableau II	Taux de couverture par rapport à la MPC (base 2008), selon le fait d'être seul ou en couple, et seuils de la MPC, 55 à 70 ans, Québec, 2020	24
Tableau III	Patrimoine (actif total, dette totale et valeur nette) des familles de personnes de 65 ans et plus, pourcentage de l'actif ou de la dette, pourcentage de familles détenant l'actif ou la dette et valeur médiane, dollars constants de 2016, Québec, 1999 et 2016	28
Tableau IV	Patrimoine (actif total, dette totale et valeur nette) de l'ensemble des personnes, pourcentage de l'actif ou de la dette, selon le quintile de valeur nette, Québec, 2016	30
Tableau V	Patrimoine (actif total, dette totale et valeur nette) de l'ensemble des personnes, pourcentage de l'actif ou de la dette, selon le quintile de revenu après impôt, Québec, 2016	31
Tableau VI	Taux de personnes de 25 à 64 ans qui ont ou n'ont pas préparé financièrement leur retraite, Québec et Canada, et différences entre le Québec et le Canada et entre les deux années, 2008 et 2014	34
Tableau VII	Répartition en pourcentage des personnes de 25 à 64 ans qui ont ou n'ont pas préparé financièrement leur retraite, selon le quintile de revenu du ménage, Québec et Canada, 2008 et 2014	34
Tableau VIII	Source principale de revenu envisagée à la retraite par les répondants de 25 à 64 ans qui ne sont pas à la retraite et qui ont ou n'ont pas préparé leur retraite, et par l'ensemble d'entre eux, en pourcentage, Québec, 2008 et 2014	36
Tableau IX	Raisons invoquées pour l'absence de préparation à la retraite par les répondants de 25 à 64 ans qui ne sont pas à la retraite et ne se préparent pas financièrement pour leur retraite, en pourcentage, Québec, 2008 et 2014	37
Tableau X	Taux d'emploi et taux d'activité, personnes de 55 ans et plus, selon le sexe et la tranche d'âge, Québec, 1993 à 2018 (tous les 5 ans)	39
Tableau XI	Raisons de fin d'emploi, personnes de 55 ans et plus, selon le sexe et la tranche d'âge, en pourcentage, Québec, 2018	43
Tableau XII	État de santé autoévalué selon les tranches de revenu, personnes de 65 ans et plus, selon le sexe, en pourcentage, Québec, 2015-2016	44

Tableau XIII	Répartition des travailleurs de 55 ans et plus selon leur intention à l'égard de la retraite, en pourcentage, Québec, 2008	49
Tableau XIV	Taux de faible revenu de toutes les personnes et des personnes âgées de 65 ans et plus, et indice de concentration relative du faible revenu des personnes âgées sur le total, selon les SFR après impôt, pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 1976-2017	67
Tableau XV	Taux de faible revenu de toutes les personnes et des personnes âgées de 65 ans et plus, et indice de concentration relative du faible revenu des personnes âgées sur le total, selon la MFR après impôt, particuliers de 16 ans et plus, selon le sexe, Québec, 1996-2016	68
Tableau XVI	Taux de faible revenu de toutes les personnes et des personnes âgées de 65 ans et plus, et indice de concentration relative du faible revenu des personnes âgées sur le total, selon la MPC (base 2008), pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 2006-2017	69
Tableau XVII	Taux de faible revenu des personnes seules, des personnes âgées de 65 ans et plus et des personnes seules âgées, selon la MPC (base 2008), pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 2006-2017	70
Tableau XVIII	Indice de concentration relative du faible revenu des personnes seules âgées sur les personnes seules et sur les personnes âgées de 65 ans et plus, selon la MPC (base 2008), pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 2006-2017	71
Tableau XIX	Taux de faible revenu selon la MPC (base 2011) et indice de concentration relative, selon les tranches d'âge, 55 ans et plus, Québec, 2012-2016	72
Tableau XX	Taux de faible revenu et indice de concentration relative du faible revenu des personnes immigrantes sur le total, selon la MPC (base 2011), pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 2012-2016	73
Tableau XXI	Revenu moyen et revenu médian après impôt, particuliers (16 ans et plus), personnes de moins de 65 ans et de 65 ans et plus, selon le sexe, dollars constants de 2016 (en milliers), Québec, 1996-2016	74
Tableau XXII	Sources de revenu des familles de recensement d'aînés (65 ans et plus), selon le type de famille, en pourcentage, Québec, 2000-2017	75
Tableau XXIII	Âge médian de la retraite, selon le sexe, Québec, 1993 à 2018	76
Tableau XXIV	Répartition en pourcentage des travailleurs salariés non étudiants dans les trois niveaux de qualité de l'emploi, 55 ans et plus, selon le sexe, Québec, 1997-2018	77



LISTE

DES FIGURES

Figure 1	Taux de faible revenu des personnes de 65 ans et plus selon les SFR après impôt pour l'ensemble de la population, selon le sexe, Québec, 1976-2017	14
Figure 2	Indices de concentration relative du faible revenu des personnes âgées sur le total, selon les SFR après impôt, pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 1976-2017	15
Figure 3	Taux de faible revenu des personnes âgées selon la MFR après impôt, pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 1996-2016	16
Figure 4	Indices de concentration relative du faible revenu des personnes âgées selon la MFR après impôt, pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 1996-2016	16
Figure 5	Taux de faible revenu des personnes âgées selon la MPC (base 2008), pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 2006-2017	17
Figure 6	Indices de concentration relative du faible revenu des personnes âgées sur le total, selon la MPC (base 2008), pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 2006-2017	17
Figure 7	Taux de faible revenu des personnes âgées de 65 ans et plus, des personnes seules âgées et des personnes seules, selon la MPC (base 2008), Québec, 2006-2017	19
Figure 8	Indices de concentration relative du faible revenu des personnes seules âgées sur les personnes âgées, selon la MPC (base 2008), pour l'ensemble et selon le sexe, Québec, 2006-2017	20
Figure 9	Taux de faible revenu selon la MPC (base 2011), selon les tranches d'âge, Québec, moyenne des taux de 2012 à 2016	20
Figure 10	Taux de faible revenu des personnes et des immigrants reçus, selon la MPC (base 2011), Québec, 2012-2016	21
Figure 11	Revenu moyen après impôt, particuliers âgés de 16 ans et plus), dollars constants de 2016 (en millier), personnes de moins de 65 ans et de 65 ans et plus, selon le sexe, Québec, 1996-2016	25
Figure 12	Sources de revenu des familles de recensement d'aînés (65 ans et plus), familles monoparentales et personnes seules, en pourcentage, Québec, 2000-2017	26
Figure 13	Sources de revenu des familles de recensement d'aînés (65 ans et plus), familles comptant un couple, en pourcentage, Québec, 2000-2017	27

Figure 14	Répartition en pourcentage des personnes de 25 à 64 ans qui ont préparé financièrement leur retraite, selon le quintile de revenu du ménage, Québec et Canada, 2014	35
Figure 15	Âge médian de la retraite, selon le sexe, Québec, 1993 à 2018	38
Figure 16	Répartition en pourcentage des travailleurs salariés dans les trois niveaux de qualité de l'emploi, 55 ans et plus, Québec, 1997-2018	51
Figure 17	Répartition en pourcentage des travailleurs salariés dans les trois niveaux de qualité de l'emploi, hommes de 55 ans et plus, Québec, 1997-2018	51
Figure 18	Répartition en pourcentage des travailleurs salariés non étudiants dans les trois niveaux de qualité de l'emploi, femmes de 55 ans et plus, Québec, 1997-2018	52



LISTE

DES SIGLES ET ACRONYMES

CEDIA	Chaire de recherche Industrielle Alliance sur les enjeux économiques des changements démographiques
CEPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
ECCF	Enquête canadienne sur les capacités financières
ECR	Enquête canadienne sur le revenu
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
ENM	Enquête nationale auprès des ménages
EPA	Enquête sur la population active
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
ESF	Enquête sur la sécurité financière
ELCV	Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement
ETA	Enquête sur les travailleurs âgés
FERR	Fonds enregistré de revenu de retraite
FRQSC	Fonds de recherche du Québec – Société et culture
FRR	Fonds de revenu de retraite
HEC	École des hautes études commerciales
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
IRIS	Institut de recherche et d'informations socioéconomiques
IRPP	Institut de recherches en politiques publiques
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IVPSA	Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MFR	Mesure de faible revenu
MPC	Mesure du panier de consommation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OR	Observatoire de la retraite
PSV	Pension de la Sécurité de la vieillesse (ou SV, Sécurité de la vieillesse)
RCCDR	Réseau canadien des centres de données de recherche
REER	Régime enregistré d'épargne-retraite
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
RPA	Régime de pension agréé
RPC	Régime de pension du Canada
RRQ	Régime de rentes du Québec
RVER	Régime volontaire d'épargne-retraite
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SFR	Seuils de faible revenu
SRG	Supplément de revenu garanti
SV	Sécurité de la vieillesse (ou PSV, pension de la Sécurité de la vieillesse)

RÉSUMÉ

Ce rapport tente de recenser des analyses portant sur six thèmes reliés au vieillissement afin de poursuivre les objectifs suivants :

1. faire le point sur la pauvreté des personnes âgées au Québec et sur les difficultés financières des aînés¹ les plus pauvres;
2. observer les revenus pour diverses catégories d'âge se situant en deçà ou au-dessus des seuils du faible revenu ainsi que le patrimoine des personnes âgées;
3. examiner l'état de la littératie financière en vue de la planification de la retraite;
4. faire le point sur le report de l'âge de la retraite et sur la prolongation de la vie active chez les travailleurs âgés;
5. explorer la question des transitions entre le travail et la retraite des travailleurs âgés;
6. examiner certains enjeux des politiques publiques reliés au vieillissement de la main-d'œuvre et de la population.

Parmi les faits saillants, on observe les suivants :

- Le portrait de la pauvreté chez les personnes âgées au Québec peut être brossé à l'aide des seuils de faible revenu (SFR), de la mesure de faible revenu (MFR) et de la mesure du panier de consommation (MPC) ainsi que de divers indices exprimant la position relative des aînés pauvres par rapport à l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Ainsi, la situation des aînés s'est améliorée à travers le temps selon les SFR et la MPC, mais elle s'est détériorée selon la MFR.
- D'après le simulateur du MFQ, le revenu brut des personnes âgées de 55 à 70 ans doit s'élever à 16 046 \$ pour une personne seule, et à 24 044 \$ pour un couple, afin d'atteindre les seuils de la MPC. Les pensions du gouvernement fédéral (pension de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti) ont une influence déterminante sur les taux de pauvreté après 65 ans.
- Le revenu moyen après impôt a connu, en dollars constants de 2016, une tendance à la hausse de 1996 à 2016 chez les personnes de 16 ans et plus, et ce, autant pour les hommes que pour les femmes. En 2016, le revenu moyen des hommes de 65 ans et plus dépassait de 8 600 \$ celui des femmes de 65 ans et plus, bien que le taux de croissance annuel moyen du revenu des femmes dépasse celui des hommes.
- Sur le plan du patrimoine des personnes âgées de 65 ans et plus, parmi les familles qui avaient une dette, le montant médian de la dette s'élevait, en dollars constants de 2016, à 16 500 \$ en 2016, alors qu'il se chiffrait à 8 300 \$ en 1999. Toutefois, la valeur médiane des actifs détenus par les familles de personnes de 65 ans et plus s'est également accrue, de 226 700 \$ à 350 000 \$.
- En ce qui concerne la littératie financière en vue de la planification de la retraite, l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) permet de voir quelles sont les sources de revenu envisagées pour la retraite ainsi que les raisons invoquées pour ne pas s'y préparer.

- Alors que l'âge de la retraite avait amorcé un mouvement à la baisse pendant les années 1990 au Québec, on observe plutôt une tendance à la hausse depuis le début des années 2000, ce qui amène une hausse constante de la durée prévue de vie en emploi.
 - Entre 1993 et 2018, le taux d'activité des hommes de 55 à 59 ans a augmenté de 11 points de pourcentage. Chez les femmes de 55 à 59 ans, l'augmentation est de près de 30 points de pourcentage.
 - Chez les hommes de 60 à 64 ans, la hausse du taux d'activité est de plus de 19 points de pourcentage. Chez les femmes de 60 à 64 ans, elle est de près de 28 points de pourcentage.
 - À compter de 65 ans, la progression du taux d'activité dépasse respectivement 11 et 12 points de pourcentage chez les hommes et chez les femmes.
 - Chez les 70 ans et plus, près de 1 homme sur 10 était toujours actif sur le marché du travail en 2018. Pour les femmes, ce taux atteignait 3,4 %.
- Certaines personnes reportent l'âge de la retraite par nécessité et d'autres, par choix. Parmi les raisons du report de l'âge de la retraite, qu'elles soient de nature structurelle ou individuelle, l'état de santé est déterminant pour les personnes dont les revenus sont les plus faibles et dont l'état de santé autoévalué est mauvais.
- Du côté des transitions entre le travail et la retraite, une forte proportion des travailleurs de 55 ans et plus indiquent qu'ils envisagent la retraite. Plus précisément, 51 % des hommes de 55 ans et plus ont l'intention de prendre une retraite partielle et 53 % des femmes, une retraite définitive.
- En ce qui concerne la qualité des emplois des personnes de 55 ans et plus, ce sont encore aujourd'hui les emplois de qualité faible qui sont les plus fréquents chez les femmes, mais cette tendance est à la baisse de 1997 à 2018. Chez les hommes, les emplois de qualité moyenne sont prépondérants, une tendance qui n'a pas bougé pour la même période.
- Les données sur les retours en emploi ou les changements d'emploi post-retraite sont rares, mais une étude qualitative a été menée auprès d'infirmières et de cadres de la santé, de professeurs et d'enseignants, de professionnels et d'employés. Les infirmières qui retournent au travail le font surtout dans le secteur de l'enseignement. Les cadres et les professionnels se dirigent vers la consultation. Par ailleurs, quelques infirmières et employés de la fonction publique se tournent vers des postes de conseillers de vente.
- Enfin, les politiques publiques doivent, depuis des années, tenir compte des enjeux liés au vieillissement de la main-d'œuvre et de la population. Du côté du marché du travail, les exhortations à la prolongation de la vie active reviennent régulièrement, notamment pour lutter contre la pauvreté des aînés et la pénurie de travailleurs. De plus, on s'interroge sur les régimes de retraite visant à assurer une meilleure sécurité du revenu à la retraite.

PRÉSENTATION

En 2020, 20 % de la population du Québec est âgée de 65 ans et plus². Cette proportion atteindra 25 % en 2030 (Institut de la statistique du Québec – ISQ, 2018 : 30). Le vieillissement de la population est déjà commencé et devrait se poursuivre au cours des décennies à venir (ISQ, 2019), avec son lot de défis économiques et sociaux.

Ces dernières années, nombreuses sont les analyses ayant porté sur le vieillissement de la main-d'œuvre ainsi que de la population qui ont mis à mal l'idée de « Liberté 55 ». Des programmes de recherche entiers ont été consacrés à ce thème depuis des années, entre autres dans le cadre du programme Actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FROSC) ainsi que d'activités de très nombreuses institutions, tant privées que publiques. Des instituts sur le vieillissement ou la gérontologie ont vu le jour, et le Québec en compte quelques-uns³.

Le présent rapport porte sur six sous-thèmes reliés au vieillissement, et poursuit les objectifs suivants :

1. faire le point sur la pauvreté des personnes âgées au Québec et sur les difficultés financières des aînés les plus pauvres;
2. observer les revenus pour diverses catégories d'âge se situant en deçà ou au-dessus des seuils de faible revenu ainsi que le patrimoine des personnes âgées;
3. examiner l'état de la littératie financière en vue de la planification de la retraite;
4. faire le point sur le report de l'âge de la retraite et sur la prolongation de la vie active chez les travailleurs âgés;
5. explorer la question des transitions entre le travail et la retraite des travailleurs âgés;
6. examiner certains enjeux des politiques publiques reliés au vieillissement de la main-d'œuvre et de la population.

Ce rapport fera une recension des écrits sur ces sous-thèmes et recourra aux données statistiques les plus récentes, qui devraient permettre d'illustrer certaines des réalités vécues et des tendances observables au cours des dernières années, et parfois des dernières décennies.

Leur sujet étant les questions de pauvreté chez les travailleurs âgés et les personnes âgées, les analyses ne se concentrent pas seulement sur la catégorie des 65 ans et plus. En élargissant la perspective aux personnes de 55 ans et plus, il est possible d'observer plus finement, d'une part, la transition entre l'activité et le travail, et d'autre part, la retraite.

Le contexte actuel est marqué par la rareté de la main-d'œuvre et la nécessité d'intégrer, de maintenir ou de réintégrer en emploi une main-d'œuvre disponible, notamment les travailleurs d'expérience. Par ailleurs, la classe politique a été interpellée, étant donné que de nombreux questionnements ont surgi au cours des dernières années sur la sécurité du revenu à la retraite. Dans ce contexte, ce rapport vise à alimenter des discussions sur les politiques publiques qui pourraient être conçues ou révisées dans le but d'assurer le bien-être des travailleurs âgés et de toutes les personnes âgées au Québec.

2. Selon les données des recensements, il y avait au Québec 1 527 000 personnes de 55 ans et plus en 1996, et 2 683 000 en 2016. Parmi celles-ci, on comptait 869 000 personnes de 65 ans et plus en 1996 et 1 477 000 en 2016.

3. Par exemple, l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA), l'Observatoire de la retraite (OR), le Centre de recherche sur le vieillissement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie, les instituts en gériatrie à Sherbrooke et à Montréal, et l'Institut sur la retraite et l'épargne à l'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal.

1. PORTRAIT DU FAIBLE REVENU

1.1 TAUX DE FAIBLE REVENU ET CONCENTRATION RELATIVE

Statistique Canada compile trois mesures de faible revenu : les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC). Ces mesures diffèrent par leur méthode, mais elles ont toutes comme caractéristique d'établir un seuil de référence et d'effectuer des calculs systématiques par rapport à ce seuil. Parmi ces trois mesures, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a estimé que la MPC était celle qui présentait le plus d'avantages sur le plan méthodologique. Il a notamment recommandé de l'utiliser comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base.

De plus, le CEPE a recommandé de réserver l'utilisation des SFR et de la MFR à des circonstances bien précises. Les SFR peuvent être utiles pour l'examen de longues séries chronologiques dans une seule province à la fois⁴. Toutefois, il n'est pas recommandé de les utiliser pour faire des comparaisons interprovinciales, en raison de divers biais de mesure et parce qu'ils ne tiennent pas compte du coût de la vie différencié selon les provinces. Quant à la MFR⁵, bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure d'inégalité à proprement parler, elle n'en constitue pas moins un indicateur révélateur des inégalités, car elle est fondée sur la médiane des revenus. Il s'agit d'une mesure purement relative.

1.1.1 Les mesures de faible revenu

Les seuils de faible revenu (SFR)

Les SFR⁶ indiquent que la situation des aînés s'est considérablement améliorée de 1976 à 2017. Ainsi, le taux de faible revenu⁷ des personnes âgées de 65 ans et plus est passé de 31,0 % (14,5 % pour l'ensemble de la population) en 1976 à 6,6 % (8,9 % pour l'ensemble de la population) en 2017.

Comme il est possible de l'observer à l'aide des SFR, le fait d'être une personne âgée pouvait constituer un facteur d'entrée en situation de faible revenu avant 1992. Par exemple, le taux de faible revenu s'élevait en 1978 à 32,7 % chez les aînés contre 13,6 % pour l'ensemble de la population. Cet écart n'a cessé de s'amenuiser au fil des ans, au point où la situation semble s'être inversée (figure 1). En effet, le lien entre le faible revenu et la vieillesse n'est plus ce qu'il a déjà été, c'est-à-dire que la vieillesse n'est plus synonyme de pauvreté. Or, le concept de faible revenu ne couvre pas toutes les dimensions de la pauvreté (isolement social, etc.), mais sur le plan financier, la situation est plus favorable qu'avant, pour une grande majorité des personnes âgées.

Depuis quelques années, on observe également que l'écart entre les taux de faible revenu des hommes et des femmes semble avoir été comblé, ce qui s'explique notamment par la participation des femmes au marché du travail. Cependant, le taux de faible revenu des femmes âgées demeure supérieur à celui des hommes âgés.

Le renforcement du filet social instauré au cours des années 1960 a mené à la diminution de la pauvreté chez les personnes de 65 ans et plus. Ainsi, la mise en place d'un régime public de pension au Québec et au Canada a eu comme conséquence une diminution notable de la pauvreté chez les personnes âgées. Marier *et al.* (2018) observent que si les taux de pauvreté sont actuellement parmi les plus bas dans les pays industrialisés, cela ne signifie pas que la situation financière des aînés est

4. Comme la série de données de la MPC (base 2008) ne couvre que la période de 2006 à 2017, on a jugé souhaitable de commencer l'analyse avec une série chronologique qui soit la plus longue possible.

5. La MFR est habituellement utilisée lorsque les autres mesures ne sont pas disponibles, ce qui est le cas pour les comparaisons interrégionales au Québec et les comparaisons internationales, mais rien n'empêche de l'utiliser également pour obtenir un portrait plus complet de la pauvreté des personnes âgées, si l'on souhaite recourir à toutes les mesures existantes.

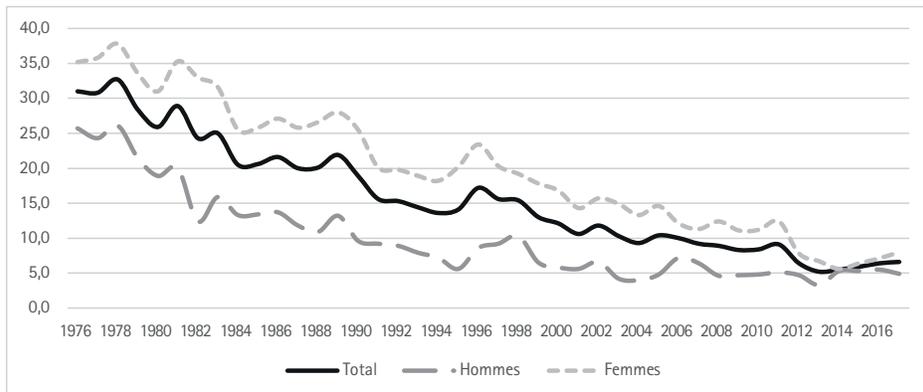
6. L'unité familiale qui consacre au moins 63,6 % de son revenu, soit 20 points de pourcentage de plus que la famille canadienne moyenne, aux dépenses vestimentaires, alimentaires et de logement est considérée comme étant à faible revenu. Ce seuil a été calculé au moyen de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1992, puis indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. Il varie selon la taille de l'unité familiale ainsi que la taille de l'agglomération (CEPE, 2018 : 8).

7. Ce taux n'est habituellement disponible que pour les personnes de 65 ans et plus dans les microdonnées à grande diffusion.

nécessairement reluisante. En fait, plusieurs vivent des situations précaires, et les programmes de base tels que la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) agissent comme un filet de sécurité.

FIGURE 1

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS SELON LES SFR APRÈS IMPÔT POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1976-2017



Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.

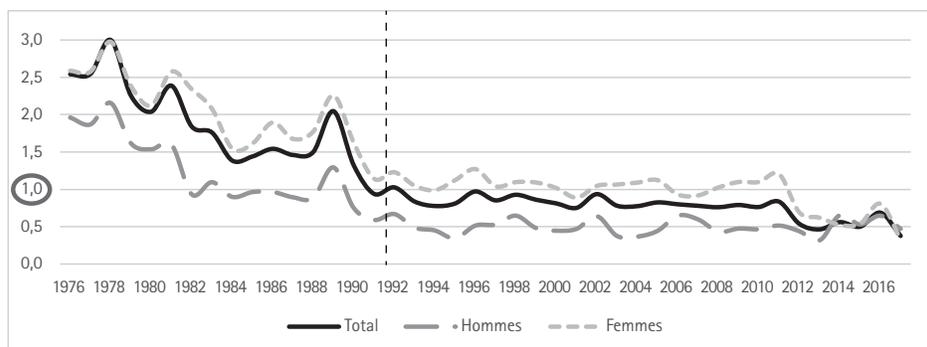
En plus de la fréquence du faible revenu, divers indices peuvent être calculés et utilisés pour saisir la concentration relative du faible revenu chez certaines catégories de personnes. L'« indice de concentration relative », défini comme étant le taux de faible revenu d'une catégorie de personnes (ex. : hommes âgés, femmes âgées, hommes seuls âgés, femmes seules âgées) sur le taux de faible revenu d'un ensemble (ex. : population totale) ou d'un sous-ensemble de la population (ex. : personnes seules), permet ainsi de mesurer, par exemple, l'importance du faible revenu des aînés par rapport à l'ensemble de la population.

- Un indice plus grand que 1 signifie que les personnes âgées sont proportionnellement plus touchées par le faible revenu que l'ensemble de la population.
- Un indice égal à 1 signifie que les personnes âgées sont aussi touchées par le faible revenu que l'ensemble de la population.
- Un indice plus petit que 1 signifie que les personnes âgées sont proportionnellement moins touchées par le faible revenu que l'ensemble de la population.

En 1978, le taux de faible revenu des personnes âgées (32,7 %) sur celui de l'ensemble de la population (13,6 %) indiquait que les personnes âgées avaient 2,4 fois plus souvent un faible revenu que l'ensemble de la population (annexe 1 et figure 2).

FIGURE 2

INDICES DE CONCENTRATION RELATIVE DU FAIBLE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES SUR LE TOTAL, SELON LES SFR APRÈS IMPÔT, POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1976-2017



Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, compilation du CEPE.

De 1976 à 2017, les personnes âgées ont été proportionnellement moins touchées par le faible revenu que l'ensemble de la population. Toutefois, l'évolution de l'indice des hommes âgés diffère de celui des femmes âgées. En 1992, cet indice pour l'ensemble des personnes âgées et pour les hommes âgés s'est établi à 1, pour ne plus jamais revenir au-dessus de 1 par la suite, alors que l'indice pour les femmes âgées s'est situé parfois en dessous de 1, mais souvent au-dessus. L'indice de concentration relative permet d'observer que les femmes âgées ont été proportionnellement plus touchées par le faible revenu que l'ensemble des personnes âgées jusqu'en 2012. En effet, cette tendance s'explique par le fait que les femmes âgées ont été en moins grand nombre et moins longtemps sur le marché du travail que les hommes âgés, et qu'elles ont eu des revenus moins élevés que ceux des hommes (ApRoberts et Rose, 2007). Toutefois, l'écart entre les indices de concentration relative du faible revenu des personnes âgées selon le sexe semble avoir été comblé au cours des dernières années (annexe I et figure 2).

La mesure de faible revenu (MFR)

À l'aide des taux de faible revenu selon la MFR après impôt⁸, on observe des hausses chez les hommes comme chez les femmes de 65 ans et plus, pour la période de 1996 à 2016. Étant donné que la mesure est fondée sur la médiane des revenus et qu'elle est purement relative, cette hausse s'explique par les revenus des personnes de 65 ans et plus qui ont augmenté considérablement entre 1996 et 2016, en raison de la hausse des taux d'activité dans cette tranche d'âge (comme on le verra plus loin) et de l'accès plus large et sur un plus grand nombre d'années à des régimes privés de pension d'employeurs, laissant plus de personnes dans une situation relative de faible revenu. Comme la médiane des revenus est plus élevée et que la mesure en est le reflet, cette situation témoigne de l'enrichissement observable dans cette tranche d'âge. On observe, d'une part, des aînés dont la situation financière demeure stationnaire puisque les pensions publiques représentent leur seule source de revenu indexé annuellement, et d'autre part, des aînés qui se sont enrichis par un revenu de travail; d'où le fait que l'appauvrissement ne soit que relatif⁹.

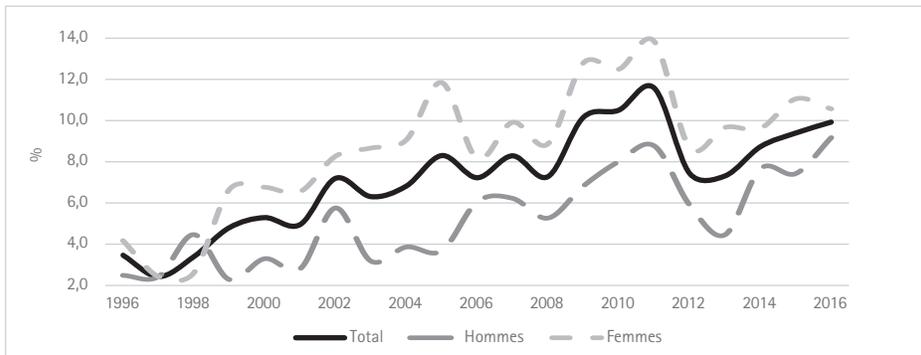
8. Est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale dont le revenu ajusté selon la taille et la composition de la famille est inférieur à 50 % de la médiane des revenus (CEPE, 2018 : 8). Crespo et Rheault (2013) ont aussi abondamment étudié le faible revenu à l'aide de MFR après impôt (jusqu'en 2010, selon la disponibilité des données au moment de la publication) des personnes âgées de 55 ans et plus.

9. C'est là le paradoxe connu de la MFR : plus de richesse laisse apparaître plus de pauvreté relative. Voir les clarifications conceptuelles dans les états de situation annuels du CEPE, où il est précisé que la MFR traduit presque davantage les inégalités que la pauvreté (CEPE, 2018 : 8).

Par ailleurs, l'écart entre le taux de faible revenu selon la MFR chez les hommes et les femmes est passé de 2,2 points de pourcentage en 1996 à 0,4 point de pourcentage en 2016. De plus, l'écart entre les taux de faible revenu s'est rétréci chez les hommes et les femmes de 65 ans et plus (9,2 % pour les femmes contre 10,6 % pour les hommes en 2016), alors que cet écart entre hommes et femmes a été presque entièrement éliminé dans l'ensemble de la population (annexe II et figures 3 et 4)¹⁰.

FIGURE 3

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES SELON LA MFR APRÈS IMPÔT, POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1996-2016

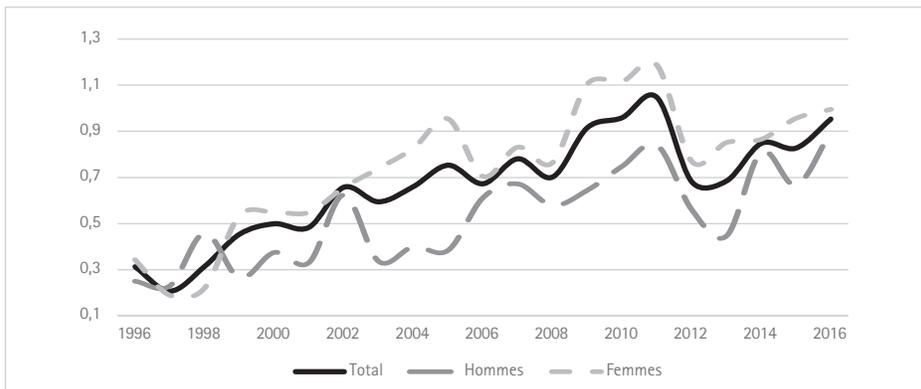


Note : MFR calculée à l'aide de la médiane québécoise des revenus. Une rupture de série existe en 2012.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (1996-1997), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996-2011, données révisées entre 2006 et 2011 pour faciliter les comparaisons avec la période débutant en 2012) et Enquête canadienne sur le revenu (2012-2017), fichiers maîtres. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_p_1_5_6_0_.htm.

FIGURE 4

INDICES DE CONCENTRATION RELATIVE DU FAIBLE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES SELON LA MFR APRÈS IMPÔT, POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1996-2016



Note : MFR calculée à l'aide de la médiane québécoise des revenus. Une rupture de série existe en 2012.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (1996-1997), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996-2011, données révisées entre 2006 et 2011 pour faciliter les comparaisons avec la période débutant en 2012) et Enquête canadienne sur le revenu (2012-2017), fichiers maîtres. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_p_1_5_6_0_.htm.

10. Les fortes variations d'une année à l'autre (par exemple, le passage de 13,8 % à 8,7 % chez les femmes entre 2011 et 2012) sont un indicateur de la forte variabilité échantillonnale, due au petit nombre de cas. Les données doivent être, par conséquent, interprétées avec prudence. Voir, sur le site de l'ISQ, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_p_1_5_6_0_.htm.

La mesure du panier de consommation (MPC)

Enfin, sous l'angle du faible revenu selon la MPC, les taux de pauvreté ont également eu tendance à diminuer de 2006 à 2017, période pour laquelle les données sont disponibles¹¹. De plus, l'indice de concentration relative s'est toujours situé sous la barre de 1 au cours de cette période (annexe III). Par ailleurs, de 2006 à 2017, le taux de faible revenu des femmes a diminué de façon plus marquée que celui de l'ensemble de la population, et donc que celui des hommes (figures 5 et 6).

FIGURE 5

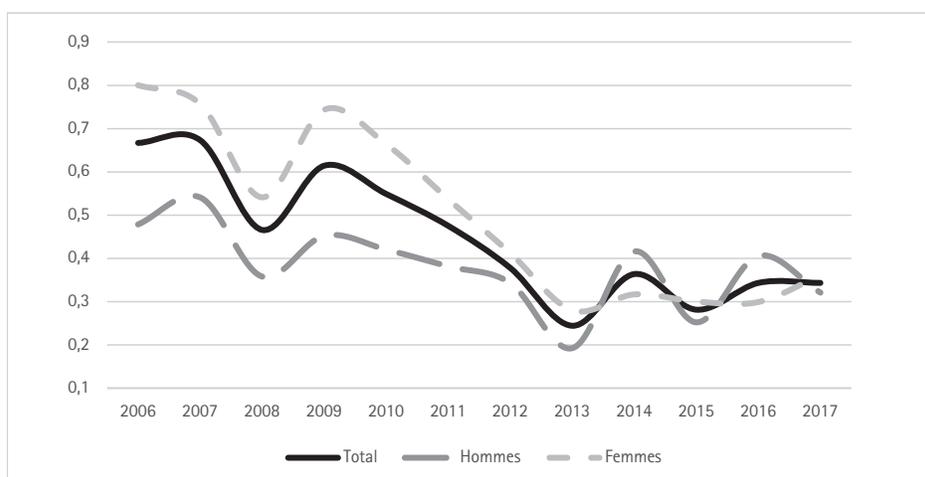
TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES SELON LA MPC (BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2006-2017



Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.

FIGURE 6

INDICES DE CONCENTRATION RELATIVE DU FAIBLE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES SUR LE TOTAL, SELON LA MPC (BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2006-2017



Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.

11. Est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité ou d'une collectivité de même taille que la sienne. Ce panier comprend certains biens et services : nourriture, vêtements, chaussures, logement, transports et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, services téléphoniques, lecture, loisirs et divertissements). C'est le concept de revenu disponible à la consommation qui prévaut, c'est-à-dire le revenu après impôt moins certaines dépenses non discrétionnaires (cotisations sociales, garde d'enfants, pensions alimentaires) (CEPE, 2018 : 8).

La MPC est la seule mesure qui permet de tenir compte du coût de la vie. D'après le taux de faible revenu selon la MPC et d'après l'indice de concentration relative du faible revenu des personnes âgées sur l'ensemble de la population, on observe que les personnes âgées sont proportionnellement moins touchées par le faible revenu que l'ensemble de la population (annexe III et figures 5 et 6), comme il a été démontré avec les SFR et la MFR.

De même, après analyse des taux de faible revenu des mesures des SFR et de la MFR, on constate que le taux de faible revenu des femmes âgées selon la MPC a rejoint celui des hommes âgés au cours de ces dernières années, en raison notamment de la participation des femmes au marché du travail et de leur accès plus large et sur un plus grand nombre d'années à des régimes de pension.

Par ailleurs, les personnes âgées doivent souvent assumer des dépenses courantes plus importantes que les membres des autres groupes d'âge, dépenses non considérées dans la MPC à l'exception des soins de santé non assurés. Elles doivent notamment acheter davantage de médicaments et faire l'acquisition de matériel d'appoint comme une marchette ou un appareil auditif. Nous atteignons ici une limite non seulement de la MPC, mais de toute mesure de pauvreté¹². Ainsi, même si la MPC contient déjà un élément qui porte sur les soins de santé non assurés, elle considère la moyenne de ceux-ci pour l'ensemble de la population, et non strictement pour les personnes seules âgées.

Le logement est une composante parmi d'autres de la MPC. Il représente aussi un besoin essentiel. Le fait de pouvoir bénéficier d'un logement décent et abordable est une préoccupation pour les démunis, étant donné que le coût du logement accapare une part importante du revenu (taux d'effort pour le logement). Des études ont été effectuées sur les besoins en logement des personnes âgées : le coût de logement risque d'être plus élevé pour ces personnes que pour la moyenne de la population, car les logements répondent souvent à des besoins particuliers pour cette clientèle. De plus, Emploi et Développement social Canada (2019), citant des données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), indique que 9,3 % des ménages formés de personnes âgées au Québec connaissaient, en 2016, des besoins impérieux en matière de logement (p. 14)¹³.

Pour sa part, Cho (2019) mentionne qu'entre 2011 et 2016, « l'augmentation des besoins impérieux en matière de logement était plus prononcée chez les ménages âgés que chez les ménages non âgés dans la plupart des régions du Canada », mais que l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec sont les deux seules provinces qui ont connu une diminution des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages âgés entre ces deux années (p. 2).

Tendance de fond : recul de la pauvreté absolue, mais pas de la pauvreté relative, révélatrice de la croissance des inégalités

Le portrait de la pauvreté chez les personnes âgées au Québec peut ainsi être brossé à l'aide des SFR, de la MFR et de la MPC :

- Selon les SFR, les taux sont élevés, mais en décroissance continue : le taux pour l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus est passé de 31,0 % en 1976 à 6,6 % en 2017 (sommet de 32,7 % en 1978, et plancher de 5,2 % en 2013).
- Selon la MFR après impôt calculée pour l'ensemble des particuliers de 16 ans et plus, entre 1996 et 2016, le taux pour les hommes de 65 ans et plus est passé de 2,5 % à 9,2 %, et celui pour les femmes de 65 ans et plus, de 4,2 % à 10,6 %.
- Selon la MPC, les taux sont faibles, mais souvent à la limite de la validité statistique : le taux pour l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus est passé de 7,8 % en 2006 à 3,5 % en 2017.

12. En fait, les mesures de pauvreté ne comportent pas de seuils qui s'appliqueraient aux seules personnes âgées, aux seules personnes handicapées, aux seuls immigrants, aux seuls autochtones, etc. On serait alors en face d'une multitude de seuils différents, qu'il faudrait répliquer, avec la MPC, pour les 50 agglomérations où les données sont recueillies dans l'ensemble du Canada. Toutefois, d'autres initiatives existent, comme la création d'un IPC pour les aînés au Canada (Michaud, 2019).

13. Cela situe le Québec dans le peloton de tête des provinces, après l'Île-du-Prince-Édouard (7,8 %) et le Nouveau-Brunswick (8,8 %), la moyenne canadienne étant de 14 % (Emploi et Développement social Canada, 2019 : 14). Le Québec, à cet effet, dispose de l'Allocation-logement, un programme d'aide financière d'appoint pouvant atteindre 80 \$ par mois à l'intention des ménages à faible revenu qui doivent consacrer une part trop importante de leurs revenus au logement. Les personnes âgées de 50 ans et plus qui vivent seules sont admissibles, ainsi que les personnes vivant en couple lorsque l'un des conjoints a 50 ans ou plus (*ibid.*, p. 45).

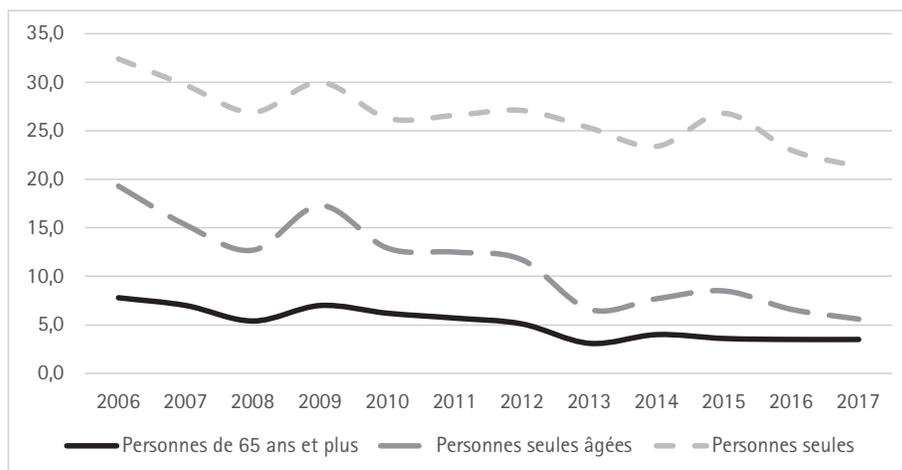
En résumé, le portrait de la pauvreté chez les personnes âgées, selon ces trois mesures, demeure équivoque, comme observé dans une étude de Fréchet (2012). On a pu observer une diminution du taux de faible revenu selon les SFR et la MPC, mais une augmentation selon la MFR, une mesure relative, fondée sur la moitié de la médiane des revenus. Ces trois mesures se complètent davantage qu'elles ne s'opposent, car un individu peut vivre une amélioration de ses conditions de vie en même temps qu'une détérioration relative de son revenu par rapport à une médiane.

1.1.2 Les personnes âgées vivant seules

Le Québec comptait 869 000 personnes de 65 ans et plus en 1996 et 1 477 000 en 2016. Dans l'ensemble de la population, en 2016, « les hommes vivant seuls représentent 17 % de l'ensemble de la population masculine et les femmes seules, 18 % de la population féminine. Toutefois, d'importantes différences se dessinent lorsque l'on prend en compte l'âge » (Binette Charbonneau, 2018 : 3). Chez les hommes, la proportion se maintient à environ 20 % à partir de 50 ans et chez les femmes, la proportion passe de 9 % de 35 à 44 ans à plus de 20 % à partir de 60 ans, « et atteint un maximum de près de quatre femmes sur dix (38 %) chez les 80-84 ans » (*ibid.*, : 3). De 1981 et à 2016, la proportion des personnes vivant seules parmi les personnes âgées au Québec a doublé (*ibid.*, p. 5), comme il a été également observé pour l'ensemble du Canada (Tang *et al.*, 2019 : 1).

FIGURE 7

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, DES PERSONNES SEULES ÂGÉES ET DES PERSONNES SEULES, SELON LA MPC (BASE 2008), QUÉBEC, 2006-2017

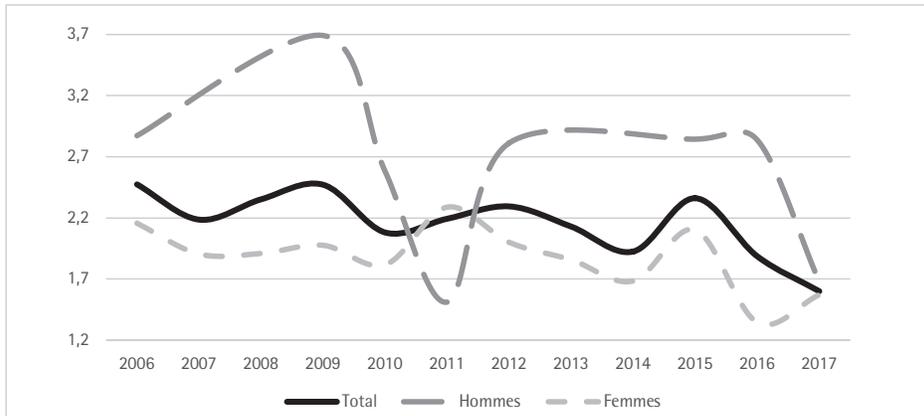


Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01.

Selon la MPC, pour les personnes de 65 ans et plus vivant seules, on observe des taux de faible revenu plus élevés que pour l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus. Ce constat indique que le fait de vivre seul représente un poids qui peut aggraver la situation de faible revenu d'une personne âgée (annexe IV et figure 7).

FIGURE 8

INDICES DE CONCENTRATION RELATIVE DU FAIBLE REVENU DES PERSONNES SEULES ÂGÉES SUR LES PERSONNES ÂGÉES, SELON LA MPC (BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2006-2017



Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01.

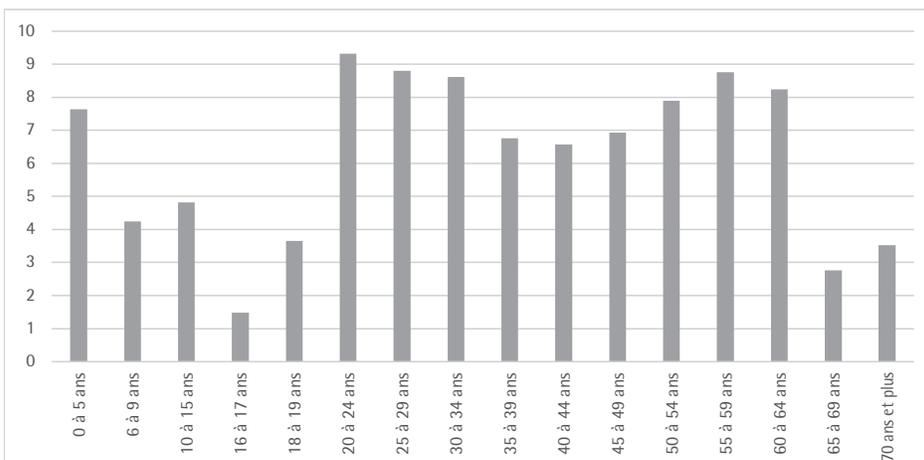
L'indice de concentration relative du faible revenu des personnes seules âgées sur les personnes seules dans leur ensemble, passant de 0,6 en 2006 à 0,3 en 2017, indique une situation plus favorable pour les personnes âgées, même lorsqu'elles vivent seules. Par contre, l'indice des personnes seules âgées sur celui des personnes âgées, qui se situait à 2,5 en 2006 et à 1,6 en 2017, indique que le fait de vivre seul apparaît comme un fardeau particulier chez les personnes âgées (annexe V et figure 8).

1.1.3 Les sous-groupes de 55 ans et plus

Afin d'observer plus attentivement les sous-groupes dans les tranches d'âge de 55 ans et plus, des données sur le faible revenu, tirées des fichiers de microdonnées de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2012 à 2016 et se référant à la base 2011 de la MPC, peuvent être présentées. Ainsi, les taux de faible revenu des tranches 55-59 ans et 60-64 ans sont généralement inférieurs (à l'exception de quelques années) à ceux observés pour l'ensemble de la population. Les personnes de 65 à 69 ans et celles de 70 ans et plus vivent une situation plus favorable que celle vécue par l'ensemble de la population, puisque les taux de faible revenu reculent considérablement. De plus, les personnes de 65 ans et plus sont proportionnellement moins nombreuses à vivre avec un revenu disponible inférieur aux seuils de faible revenu mesurés par la MPC (annexe VI).

FIGURE 9

TAUX DE FAIBLE REVENU SELON LA MPC (BASE 2011), SELON LES TRANCHES D'ÂGE, QUÉBEC, MOYENNE DES TAUX DE 2012 À 2016



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu 2012 à 2016, fichier de microdonnées.

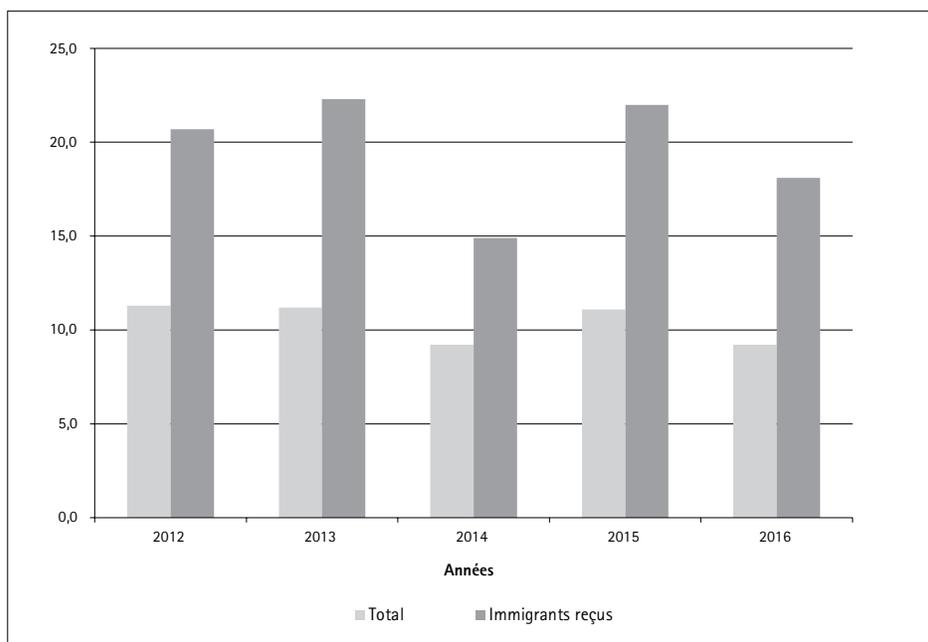
Les statistiques selon le groupe d'âge indiquent qu'un individu risque de vivre une situation de faible revenu au cours de sa vie active. Entre 2012 et 2016, le taux de faible revenu selon la MPC s'est fixé en moyenne à 10,3 %. L'évolution de ce taux varie sensiblement selon le groupe d'âge. Le taux de faible revenu des personnes augmente au début de la vie active pour atteindre un sommet chez les 20-24 ans. Par la suite, le risque de faible revenu des personnes diminue jusqu'à 40-44 ans, pour augmenter dans les trois tranches d'âge suivantes. À partir de 65 ans, ce taux diminue fortement (figure 9).

1.1.4. Les immigrants

La présente sous-section traitera des immigrants¹⁴, mais non des personnes seules âgées immigrantes (le nombre de personnes ayant participé à l'enquête et ayant ces caractéristiques étant beaucoup trop faible). Les données sont tirées encore une fois des fichiers de microdonnées de l'ECR de 2012 à 2016 (seule source disponible pour les immigrants reçus). Les taux de faible revenu des immigrants (tous âges confondus) sont nettement plus élevés que ceux de l'ensemble de la population, souvent environ deux fois plus, tant pour les hommes que pour les femmes, comme l'ont déjà observé Picot et Lu (2017) (annexe VII et figure 10).

FIGURE 10

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES ET DES IMMIGRANTS REÇUS, SELON LA MPC (BASE 2011), QUÉBEC, 2012-2016



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu 2012 à 2016, fichier de microdonnées.

14. Un certain nombre d'autres sous-groupes auraient pu être couverts, comme celui des autochtones, mais les données pour ce sous-groupe en particulier ne sont pas disponibles.

Le problème de la sécurité du revenu à la retraite pour les immigrants se pose avec acuité. En effet, certaines prestations des régimes publics sont accordées en totalité après 40 ans de résidence seulement. Par exemple, la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) n'est pas accordée après une résidence de moins de 10 ans et n'est que partiellement accordée aux personnes dont la période de résidence se situe entre 10 et 40 ans. Ainsi, à la retraite, de nombreux immigrants ne disposent pas d'une sécurité financière aussi complète que celle des natifs.

Dans le cadre de sa recension des écrits, Bélanger (2016) a observé que les immigrants sont plus susceptibles d'être financièrement vulnérables après la retraite. De plus, comme on a vu que les taux de faible revenu sont nettement supérieurs à ceux de la population, souvent environ deux fois plus, cela ne peut qu'engendrer un désavantage marqué pour certains immigrants âgés.

1.2 DES PROJECTIONS SUR L'ÉVOLUTION DES TAUX DE FAIBLE REVENU

Dans le cadre des projets de recherche de Sébrier (2017) et de Michaud *et al.* (2018)¹⁵, des projections sur la pauvreté des aînés au Québec ont été effectuées jusqu'en 2050. Les chercheurs ont analysé le comportement des ménages concernant les décisions d'épargne et de travail à la suite de certains changements, et l'effet de ces décisions sur le taux de pauvreté. Michaud *et al.* (2018) se sont concentrés principalement sur la réaction des ménages à la réforme annoncée du régime de rente du Québec (RRQ), maintenant en vigueur depuis janvier 2019, ou à une diminution des prestations de régimes publics. Les modèles de types comportementaux leur permettent également de déceler certains facteurs susceptibles d'avoir un effet sur la pauvreté des personnes âgées de 50 ans et plus.

Les auteurs ont ensuite abordé l'effet de la conjoncture économique et de la démographie (tendances projetées) sur les taux de faible revenu. Leurs projections économiques et démographiques pour l'ensemble de la population de 65 ans et plus, ainsi que pour les personnes seules âgées, suggèrent que la diminution de la pauvreté est principalement attribuable à l'augmentation du niveau d'éducation de la population, qui se reflète sur le taux d'emploi et le revenu disponible (*ibid.*, p. 44).

Cependant, les chercheurs ont observé que les personnes seules âgées ne sont pas aussi avantagées, étant donné que plusieurs aînés se trouvent juste au-dessus des seuils et qu'un bon nombre de personnes basculeraient en situation de pauvreté à la moindre augmentation de ces seuils, en raison de la proximité entre les revenus des pensions publiques et les seuils de la MPC (*ibid.*, p. 45).

En bref, ces projections semblent relativement optimistes pour l'avenir, les auteurs ayant pris en compte l'augmentation du niveau moyen d'éducation dans la population, qui doit entraîner une augmentation du taux d'emploi et du revenu disponible. Cependant, ils ont aussi pris soin de mentionner que le cas des personnes seules âgées n'est pas aussi favorable, et que les effets de seuils peuvent avoir des répercussions sur le portrait statistique de la situation.

Le prochain chapitre traitera du filet de sécurité selon l'âge, lorsqu'un individu est sans revenu ou qu'il est une personne âgée ne disposant que d'un faible ou très faible revenu de patrimoine.

15. Les chercheurs utilisent le scénario de référence du modèle de microsimulation SIMUL, développé par la Chaire de recherche Industrielle Alliance sur les enjeux économiques des changements démographiques (CEDIA). Cette recherche a été effectuée dans le cadre du programme Action concertée sur le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux socioéconomiques et de santé du FRQSC. Une première incursion du côté des indicateurs de faible revenu chez les aînés avait aussi été menée par la CEDIA, avec les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 (Bissonnette *et al.*, 2016).

2. REVENUS ET PATRIMOINE

2.1 LES REVENUS AVANT ET APRÈS L'ÂGE DE 65 ANS

De façon à observer l'évolution des revenus des ménages avant et après 65 ans, on peut comparer le revenu disponible des personnes de 55 ans et de 60 ans à celui des personnes de 65 ans et de 70 ans. Afin qu'il soit possible d'établir le revenu disponible des personnes de 55 ans et plus pour certains ménages types, et de comparer ce revenu aux seuils de la MPC, la présente section recourra au simulateur du revenu disponible du ministère des Finances du Québec (MFQ). Cet exercice permet de voir, en fonction des hypothèses¹⁶ utilisées par ce simulateur, le montant du filet de sécurité pour les personnes sans revenu ou ne disposant que d'un faible ou très faible revenu de travail.

2.1.1 Seuils de revenu et taux de couverture par rapport à la MPC

Pour l'année 2020, en utilisant des montants de revenus bruts de travail allant de 0 \$ à 30 000 \$ (par tranche de 10 000 \$), pour les personnes seules et les couples, on a comparé les montants obtenus aux seuils de la MPC de 2017, indexés pour 2020 à l'aide des projections de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec du MFQ (1,0 %, 1,7 %, 2,2 % et 2,2 % de 2017 à 2020 respectivement). Le seuil retenu de la MPC en 2020 (base 2008, région métropolitaine de recensement de Montréal) pour une personne est de 18 799 \$ et pour deux personnes, de 26 586 \$.

Pour les couples (on suppose que chacun des conjoints a le même âge), on a considéré que le revenu de travail brut n'était gagné que par un seul des conjoints. Dans les faits, les taux de faible revenu sont beaucoup plus faibles pour les personnes en couple que pour les personnes seules, la vie à deux permettant de se prémunir un peu plus contre la pauvreté.

Pour les personnes seules de 55 ou de 60 ans, selon les combinaisons de revenu présentées, le revenu disponible peut se situer sous les seuils de la MPC, plaçant ces personnes en situation de faible revenu. Cette situation survient lorsque la personne seule est sans revenu ou dispose d'un revenu brut de travail de 10 000 \$. Les couples formés d'adultes âgés de 55 ou de 60 ans se trouvent dans une situation semblable. Toutefois, cette situation de faible revenu se prolonge même lorsque le revenu de travail brut atteint 20 000 \$. Il faut souligner que le montant de revenu brut de travail requis pour se situer au seuil de la MPC est de 16 046 \$ pour une personne seule de 55 ou de 60 ans, et de 24 044 \$ pour un couple dont les conjoints sont aussi âgés de 55 ou de 60 ans (tableau I).

16. Parmi ces hypothèses, on trouve par exemple les suivantes :

- Le calculateur propose un modèle flexible et adapté à la situation générale de plusieurs ménages types. Les résultats sont présentés à titre illustratif.
- Le calculateur ne tient pas compte de l'ensemble des revenus, des déductions et des crédits d'impôt.
- Les frais admissibles aux crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux incluent uniquement la prime annuelle du régime d'assurance médicaments du Québec.

Les autres hypothèses retenues sont présentées en détail à l'adresse du calculateur : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp>

TABLEAU I**REVENU DISPONIBLE SELON LE FAIT D'ÊTRE SEUL OU EN COUPLE, ET SEUILS DE LA MPC (BASE 2008), 55 À 70 ANS, QUÉBEC, 2020**

	Aucun revenu	Revenu brut de travail de 10 000 \$	Revenu brut de travail de 16 046 \$	Revenu brut de travail de 20 000 \$	Revenu brut de travail de 30 000 \$	Seuils de la MPC
Personne vivant seule						
55 ans	10 551	15 886	18 799	20 108	25 291	18 799
60 ans	12 214	17 327	18 799	20 326	26 791	18 799
65 ans	19 944	27 616	30 930	31 373	34 020	18 799
70 ans	20 150	27 651	30 930	31 373	34 020	18 799
	Aucun revenu	Revenu brut de travail de 10 000 \$, un seul des conjoints	Revenu brut de travail de 20 000 \$, un seul des conjoints	Revenu brut de travail de 24 044 \$, un seul des conjoints	Revenu brut de travail de 30 000 \$, un seul des conjoints	Seuils de la MPC
Couple (conjoints du même âge)						
55 ans	15 433	15 433	22 797	26 586	31 127	26 586
60 ans	18 301	18 301	22 797	26 586	31 127	26 586
65 ans	30 146	33 740	38 102	39 794	43 135	26 586
70 ans	30 558	34 152	38 514	40 079	43 199	26 586

Note : Les plages grisées sont celles qui contiennent des revenus disponibles sous les seuils de la MPC¹⁷.

Source : Simulateur du revenu disponible, 2018 à 2020, ministère des Finances du Québec; Statistique Canada, Tableau 11-10-0066-01; seuil de la MPC pour la famille de référence selon la région de la MPC, la composante et l'année de base.

TABLEAU II**TAUX DE COUVERTURE PAR RAPPORT À LA MPC (BASE 2008), SELON LE FAIT D'ÊTRE SEUL OU EN COUPLE, ET SEUILS DE LA MPC, 55 À 70 ANS, QUÉBEC, 2020**

	Aucun revenu	Revenu brut de travail de 10 000 \$	Revenu brut de travail de 16 046 \$	Revenu brut de travail de 20 000 \$	Revenu brut de travail de 30 000 \$	Seuils de la MPC
Personne vivant seule						
55 ans	56,1	84,5	100,0	107,0	134,5	18 799
60 ans	65,0	92,2	100,0	108,1	142,5	18 799
65 ans	106,1	146,9	164,5	166,9	181,0	18 799
70 ans	107,2	147,1	164,5	166,9	181,0	18 799
	Aucun revenu	Revenu brut de travail de 10 000 \$, un seul des conjoints	Revenu brut de travail de 20 000 \$, un seul des conjoints	Revenu brut de travail de 24 044 \$, un seul des conjoints	Revenu brut de travail de 30 000 \$, un seul des conjoints	Seuils de la MPC
Couple (conjoints du même âge)						
55 ans	58,0	58,0	85,7	100,0	117,1	26 586
60 ans	68,8	68,8	85,7	100,0	117,1	26 586
65 ans	113,4	126,9	143,3	149,7	162,2	26 586
70 ans	114,9	128,5	144,9	150,8	162,5	26 586

Note : Les plages grisées sont celles qui contiennent des revenus disponibles sous les seuils de la MPC¹⁸.

Source : Simulateur du revenu disponible, 2018 à 2020, ministère des Finances du Québec; Statistique Canada, Tableau 11-10-0066-01; seuil de la MPC pour la famille de référence selon la région de la MPC, la composante et l'année de base.

17. Seuils de la MPC de 2017 indexés pour 2020 à l'aide des projections de l'IPC du MFQ (1,0 %, 1,7 %, 2,2 % et 2,2 % de 2017 à 2020 respectivement).

18. Seuils de la MPC de 2017 indexés pour 2020 à l'aide des projections de l'IPC du MFQ (1,0 %, 1,7 %, 2,2 % et 2,2 % de 2017 à 2020 respectivement).

Ainsi, pour plusieurs des combinaisons présentées (tableau IX), les taux de couverture de la MPC ne sont pas atteints, ce qui permet d'observer le manque à gagner par rapport à la MPC.

De plus, les statistiques démontrent que les personnes seules et les couples, une fois qu'ils ont atteint l'âge de 65 ans, disposent d'un revenu disponible qui se situe au-dessus des seuils de la MPC, comme l'ont également observé Michaud *et al.* (2018) :

[...] les aînés québécois sont moins touchés par la pauvreté que l'ensemble de la population. À partir de 65 ans, le taux chute d'environ 50 %, les prestations des régimes publics (Supplément de revenu garanti, Pension de la sécurité de vieillesse et Régime de rentes du Québec) permettant de hisser une part importante de la population au-delà du seuil de la MPC. Celles-ci comptent d'ailleurs pour environ 90 % du revenu des aînés touchés par la pauvreté. Par contre, certains sous-groupes de la population, notamment les personnes seules, demeurent beaucoup plus pauvres que la moyenne. Par exemple, une femme divorcée de 65 ans et plus sur cinq vit en situation de pauvreté (tiré du résumé; voir aussi le rapport : 41-44).

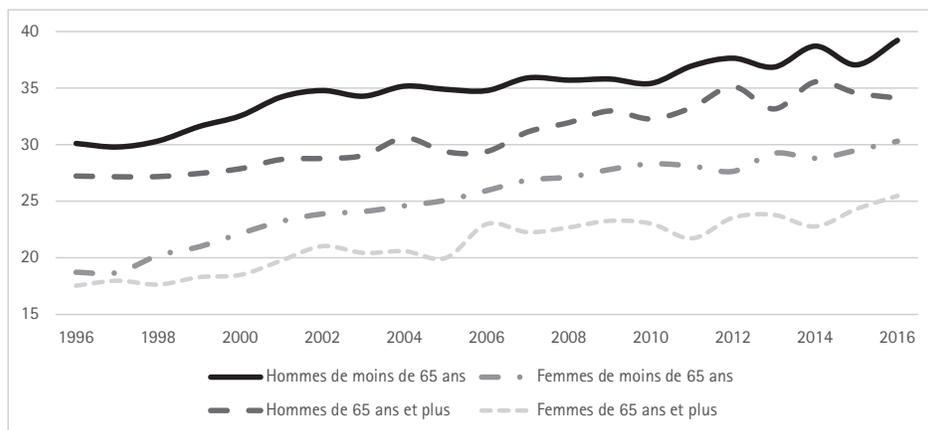
En effet, le filet de sécurité sociale permet aux aînés en situation de pauvreté, qui disposent d'un revenu brut de travail inexistant ou faible, d'avoir des revenus qui se situent légèrement au-dessus des seuils de la MPC. Dans le cas des personnes seules qui ne disposent d'aucun revenu à 65 ans, on observe un taux de couverture de 106 % par rapport au seuil de la MPC et de 113 % dans le cas des personnes en couple (tableau IX). L'apport de la PSV et du SRG pour lutter contre la pauvreté des personnes âgées rehausse le revenu disponible de ces personnes jusqu'à un niveau légèrement supérieur au seuil de pauvreté.

2.1.2 Le revenu moyen

Le revenu moyen après impôt et en dollars constants de 2016 des personnes de 65 ans et plus a connu une tendance à la hausse de 1996 à 2016. Cette hausse du revenu moyen s'est reflétée chez les personnes de moins de 65 ans et chez celles de 65 ans et plus, autant chez les hommes que chez les femmes (années sélectionnées dans l'annexe VIII et dans la figure 11). Néanmoins, une différence appréciable est observée entre le revenu moyen des hommes et celui des femmes, tant chez les moins de 65 ans que chez les 65 ans et plus, différence qui s'est maintenue sur toute la période et qui, en 2016, représentait encore chez les hommes de 65 ans et plus un avantage de 8 600 \$ par rapport aux femmes du même groupe d'âge (34 100 \$ contre 25 500 \$; annexe VIII et figure 11).

FIGURE 11

REVENU MOYEN APRÈS IMPÔT, PARTICULIERS ÂGÉS DE 16 ANS ET PLUS), DOLLARS CONSTANTS DE 2016 (EN MILLIER), PERSONNES DE MOINS DE 65 ANS ET DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1996-2016



Source : Institut de la statistique du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/revenu/mod1_hh_1_1_4_0_hm, à partir des données de Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et Enquête canadienne sur le revenu.

Bien que le niveau du revenu moyen des hommes soit encore plus élevé que celui des femmes, le revenu moyen des femmes a crû plus rapidement entre 1996 et 2016. En effet, le taux de croissance annuel moyen du revenu moyen des femmes de 16 ans et plus atteint 2,3 %, alors que celui des hommes se chiffre à 1,3 %. Ce sont les femmes de moins de 65 ans qui ont connu le plus fort taux de croissance de leur revenu moyen, soit 2,4 %, comparativement à 1,3 % chez les hommes de moins de 65 ans. Le revenu moyen des femmes de 65 ans et plus a crû annuellement en moyenne de 1,9 %, alors que celui des hommes de 65 ans et plus a crû de 1,1 % (annexe VIII).

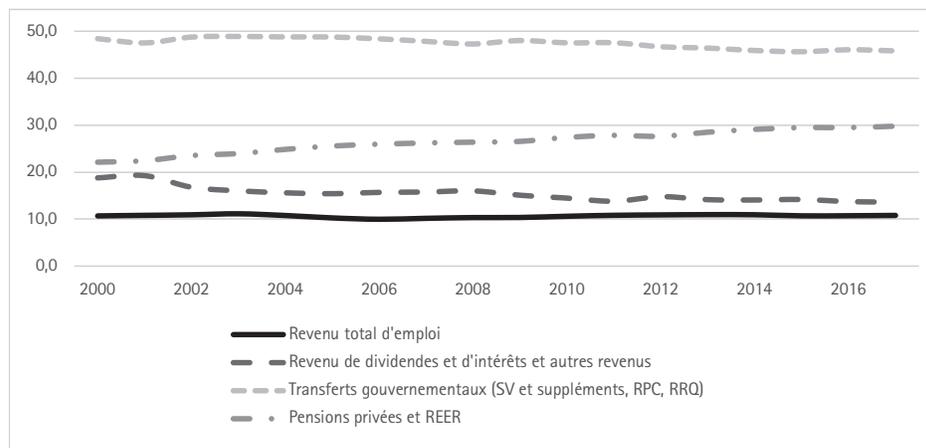
Dans leur étude réalisée en 2012, Gaudreault et Cloutier-Villeneuve ont constaté « que les femmes, les travailleurs moins scolarisés et les travailleurs du secteur privé sont plus susceptibles de se trouver dans les tranches de faible revenu et que cette situation se répercute sur le revenu de retraite estimé. Chez les femmes, quatre travailleuses sur dix âgées de 55 ans et plus prévoient un revenu de retraite de moins de 25 000 \$ contre moins de trois sur dix chez les hommes » (p. 69).

2.2 LES SOURCES DE REVENU DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS

Au Québec, les sources des revenus des personnes de 65 ans et plus (présentées dans l'annexe IX) sont des revenus d'emploi, des revenus de dividendes et d'intérêts et d'autres revenus, des transferts gouvernementaux, des pensions privées et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), et ce, quels que soient les types de familles (monoparentales, personnes seules et couples).

FIGURE 12

SOURCES DE REVENU DES FAMILLES DE RECENSEMENT D'ÂÎNÉS (65 ANS ET PLUS), FAMILLES MONOPARENTALES ET PERSONNES SEULES, EN POURCENTAGE, QUÉBEC, 2000-2017

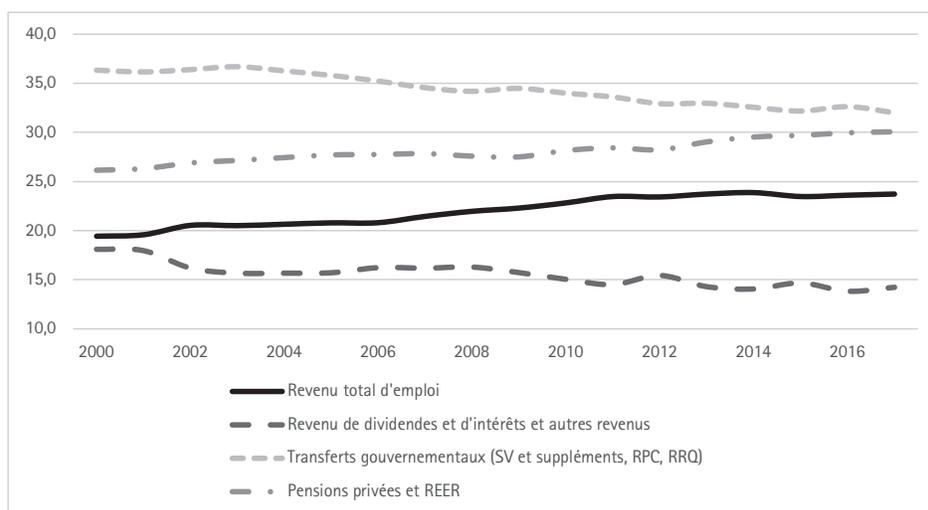


Source : Statistique Canada, Tableau : 11-10-0053-01, sources de revenu des familles de recensement d'âinés selon le type de famille et l'âge du partenaire, du parent ou de l'individu le plus âgé.

De 2000 à 2017, la composition du revenu des familles d'aînés est restée pratiquement inchangée. Alors que les transferts gouvernementaux, qui comprennent la PSV, le SRG, la prestation du Régime de pension du Canada (RPC) et celle du RRQ, et qui représentent la principale source de revenus en importance, se sont amenuisés au détriment des revenus provenant des pensions privées et des REER, ces derniers revenus, la deuxième source de revenus en importance, ont progressé quel que soit le type de famille. La proportion des revenus d'emploi des personnes âgées sur l'ensemble des revenus est demeurée stable de 2000 à 2017 pour les familles monoparentales, alors qu'elle a progressé chez les personnes seules. La proportion des revenus provenant des dividendes, des intérêts et des autres revenus sur le total des revenus a, pour sa part, reculé (annexe IX et figure 12).

FIGURE 13

SOURCES DE REVENU DES FAMILLES DE RECENSEMENT D'AÎNÉS (65 ANS ET PLUS), FAMILLES COMPTANT UN COUPLE, EN POURCENTAGE, QUÉBEC, 2000-2017



Source : Statistique Canada, Tableau : 11-10-0053-01, sources de revenu des familles de recensement d'aînés selon le type de famille et l'âge du partenaire, du parent ou de l'individu le plus âgé.

2.3 LE PATRIMOINE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS

Dans une analyse sur les dettes et actifs des familles canadiennes âgées effectuée par Uppal (2019) à partir de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF), l'auteur présente certains constats qui s'appliquent à l'ensemble du Canada. À partir de la même enquête, les résultats qui suivent ont été produits pour le Québec¹⁹.

TABLEAU III

PATRIMOINE (ACTIF TOTAL, DETTE TOTALE ET VALEUR NETTE) DES FAMILLES DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, POURCENTAGE DE L'ACTIF OU DE LA DETTE, POURCENTAGE DE FAMILLES DÉTENANT L'ACTIF OU LA DETTE ET VALEUR MÉDIANE, DOLLARS CONSTANTS DE 2016, QUÉBEC, 1999 ET 2016

	Pourcentage de l'actif total ou de la dette totale		Pourcentage de familles détenant l'actif ou la dette		Valeur médiane pour celles détenant l'actif ou la dette	
	1999	2016	1999	2016	1999	2016
Actif total	100,0	100,0	100,0	100,0	226 700	350 000
Dans les régimes de pension privés	43,8	37,6	62,0	72,5	146 700	202 200
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), comptes de retraite immobilisés (CRI) et autres	14,3	12,6	44,2	56,4	55 300	60 000
Régimes de pension agréés (RPA) offerts par l'employeur	29,5	25,0	45,6	54,1	163 200	194 100
Hors des régimes de pension privés	14,7	16,8	94,0	96,2	13 800	21 700
Dépôts dans des institutions financières	9,0	6,2	93,7	94,8	8 300*	7 200
Fonds communs et fonds de placement	1,7	3,0	8,6	9,1	30 400*	85 000*
Capital-actions	1,6	2,5	6,7	5,5	34 600*	35 000*
Obligations d'épargne et autres	1,2	0,6	15,1	4,1	8 300*	20 000*
Comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)	..	2,8	..	48,8	..	28 200
Autres actifs financiers	1,2	1,7	6,5	7,8	16 300*	15 000*
Actifs non financiers	38,1	40,0	100,0	100,0	106 400	135 000
Résidence principale	25,3	26,5	57,2	54,8	124 400	230 000
Autres biens immobiliers	4,7	7,7	15,1	15,4	69 100	100 000
Véhicules	2,5	2,1	61,5	74,9	8 300	11 000
Autres actifs non financiers	5,5	3,6	100,0	100,0	13 800	10 000
Capitaux propres dans l'entreprise	3,4	5,6	5,9	6,5	34 600*	6 600*
Dette totale	100,0	100,0	27,5	40,1	8 300*	16 500
Hypothèques	58,8	62,8	6,5	11,4	48 400*	60 000*
Hypothèque de la résidence principale	F	39,6	F	10,5	F	60 000*
Hypothèque des autres biens immobiliers	F	F	F	F	F	F
Marge de crédit	19,2	16,7	7,3	6,6	6 900*	25 000*
Carte de crédit et crédit à tempérament	4,7	4,2	14,3	21,9	1 400*	1 500*
Prêts automobiles	7,6	12,8	6,5	18,5	5 800*	12 600
Autres dettes	F	2,8	F	5,3	F	2 500*
Valeur nette (actifs moins dettes)	100,0	100,0	100,0	100,0	219 700	336 300

.. : Non disponible.

* : À utiliser avec prudence; coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

F : La donnée ne peut être publiée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière.

La dette

En 2016, 40,1 % des familles de personnes âgées avaient une dette, comparativement à 27,5 % en 1999, soit une augmentation de 12,6 points de pourcentage. Parmi les familles de personnes âgées qui avaient une dette, le montant médian de la dette s'élevait, en dollars constants de 2016, à 16 500 \$ en 2016, alors qu'il se chiffrait à 8 300 \$ en 1999.

Parmi les types de dettes, l'hypothèque est la plus importante puisqu'elle représentait 62,8 % des dettes en 2016, comparativement à 58,8 % en 1999. La proportion des familles de personnes âgées qui détiennent une dette hypothécaire a presque doublé, passant de 6,5 % en 1999 à 11,4 % en 2016. Le montant médian de l'hypothèque était estimé, en dollars constants de 2016, à 60 000 \$ en 2016 par rapport à 48 400 \$ en 1999.

De plus, la part des familles de personnes âgées qui détiennent une dette en lien à une carte de crédit est passée de 14,3 % en 1999 à 21,9 % en 2016. La somme médiane due par les familles n'a toutefois que peu bougé, en dollars constants de 2016, celle-ci étant de 1 400 \$ en 1999 et de 1 500 \$ en 2016. La part de ces familles ayant un prêt automobile a presque triplé, passant de 6,5 % en 1999 à 18,5 % en 2016. La valeur médiane de la dette liée au prêt automobile représentait un montant de 12 600 \$ en 2016 en comparaison de 5 800 \$ en 1999 (tableau III).

Plusieurs raisons expliquent cet endettement. Noreau (2019), relatant les échanges tenus lors d'une conférence²⁰ à Ottawa en 2017 sur l'endettement des personnes âgées, mentionne parmi ces raisons l'augmentation du coût du logement, les divorces (ou les autres ruptures), la maladie, les décès, le manque de préparation à la retraite, les aléas des marchés financiers et les cas de maltraitance. Par ailleurs, il a été rapporté que des gens âgés étaient de plus en plus nombreux à s'endetter pour aider leurs enfants devenus adultes (p. 7).

Les actifs

Du côté des actifs détenus par les familles de personnes de 65 ans et plus (tableau III), la valeur médiane s'est également accrue, en dollars constants de 2016, en passant de 226 700 \$ en 1999 à 350 000 \$ en 2016. Parmi tous les actifs détenus, les actifs non financiers (40,0 %) sont les plus importants; ils incluent la résidence principale, qui compte pour 26,5 % des actifs. La proportion des familles de personnes âgées qui détiennent une résidence principale a atteint 54,8 % en 2016 contre 57,2 % en 1999, soit un recul de 2,4 points de pourcentage. La valeur médiane de la maison a passablement augmenté, de 124 400 \$ en 1999 à 230 000 \$ en 2016.

Par ailleurs, les régimes de pension privés formaient 37,6 % des actifs en 2016 contre 43,8 % en 1999. La proportion des familles de personnes âgées qui disposaient d'un régime de pension privé en 2016 (72,5 %) était en hausse de 10,5 points de pourcentage par rapport à 1999 (62,0 %). La valeur médiane du régime de pension s'élevait, en dollars constants de 2016, à 202 200 \$ en 2016 contre 146 700 \$ en 1999.

La valeur nette d'une famille de personnes âgées correspond au montant total des actifs duquel est soustrait celui de la dette détenue par les membres de la famille. En 2016, la valeur nette médiane des familles de personnes âgées s'établissait à 336 300 \$, alors qu'elle se chiffrait à 219 700 \$ en 1999 (tableau III).

Pour la plupart des catégories de familles au Canada, on constate des hausses plus élevées de leur valeur nette qu'au Québec, mais, comme c'était le cas pour la dette et les actifs, les variations de la valeur nette médiane s'expliquent notamment par des caractéristiques familiales. Les augmentations les plus marquées ont été observées chez les familles canadiennes faisant partie des quatrième et cinquième quintiles de revenu (Uppal, 2019 : 8).

20. Voir <https://carleton.ca/fpa/2017/sppa-conference-carrying-debt-to-the-grave/>.

Ratio de la dette aux revenus et aux actifs et inégalités

Au Québec, le ratio de la dette aux revenus a doublé entre 1999 et 2016, passant de 0,18 à 0,38 (Uppal, 2019 : 10), alors que le ratio de la dette aux actifs est demeuré pratiquement inchangé, passant de 0,04 à 0,05 (tableau III). Ainsi, les familles de personnes âgées avaient des niveaux de dette équivalant à 4,0 % de la valeur de leurs actifs en 1999 et à 5,0 % en 2016, soit à peine un peu moins que dans l'ensemble du Canada²¹.

Pour l'ensemble des personnes cette fois, lorsque les données de l'actif et de la dette sont mises en relation avec les quintiles de valeur nette (tableau IV) et les quintiles de revenu (tableau V), on observe des inégalités importantes. Les tendances qui se dégagent des analyses de la valeur nette et du revenu convergent souvent, mais elles diffèrent parfois, d'où l'intérêt de les observer toutes les deux²².

TABLEAU IV

PATRIMOINE (ACTIF TOTAL, DETTE TOTALE ET VALEUR NETTE) DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES, POURCENTAGE DE L'ACTIF OU DE LA DETTE, SELON LE QUINTILE DE VALEUR NETTE, QUÉBEC, 2016

	Total, ensemble des quintiles d'avoir net	Quintile inférieur d'avoir net	Deuxième quintile d'avoir net	Troisième quintile d'avoir net	Quatrième quintile d'avoir net	Quintile supérieur d'avoir net
Actif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dans les régimes de pension privés	35,9	11,8	22,1	24,5	36,9	38,4
REER, FERR, CRI et autres	10,5	3,4	5,9	7,1	10,6	11,4
RPA offerts par l'employeur	25,4	8,5	16,2	17,4	26,4	27,0
Hors des régimes de pension privés	10,2	13,5	10,2	7,1	8,6	11,2
Dépôts dans des institutions financières	3,5	10,6	5,1	4,1	3,9	3,1
Fonds communs et fonds de placement	1,7	..	F	F	1,3	2,1
Capital-actions	1,4	..	F	F	0,4	2,1
Obligations d'épargne et autres	0,2	..	F	F	F	0,3
CELI	1,7	1,3	2,9	2,1	2,2	1,4
Autres actifs financiers	1,7	1,5	1,6	0,5	0,8	2,2
Actifs non financiers	44,3	79,7	66,3	66,8	52,0	36,5
Résidence principale	28,1	F	42,7	49,0	37,0	20,8
Autres biens immobiliers	9,5	..	F	6,2	8,2	11,0
Véhicules	2,8	23,1	9,3	5,4	3,0	1,8
Autres actifs non financiers	3,9	26,3	10,5	6,2	3,9	3,0
Capitaux propres dans l'entreprise	9,6	F	1,3	1,6	2,4	14,0
Dettes totales	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hypothèques	78,6	F	74,8	81,3	83,1	78,6
Hypothèque de la résidence principale	57,3	F	69,5	73,3	62,8	40,3
Hypothèque des autres biens immobiliers	21,3	..	F	F	20,3	38,3
Marge de crédit	7,5	F	2,9	5,3	6,6	11,5
Carte de crédit et crédit à tempérament	2,8	12,6	5,3	2,7	2,2	1,7
Prêts étudiants	1,9	28,4	3,7	1,5	F	F
Prêts automobiles	7,6	18,4	11,1	8,3	6,4	6,0
Autres dettes	1,7	8,0	2,1	1,0	1,1	1,9
Valeur nette (actifs moins dettes)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

.. : Non disponible.

F : La donnée ne peut être publiée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 2016.

21. Dans le cas de l'ensemble du Canada, pour les seules familles de personnes âgées ayant une dette, le ratio de la dette aux revenus a également doublé entre 1999 et 2016, passant de 0,24 à 0,52, alors que le ratio de la dette aux actifs est demeuré pratiquement inchangé pour les mêmes années, passant de 0,05 à 0,06 (Uppal, 2019 : 10).

22. D'après Lizotte et Crespo (2015 : 12), la correspondance n'est pas parfaite entre le quintile du patrimoine (ou valeur nette) et le quintile du revenu. Les deux correspondent pour 78 % de la population, mais on trouve 11 % de la population qui dispose d'un faible patrimoine mais d'un haut revenu, et à l'autre extrémité, un autre 11 % de la population qui dispose d'un fort patrimoine et d'un faible revenu.

Ainsi, au sein du quintile inférieur de valeur nette, les données révèlent que l'actif des personnes les plus pauvres est surtout composé d'actifs non financiers. Ce type d'actif tend à diminuer dans la composition de l'actif chez les quintiles plus élevés. De plus, les personnes se trouvant dans les quintiles les plus élevés possèdent davantage de régimes de pension privés ou d'actifs hors de ces régimes. Dans le cas des régimes de pension offerts par l'employeur, les différences dans le pourcentage de l'actif sont beaucoup plus grandes, ce pourcentage passant de 8,5 % à 27,0 % selon le quintile de valeur nette (tableau IV). Ainsi, on présume que les personnes se situant dans le quintile inférieur de valeur nette s'appuient davantage sur les programmes gouvernementaux (RRQ, PSV, etc.) pour leur retraite.

Du côté de la dette, celle des personnes appartenant au deuxième quintile et aux suivants est surtout composée des hypothèques, pour la résidence principale et, dans le cas des quatrième et cinquième quintiles, pour les autres biens immobiliers également (ex. : chalet). Dans la population appartenant au quintile inférieur considérée, on peut supposer que les personnes n'ont pas la capacité financière de contracter une hypothèque. De plus, les personnes faisant partie du quintile inférieur d'avoir net ont un pourcentage beaucoup plus élevé de certaines dettes comparativement aux personnes des autres quintiles, notamment les dettes de cartes de crédit, les prêts étudiants, les prêts automobiles et les autres dettes (tableau IV).

TABLEAU V

PATRIMOINE (ACTIF TOTAL, DETTE TOTALE ET VALEUR NETTE) DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES, POURCENTAGE DE L'ACTIF OU DE LA DETTE, SELON LE QUINTILE DE REVENU APRÈS IMPÔT, QUÉBEC, 2016

	Total, ensemble des quintiles de revenu après impôt	Quintile inférieur de revenu après impôt	Deuxième quintile de revenu après impôt	Troisième quintile de revenu après impôt	Quatrième quintile de revenu après impôt	Quintile supérieur de revenu après impôt
Actif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dans les régimes de pension privés	35,9	12,0	34,4	38,9	36,9	36,6
REER, FERR, CRI et autres	10,5	8,7	10,4	10,5	9,7	11,1
RPA offerts par l'employeur	25,4	3,3	24,0	28,5	27,2	25,5
Hors des régimes de pension privés	10,2	24,1	13,6	9,7	8,2	9,5
Dépôts dans des institutions financières	3,5	11,3	5,4	4,8	2,6	2,6
Fonds communs et fonds de placement	1,7	F	F	1,3	1,5	1,5
Capital-actions	1,4	F	F	F	1,2	1,7
Obligations d'épargne et autres	0,2	..	F	F	F	0,2
CELI	1,7	3,2	3,1	2,4	1,7	1,2
Autres actifs financiers	1,7	2,0	1,2	0,4	1,0	2,4
Actifs non financiers	44,3	55,3	50,1	45,7	47,4	40,7
Résidence principale	28,1	33,9	34,8	30,4	31,6	24,3
Autres biens immobiliers	9,5	11,4	7,1	7,3	8,4	11,0
Véhicules	2,8	4,2	3,2	3,3	3,1	2,3
Autres actifs non financiers	3,9	5,7	5,0	4,6	4,3	3,1
Capitaux propres dans l'entreprise	9,6	8,7	1,9	5,7	7,5	13,1
Dettes totales	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hypothèques	78,6	F	74,0	73,2	80,5	81,1
Hypothèque de la résidence principale	57,3	F	54,8	57,4	64,8	54,5
Hypothèque des autres biens immobiliers	21,3	F	F	F	15,7	26,6
Marge de crédit	7,5	F	4,5	9,8	5,0	8,5
Carte de crédit et crédit à tempérament	2,8	6,8	5,2	2,9	3,0	1,9
Prêts étudiants	1,9	7,6	F	2,7	2,0	0,7
Prêts automobiles	7,6	11,0	9,0	9,7	7,9	6,3
Autres dettes	1,7	3,6	2,5	1,8	1,6	1,4
Valeur nette (actifs moins dettes)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

.. : Non disponible.

F : La donnée ne peut être publiée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 2016.

Ainsi, au sein du quintile inférieur de revenu après impôt cette fois, le désavantage est marqué pour plusieurs types d'actifs et de dettes. Dans le cas des régimes de pension offerts par l'employeur, les différences dans le pourcentage de l'actif sont beaucoup plus grandes, ce pourcentage passant de 3,3 % à 25,5 % selon le quintile de revenu après impôt. Le quintile inférieur de revenu après impôt a un plus grand pourcentage de certaines dettes que les autres quintiles, c'est-à-dire encore une fois pour les cartes de crédit, les prêts étudiants, les prêts automobiles et les autres dettes (tableau V).

Les personnes à plus faible revenu ne bénéficient donc pas des mêmes protections pour la retraite que les personnes les plus à l'aise, surtout étant donné les écarts observables dans les régimes de pension offerts par l'employeur. Les conditions de vie au travail ne peuvent ainsi que se répercuter sur les conditions de vie à la retraite.

3. LITTÉRATIE FINANCIÈRE ET PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Dans la littérature, on trouve cette définition de la retraite : le fait de se retirer de la vie active. Sur le plan administratif, ce changement d'étape de la vie s'accompagne généralement d'un accès à des rentes, qui normalement remplacent ou supplémentent les revenus d'activité ou d'autres revenus à un âge d'admissibilité convenu. Ces rentes comptent notamment la rente de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ) à compter de 60 ans, ainsi que la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et le montant du Supplément de revenu garanti (SRG) du gouvernement fédéral à compter de 65 ans. On associe souvent la retraite à l'âge de 65 ans, mais il ne s'agit d'aucune façon, depuis des années, d'un âge « légal »; la RRQ considère plutôt l'âge « normal » de la retraite. Latulippe et Plamondon (2016) ont rappelé les jalons historiques de la mise en place des politiques relatives à la retraite au Québec et au Canada, une histoire qui remonte à 1870 et qui a connu de profonds bouleversements au fil des ans pour aboutir au régime actuel.

Nous reviendrons sur ces sujets dans les chapitres suivants. La présente section traitera de la connaissance de certains enjeux financiers de la retraite et de sa prévision, ainsi que de la question de sa planification.

3.1 ÉVOLUTION DE LA LITTÉRATIE FINANCIÈRE EN VUE DE LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE DE 2008 À 2014

La question du taux adéquat de remplacement du revenu à la retraite risque de se poser avec force dans l'avenir, surtout dans un contexte où plusieurs chercheurs ont pu observer que la littératie financière en vue de la planification de la retraite est particulièrement faible chez un bon nombre de personnes (Gauthier, 2016; Michaud *et al.*, 2018; Lacroix *et al.*, 2019). La littératie financière est définie comme le fait « d'avoir les connaissances, les compétences et la confiance en soi nécessaires pour prendre des décisions financières responsables selon les expériences et la situation du consommateur » (Simhon et Trites, 2017 : 6).

En se fondant sur les données de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2014, Uppal (2016) a examiné l'état de la préparation à la retraite de la population active dans l'ensemble du Canada. Il note une tendance inquiétante dans la relation entre l'état de la littératie financière et la planification de la retraite. Ses constats sont les suivants :

- En 2014, 78,0 % des personnes actives de 25 à 64 ans sur le marché du travail (occupant un emploi ou en chômage) ont déclaré se préparer financièrement pour la retraite, comparativement à 81,0 % en 2008. Dans ces deux années, environ 45,0 % ont affirmé savoir combien ils devaient épargner pour leur retraite.
- Entre 2008 et 2014, on a observé des réductions importantes des taux de préparation à la retraite chez certains groupes de personnes actives, y compris chez les personnes âgées de 25 à 34 ans, dont le taux est passé de 75,0 % à 66,0 %, et chez les personnes détenant un diplôme d'études secondaires ou ayant fait des études postsecondaires partielles, dont le taux est passé de 80,0 % à 71,0 %.
- En 2014, 34,0 % des personnes actives qui se préparaient à la retraite ont déclaré que leur principale source de revenu à la retraite serait un régime de retraite de l'employeur. Par comparaison, 31,0 % ont dit que ce serait un REER ou un fonds de revenu de retraite, 13,0 % ont dit que ce serait les pensions du gouvernement, 10,0 % ont indiqué que leurs revenus proviendraient d'autres sources et 12,0 % ne le savaient pas.
- Dans le cadre de l'ECCF, les répondants doivent répondre à 14 questions sur la littératie financière²³. En 2014, le score moyen obtenu par ceux qui se préparaient à la retraite était de 67,0 %, comparativement à 54,0 % chez ceux qui ne se préparaient pas à la retraite.
- Même après la prise en compte des autres facteurs démographiques, comme le niveau de scolarité, l'âge et le revenu, ceux ayant obtenu des scores plus élevés en littératie financière étaient plus susceptibles que ceux ayant obtenu des scores plus faibles d'affirmer se préparer financièrement à la retraite et savoir combien ils devaient épargner pour leur retraite (p. 1).

23. Ces questions portent, par exemple, sur la confiance en sa propre capacité à joindre les deux bouts et à magasiner les produits financiers, sur ses connaissances financières, sur ses compétences en matière de respect d'un budget et de mise en pratique de conseils reçus, et sur le montant d'argent requis à la retraite. Voir Simhon et Trites, 2017 : 5.

En raison de la hausse de l'espérance de vie, le nombre accru d'années de vie à la retraite implique une planification conséquente. Comme les pensions gouvernementales pèsent de plus en plus sur les finances publiques (Demers *et al.*, 2011; D'Amours *et al.*, 2013; Emploi et Développement social Canada, 2018a; Munnell et Walters, 2019; Love, 2018; Noreau, 2019), les gouvernements incitent de plus en plus au prolongement de la vie active afin que les personnes âgées s'assurent de la suffisance des revenus.

D'après les données de l'ECCF de 2008 et de 2014, qu'Uppal (2016) a exploitées pour l'ensemble du Canada et que Gauthier (2016) a aussi exploitées pour le Québec dans le cadre d'une comparaison interprovinciale, il est possible d'en apprendre plus sur la planification de la retraite. Notamment, cette enquête permet de comparer le taux de préparation à la retraite parmi la population âgée de 25 à 64 ans au Québec et au Canada, mais aussi de connaître la source principale de revenu à la retraite envisagée par les répondants qui ne sont pas encore à la retraite, et enfin, les raisons invoquées pour l'absence de préparation financière à la retraite.

TABLEAU VI

TAUX DE PERSONNES DE 25 À 64 ANS QUI ONT OU N'ONT PAS PRÉPARÉ FINANCIÈREMENT LEUR RETRAITE, QUÉBEC ET CANADA, ET DIFFÉRENCES ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA ET ENTRE LES DEUX ANNÉES, 2008 ET 2014

	2008		2014		Différence 2008-2014	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Québec	72,1	27,9	69,9	30,1	-2,2	2,2
Canada	76,8	23,2	72,6	27,4	-4,2	4,2
Différence Québec-Canada	-4,7	4,7	-2,7	2,7		

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2008 et 2014.

La différence entre les taux observés de personnes de 25 à 64 ans qui ont préparé financièrement leur retraite entre les deux années n'apparaît pas importante au Québec (-2,2 points de pourcentage) ni au Canada (-4,2 points de pourcentage). Bien que l'écart des taux soit faible entre les deux années, le pourcentage de personnes qui ont préparé leur retraite a reculé au Québec et au Canada. Cependant, l'écart entre le Québec et le Canada semble légèrement s'amenuiser entre les deux années (de 4,7 points de pourcentage en 2008 à 2,7 en 2014), même si le Québec affiche encore du retard par rapport au Canada (tableau VI). Cette différence entre le Québec et le Canada est souvent relevée dans la littérature, mais son ampleur n'apparaît pas si considérable.

TABLEAU VII

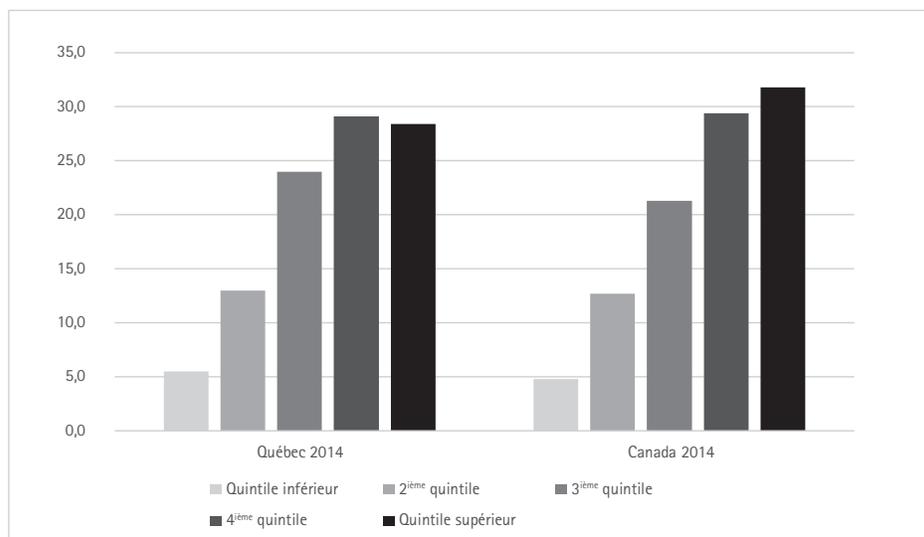
RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES DE 25 À 64 ANS QUI ONT OU N'ONT PAS PRÉPARÉ FINANCIÈREMENT LEUR RETRAITE, SELON LE QUINTILE DE REVENU DU MÉNAGE, QUÉBEC ET CANADA, 2008 ET 2014

	Québec		Canada		Total
	Oui	Non	Oui	Non	
2008					
Quintile inférieur	9,3	39,0	7,5	36,2	14,2
2 ^e quintile	18,5	29,0	15,5	25,7	17,9
3 ^e quintile	24,3	18,2	22,1	18,4	21,2
4 ^e quintile	28,7	10,5	26,6	12,5	23,4
Quintile supérieur	19,3	3,4	28,2	7,3	23,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2014					
Quintile inférieur	5,5	30,5	4,8	27,2	11,0
2 ^e quintile	13,0	26,1	12,7	23,5	15,7
3 ^e quintile	24,0	28,4	21,3	22,3	21,6
4 ^e quintile	29,1	13,8	29,4	19,9	26,8
Quintile supérieur	28,4	1,3	31,8	7,1	25,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2008 et 2014.

FIGURE 14

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES DE 25 À 64 ANS QUI ONT PRÉPARÉ FINANCIÈREMENT LEUR RETRAITE, SELON LE QUINTILE DE REVENU DU MÉNAGE, QUÉBEC ET CANADA, 2014



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2014.

En 2014, la répartition des personnes de 25 à 64 ans qui se préparaient financièrement à la retraite avait une corrélation avec le revenu au Québec, et fortement avec le revenu au Canada. En 2014, 5,5 % des personnes au Québec qui avaient préparé financièrement leur retraite appartenaient au quintile le plus pauvre, alors que ce taux grimpait à près de 30,0 % des personnes dans le cas de chacun des deux quintiles les plus riches. Les statistiques dégagent une tendance semblable au Canada. Ainsi, on observe des taux de 4,8 % chez le quintile le plus pauvre et de près de 30,0 % dans le cas de chacun des deux quintiles les plus riches au Canada (tableau VII et figure 14).

3.1.1 Source principale de revenu envisagée à la retraite

Chez les répondants de 25 à 64 ans (les personnes de moins de 25 ans peuvent être encore aux études ou dans des situations encore très susceptibles de changer) qui ne sont pas à la retraite et qui ont préparé financièrement la retraite²⁴, les sources principales de revenu envisagées peuvent être regroupées sous trois grandes catégories : les trois principales sources reconnues de revenu de retraite²⁵, d'autres sources de revenu au moment de la retraite (ex. : emploi, entreprise) et quelques autres sources diverses (ex. : héritage, revenus de location) (tableau VII).

Par ailleurs, les données de l'ECCF de 2008 et de 2014 dessinent la même tendance pour ces deux années à l'égard de la source principale de revenu pour la retraite :

- Les trois principales sources reconnues de revenu de retraite sont bien envisagées par les répondants à l'enquête comme sources principales de revenu : les pensions d'un régime de retraite professionnel ou de l'employeur, les REER et régimes apparentés, ainsi que les prestations gouvernementales (RPC, RRQ, PSV, SRG).
- Un certain pourcentage de répondants (environ 8,0 %) comptent sur d'autres sources de revenu au moment de la retraite (entreprise, emploi, soutien financier de la famille, etc.).
- Enfin, quelques autres sources plus marginales sont mentionnées (héritages, revenus de location, etc.).

24. Cette tranche d'âge est celle qui a été retenue par Uppal (2016) et que nous avons conservée, question d'assurer une meilleure comparaison avec les résultats de l'ensemble du Canada.

25. Les composantes du système de retraite au Québec, du point de vue des personnes, sont souvent représentées comme un édifice à trois étages, qui comprennent précisément ces trois sources, mais qui ont un découpage légèrement différent. Le premier étage est celui de la SV au gouvernement fédéral (incluant le SRG), le second, celui du RRQ et le troisième, celui des initiatives privées (régimes complémentaires de retraite des employeurs publics ou privés et épargne personnelle, incluant les REER) (D'Amours et al., 2013 : 17).

TABLEAU VIII

SOURCE PRINCIPALE DE REVENU ENVISAGÉE À LA RETRAITE PAR LES RÉPONDANTS DE 25 À 64 ANS QUI NE SONT PAS À LA RETRAITE ET QUI ONT OU N'ONT PAS PRÉPARÉ LEUR RETRAITE, ET PAR L'ENSEMBLE D'ENTRE EUX, EN POURCENTAGE, QUÉBEC, 2008 ET 2014

	Ont préparé leur retraite		N'ont pas préparé leur retraite		Total	
	2008	2014	2008	2014	2008	2014
Prestations d'un régime de retraite professionnel ou de l'employeur	43,3	41,2	9,1	10,1	35,1	32,4
Prestations du régime d'épargne-retraite personnel (REER, RER)	32,1	37,2	15,6	21,2	28,1	32,7
Prestations du régime de retraite gouvernemental (RPC, RRQ, SV, SRG)	14,4	11,3	51,1	53,3	23,1	23,2
Revenu de sa propre entreprise (ou de celle du conjoint)	1,8	3,3	6,0	1,8	2,8	2,9
Revenu d'emploi à la retraite	2,4	3,1	5,4	4,5	3,1	3,5
Soutien financier de la famille	1,6	1,9	4,0	1,5	2,2	1,8
Fonds de revenus de retraite (FERR, FRR immobilisés, viagers)	0,3	0,9	0,1	2,6	0,2	1,4
Héritage	0,4	0,6	0,5	0,1	0,4	0,4
Revenus de location	1,1	0,4	1,6	3,3	1,2	1,2
Vente de biens	1,0	0,1	1,9	0,3	1,2	0,2
Prestations d'invalidité ou médicales	0,1	0,0	1,1	0,1	0,4	0,0
Autres	1,6	0,0	3,7	1,2	2,1	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

FRR : Fonds de revenu de retraite

FERR : Fonds enregistré de revenu de retraite

L'ordre des réponses est déterminé par l'ordre chez les répondants ayant préparé leur retraite en 2014.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2008 et 2014; compilation du CEPE, décembre 2019.

Quand l'on compare les personnes qui ont préparé financièrement leur retraite et celles qui ne l'ont pas fait, on voit que les sources de revenu envisagées pour la retraite diffèrent légèrement. Les personnes qui l'ont préparée évoquent en premier lieu les prestations d'un régime de retraite professionnel ou de l'employeur, en deuxième lieu, les prestations d'un REER ou de régimes apparentés, et en dernier, les prestations gouvernementales. Les personnes qui ne l'ont pas préparée évoquent d'abord les prestations gouvernementales, puis les prestations d'un REER et finalement, les régimes de retraite professionnels ou de l'employeur.

Par ailleurs, Gaudreault et Cloutier-Villeneuve (2012) ont constaté que 70,0 % des travailleurs du secteur public âgés de 50 ans et plus mentionnent que leur principale source de revenu à la retraite viendra de la pension liée au travail, comparativement à seulement 20,0 % dans le cas des travailleurs du secteur privé (p. 69).

3.1.2 Raisons invoquées pour l'absence de préparation à la retraite

Les principales raisons pour lesquelles certaines personnes ne se préparent pas financièrement à la retraite peuvent être regroupées sous trois catégories : « trop jeune ou n'y pense pas », « raisons financières » et « autres raisons » (tableau IX).

Comme la perspective de la retraite est lointaine pour un bon nombre de personnes de 25 à 64 ans, plusieurs ne considèrent pas que cette préoccupation doit faire partie de leur quotidien. Ces personnes se trouvent en effet à une étape de la vie dans laquelle elles sont davantage préoccupées par leur entrée sur le marché du travail, leurs paiements hypothécaires ou leur jeune famille, et ne pensent pas encore à la retraite.

TABLEAU IX

RAISONS INVOQUÉES POUR L'ABSENCE DE PRÉPARATION À LA RETRAITE PAR LES RÉPONDANTS DE 25 À 64 ANS QUI NE SONT PAS À LA RETRAITE ET NE SE PRÉPARENT PAS FINANCIÈREMENT POUR LEUR RETRAITE, EN POURCENTAGE, QUÉBEC, 2008 ET 2014

	2008	2014
Ne peut pas se le permettre, revenu insuffisant	37,8	38,5
Ne pense pas à cela	9,8	19,3
Pas d'emploi, pas travaillé assez longtemps	21,3	16,2
Considère être jeune et avoir beaucoup de temps	21,0	16,0
Trop de dettes	6,7	3,8
Ne vivra pas assez longtemps	0,4	1,6
Compte sur la pension de conjoint	1,6	1,4
Se fie au régime de pension du gouvernement	2,2	0,6
En attente d'un emploi avec régime de retraite	3,1	0,1
Autre raison	21,0	16,0

Note : Réponses triées selon l'ordre en 2014.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2008 et 2014.

Parmi les personnes qui ne se préparent pas à la retraite, il s'agit d'une attitude qui peut concerner notamment des personnes en situation de pauvreté, car leurs revenus actuels permettent difficilement de couvrir leurs dépenses actuelles. Pour d'autres personnes, la préparation de la retraite est retardée, comme c'est le cas de bon nombre d'immigrants pour lesquels la scolarisation peut être plus tardive en raison de l'exigence de reprendre des études. De plus, on peut concevoir que la réalité des transferts de fonds vers le pays d'origine risque de retarder ou de diminuer l'épargne pour la retraite. Enfin, les questions à l'égard de la retraite s'expliquent également par la génération à laquelle on appartient (Fleury et Paré, 2016).

Il vient sans doute un âge où les préoccupations liées à la retraite commencent à surgir, mais les conditions qui permettraient de s'y préparer semblent hors de la portée de nombreuses personnes, notamment pour des raisons financières ou liées aux dettes.

Parmi les raisons invoquées, un très faible pourcentage de répondants ont mentionné l'espérance de vie défavorable, ont dit compter sur la pension d'un conjoint ou sur les régimes publics ou étaient en attente d'un emploi offrant un régime de pension. Enfin, une forte proportion des répondants ont mentionné d'autres raisons, mais elles ne sont pas détaillées dans l'étude.

4. PROLONGATION DE LA VIE ACTIVE

4.1 REPORT DE L'ÂGE DE LA RETRAITE

En se basant sur les plus récentes perspectives démographiques du Québec (ISQ, 2019), Pierre Fortin avait déclaré aux médias que les Québécois devraient travailler plus longtemps et plus vieux, et que l'âge de sortie de la population active devrait passer de 64 à 69 ans (Fortin, 2019). Cette section abordera la tendance observable de l'âge de la retraite actuellement au Québec.

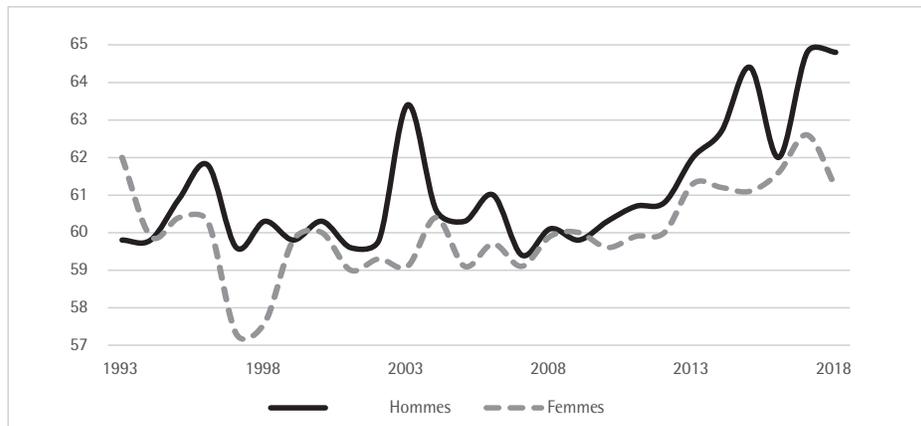
4.1.1 Tendance historique de l'âge de la retraite

Après un mouvement à la baisse amorcé pendant les années 1990 au Québec, l'âge de la retraite connaît une tendance à la hausse depuis le début des années 2000, autant chez les hommes que chez les femmes (annexe X et figure 15).

La baisse observable de l'âge de la retraite en 1997 au Québec semble correspondre aux mises à la retraite massives dans les secteurs public et parapublic. Le nombre de personnes qui s'étaient prévaluées des offres de départ anticipé dépassait largement ce qu'avait prévu l'employeur. Alors qu'on s'attendait à 15 000 départs, le nombre réel a dépassé les 30 000, ce qui a un impact à la baisse sur l'âge de la retraite. Depuis ces mises à la retraite, l'âge médian n'a cessé de s'accroître, atteignant presque 65 ans chez les hommes en 2017 et en 2018 (annexe X et figure 15).

FIGURE 15

ÂGE MÉDIAN DE LA RETRAITE, SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1993 À 2018



Note : Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux personnes qui ne travaillent pas et qui ont quitté leur dernier emploi au cours de l'année précédant l'enquête pourquoi elles ont quitté cet emploi. L'une des réponses possibles est « j'ai pris ma retraite ». L'âge médian de la retraite est calculé à partir de cette variable.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1993 à 2018.

De plus, Carrière et Galarneau (2013) avaient observé, à partir de l'Enquête sur la population active (EPA), que pour l'ensemble du Canada, la durée prévue de vie en emploi avait connu une hausse constante depuis le début des années 2000, après une baisse qui s'était terminée vers la fin des années 1990 (p. 11). Cette tendance à prolonger la vie active confirme celle de l'évolution de l'âge médian de la retraite, en hausse depuis le début des années 2000.

4.1.2 Tendances de l'activité des personnes de 55 ans et plus sur le marché du travail

Le vieillissement démographique a des répercussions importantes sur la société québécoise, notamment sur le marché du travail. Un phénomène qui a pris de l'ampleur au cours des dernières années est le prolongement de la vie active parmi les personnes âgées, et plus particulièrement pour les femmes.

Au Canada, le ratio entre les jeunes travailleurs et les travailleurs âgés, soit le nombre de travailleurs de 25 à 34 ans pour chaque travailleur âgé de 55 ans et plus, a diminué pour passer de 2,7 en 1996 à 1,0 en 2018 (Ouellet-Léveillé et Milan, 2019 : 1). Cette observation permet de constater le vieillissement de la population. Alors que l'on comptait près de trois fois plus de jeunes travailleurs que de travailleurs âgés à la fin des années 1990, 20 ans plus tard, en 2018, la parité a été atteinte.

Les taux d'emploi et taux d'activité²⁶, selon le sexe et la tranche d'âge, permettent de constater l'évolution à la hausse de la participation au marché du travail des personnes de 55 ans et plus au Québec, sur une période de 25 ans, soit de 1993 à 2018 (tableau X).

TABLEAU X

TAUX D'EMPLOI ET TAUX D'ACTIVITÉ, PERSONNES DE 55 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE ET LA TRANCHE D'ÂGE, QUÉBEC, 1993 À 2018 (TOUS LES 5 ANS)

		Hommes				Femmes			
		55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 et plus	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 et plus
1993	Taux d'emploi	61,9	34,4	12,7	3,5	35,5	14,1	3,3	0,9
	Taux d'activité	69,3	40,2	14,7	3,5	41,3	16,4	3,9	0,9
1998	Taux d'emploi	59,8	36,9	14,9	4,2	37,4	16,2	4,6	1,1
	Taux d'activité	66,0	40,9	15,5	4,2	42,5	18,0	4,9	1,2
2003	Taux d'emploi	66,1	41,3	15,8	4,5	47,6	21,9	6,5	1,1
	Taux d'activité	72,4	46,0	16,9	4,7	51,8	24,2	6,8	1,1
2008	Taux d'emploi	66,8	40,6	18,7	4,4	56,8	32,0	11,7	1,6
	Taux d'activité	72,2	44,6	19,6	4,5	60,5	33,9	12,2	1,6
2013	Taux d'emploi	72,0	48,0	23,7	7,6	63,5	35,3	11,9	2,4
	Taux d'activité	78,0	53,1	25,2	8,1	67,3	39,0	12,6	2,6
2018	Taux d'emploi	76,7	55,0	24,5	8,7	67,7	42,0	15,8	3,3
	Taux d'activité	80,9	59,4	26,0	9,0	71,2	44,1	16,6	3,4
Différence 1993-2018	Taux d'emploi	14,8	20,6	11,8	5,2	32,2	27,9	12,5	2,4
	Taux d'activité	11,6	19,2	11,3	5,5	29,9	27,7	12,7	2,5

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1993 à 2018; compilation du CEPE, décembre 2019.

Il importe de rappeler que la définition des taux d'activité dans le contexte de l'EPA est restrictive et s'applique à la seule « activité » sur le marché du travail. Cette définition exclut les autres formes de participation sociale, qui ne sont pas nécessairement observables sur le marché du travail (ex. : la participation citoyenne). Le bénévolat, notamment, constitue une forme de participation sociale très précieuse chez les personnes de 55 ans et plus (Fleury, 2012).

En ce qui concerne le taux d'emploi des personnes de 55 ans et plus, il a augmenté depuis la fin des années 1990. Cette augmentation est surtout attribuable au taux d'emploi des femmes âgées de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans, qui ont connu respectivement une hausse de 32,2 et de 27,9 points de pourcentage.

26. Le taux d'activité est le nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Le taux d'activité pour un groupe donné (d'âge, de sexe, etc.) correspond à la population active dans ce groupe exprimée en pourcentage de la population de ce groupe. Les estimations sont exprimées en pourcentage et arrondies au dixième près.

Pour ce qui est du taux d'activité entre 1993 et 2018, celui des hommes de 55 à 59 ans a augmenté de 69,3 % à 80,9 %, soit d'un peu plus de 11 points de pourcentage. Chez les femmes de 55 à 59 ans, la hausse est plus importante, le taux passant de 41,3 % à 71,2 %, soit une augmentation de tout près de 30 points de pourcentage.

Dans les groupes de personnes un peu plus âgées, le taux d'activité des hommes de 60 à 64 ans (de 40,2 % en 1993 à 59,4 % en 2018) s'est accru de plus de 19 points de pourcentage. Chez les femmes de 60 à 64 ans (de 16,4 % en 1993 à 44,1 % en 2018), la croissance est aussi considérable que dans la tranche d'âge précédente, car elle atteint près de 28 points de pourcentage. À compter de 65 ans, les progressions des taux d'activité sont moins importantes, mais dépassent néanmoins 11,3 points de pourcentage chez les hommes et 12,7 points de pourcentage chez les femmes.

Il faut noter que le taux d'activité des hommes de 70 ans et plus a pratiquement triplé, de 3,5 % en 1993 à 9,0 % en 2018, ce qui signifie que 1 homme sur 10 est toujours actif sur le marché du travail après 70 ans en 2018. Chez les femmes, le taux d'activité a plus que triplé, passant de 0,9 % en 1993 à 3,4 % en 2018.

Dans une perspective pancanadienne, Fields *et al.* (2017) ont observé ce qui suit :

- Les personnes de 55 ans et plus représentaient 36,0 % de la population en âge de travailler, c'est-à-dire la plus forte proportion jamais enregistrée depuis le début de la compilation de statistiques comparables, en 1976. En 2026, cette proportion pourrait atteindre 40,0 %.
- Le taux d'activité commence à diminuer après l'âge de 55 ans; d'ailleurs, le vieillissement de la population est le principal facteur à l'origine du déclin du taux global d'activité au cours des années ayant suivi la récession.
- La participation au marché du travail des Canadiens plus âgés est en hausse.
- Le taux d'activité des personnes de 55 ans et plus a augmenté, pour passer de 24,0 % en 1996 à 38,0 % en 2016, et a atteint un sommet inégalé en 2016 (p. 1).

Toujours dans une perspective pancanadienne et à partir de l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement (ELCV), Schirle et Veall (2018) ont observé que les retraites hâtives sont plus fréquentes au Québec que dans les autres provinces chez les personnes de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans, mais qu'à compter de 70 ans, les taux varient peu selon la province (p. 49).

De plus, dans une étude de 2019, Cloutier-Villeneuve observe ceci :

73,0 % des travailleuses et des travailleurs québécois qui ont quitté le marché du travail en raison de la prise de la retraite l'ont fait à 60 ans ou plus en 2018. Cette proportion était de 57,0 % en 2009. Ce changement s'est fait en parallèle avec une augmentation de l'ordre de 10 points de pourcentage du taux d'emploi chez les personnes âgées de 60 à 64 ans sur la période considérée. Ce taux est ainsi passé de 38,4 % en 2009 à 48,5 % en 2018 (p. 3).

L'auteur conclut par conséquent que la croissance du taux d'emploi au sein des groupes d'âge de 55 ans et plus dans les 10 dernières années va de pair, entre autres, avec une prise de la retraite plus tardive.

Par ailleurs, les travaux de Noreau (2015) portant sur la participation des travailleurs âgés sur le marché du travail confirment que les personnes de 60 ans et plus participeront plus activement au marché du travail au cours des prochaines années et occuperont une part non négligeable des emplois à temps partiel. De plus, l'auteur mentionne ce qui suit :

Les besoins pressants des entreprises pour de la main-d'œuvre formée et qualifiée, la tertiarisation du monde du travail avec des conditions moins astreignantes physiquement, les changements occasionnés par la faiblesse des taux d'intérêt, les mesures incitatives gouvernementales pour prolonger la vie au travail des gens plus âgés et l'augmentation de l'espérance de vie sont autant de raisons qui permettent de croire que la participation des 60 ans et plus progressera au cours des prochaines années au Québec et au Canada (p. 4).

Pour leur part, Fleury et Paré (2016) se sont penchés sur des pistes d'explication touchant notamment les tendances générationnelles.

Il semble tout à fait probable que les membres de la génération X²⁷ devront sérieusement envisager de prolonger leur vie professionnelle en raison, d'une part, d'une entrée plus tardive sur le marché du travail, explicable par la prolongation des études et des difficultés d'insertion professionnelle importantes, et d'autre part, par des conditions de travail un peu moins avantageuses que celles des générations passées (p. 186-187).

Cette tendance, selon les auteurs, pourrait toutefois être freinée par d'autres facteurs. En effet, bien que la scolarisation accrue et la tertiarisation de l'emploi conduisent à un rapport au travail forcément favorable à la prolongation de la vie professionnelle, il semble que l'évolution récente du travail et les transformations dans la sphère de la famille soient venues accroître l'importance du temps contraint et, possiblement, le sentiment d'épuisement et d'usure.

4.1.3 Raisons possibles du report de l'âge de la retraite

Hazel (2018) a formulé la remarque suivante pour l'ensemble du Canada :

Les personnes plus âgées peuvent travailler principalement parce qu'elles ont besoin d'argent. D'autres travaillent parce qu'elles aiment ce qu'elles font, qu'elles souhaitent rester occupées ou même parce qu'elles aiment socialiser avec leurs collègues.

L'EPA a exploré les raisons pour lesquelles les Canadiens continuaient de travailler à un âge plus avancé en leur demandant s'ils travaillaient ou souhaitaient travailler principalement par choix ou par nécessité. « Travailler par nécessité » incluait devoir payer les dépenses essentielles (comme les factures, l'hypothèque et la nourriture), ne pas encore être admissible à une pension ou devoir soutenir des membres de la famille. « Travailler par choix » incluait vouloir se payer des produits ou des services désirés (comme des vacances et des loisirs), aimer travailler, vouloir rester engagé, ou ne pas être prêt à arrêter de travailler (p. 6).

On devine aisément que la société de consommation peut en inciter plusieurs à vouloir reporter l'âge de la retraite, dans le but de pouvoir maintenir ou même accroître leur niveau de vie.

L'auteure a conclu qu'environ un tiers des personnes âgées de 60 ans et plus avaient travaillé ou souhaité travailler durant l'année précédente. De plus, toujours selon Hazel, chez les personnes âgées de 60 ans et plus, les raisons de travailler étaient réparties de manière presque uniforme, avec 49,0 % des personnes travaillant ou souhaitant travailler par nécessité et 51,0 % le faisant par choix (p. 6). Cependant, la proportion des personnes travaillant ou voulant travailler par nécessité baissait avec l'âge, cette proportion diminuant à 28,4 % chez celles âgées de 70 ans et plus, au fur et à mesure que les individus devenaient admissibles aux régimes de pension publics et privés (p. 9).

27. « La génération X est constituée des personnes nées dans les années 1960, qui se sont insérées sur le marché du travail au cours des années 1980 et au début des années 1990, une période marquée par deux crises économiques d'importance, une multiplication des clauses de disparités de traitement dans les conventions collectives et des politiques de conciliation travail-famille assez peu développées » (Fleury et Paré, 2016 : 168).

Hazel s'est ainsi demandé « pourquoi autant de personnes travaillent passé leur cinquantaine plutôt que de profiter de leur retraite ». Elle a toutefois observé les raisons possibles du report de l'âge de la retraite et celles pouvant concourir à garder les gens en emploi, qui sont : « la souplesse accrue dans les conditions de travail, les horaires flexibles, les crédits d'impôt incitatifs pour allonger la vie sur le marché du travail, un niveau de scolarité permettant d'avoir un emploi rémunérateur, l'espérance de vie accrue ou un emploi moins exigeant physiquement » (p. 7).

Enfin, ce report observable de l'âge de la retraite entraîne des changements, notamment dans l'évolution du marché du travail, où il y aurait une diversification des modalités de prise de la retraite afin d'arriver à une meilleure conciliation entre les besoins des employeurs et ceux des employés.

4.2 RAISONS DE FIN D'EMPLOI

4.2.1 Raisons structurelles et individuelles

En observant cette fois plus en détail les raisons de fin d'emploi dans l'EPA de 2018 pour le Québec, selon le sexe et la tranche d'âge des personnes de 55 ans et plus, on remarque que la prise de la retraite demeure la raison principale de fin d'emploi, avec un sommet à plus de 60 % pour les hommes comme pour les femmes de 65 à 69 ans (tableau XI), bien qu'il y ait encore des retraites précoces avant l'âge de 65 ans (tableau XI).

Les raisons du départ à la retraite se répartissent en trois catégories : certaines relèvent davantage de l'individu (raisons individuelles), et d'autres sont plutôt reliées au marché du travail ou à la conjoncture économique (raisons structurelles). Parmi ces raisons, l'insatisfaction peut venir de critères d'appréciation individuels, ou encore de mauvaises conditions de travail liées à des causes structurelles (ex. : concurrence exercée par des pays en développement). De plus, un employeur incité à recourir à des heures supplémentaires obligatoires, en raison de la pénurie de la main-d'œuvre, peut aussi provoquer de l'insatisfaction (tableau XI).

TABLEAU XI

RAISONS DE FIN D'EMPLOI, PERSONNES DE 55 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE ET LA TRANCHE D'ÂGE, EN POURCENTAGE, QUÉBEC, 2018

	Hommes				Femmes				Total
	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 ans et plus	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 ans et plus	
Raisons individuelles									
Ont quitté leur emploi – autres raisons	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	0,5
Ont quitté leur emploi – maladie ou incapacité	6,7	6,3	2,4	19,4	4,9	7,4	0,0	0,0	5,8
Ont quitté leur emploi – obligations personnelles ou familiales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	2,4	0,0	0,0	0,4
Ont quitté leur emploi – vont à l'école	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,1
Ont quitté leur emploi – ont pris leur retraite	33,9	38,8	60,8	32,3	40,8	39,9	62,5	55,3	44,5
Ont quitté leur emploi – ont vendu ou fermé l'entreprise (travailleurs autonomes)	1,2	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
Raison individuelle ou structurelle									
Ont quitté leur emploi – insatisfaction	0,0	3,6	0,8	0,0	3,9	0,6	0,7	0,0	1,4
Raisons structurelles									
Ont perdu leur emploi – fin de l'emploi saisonnier (employés)	28,3	20,7	16,6	18,1	11,9	5,4	6,1	26,6	16,8
Ont perdu leur emploi – fin de l'emploi temporaire ou occasionnel (employés)	8,6	12,0	5,6	15,9	14,4	20,5	23,6	18,1	13,4
Ont perdu leur emploi – l'entreprise a déménagé ou a fermé (employés)	0,3	3,4	0,9	0,0	1,6	5,8	4,8	0,0	2,3
Ont perdu leur emploi – conjoncture économique (employés)	14,9	3,6	13,0	14,3	8,1	14,8	0,0	0,0	9,7
Ont perdu leur emploi – congédiement ou autres raisons	6,0	8,2	0,0	0,0	11,4	2,1	0,0	0,0	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N =	23 613	22 267	21 883	9 557	17 064	16 981	12 706	4 400	128 471

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2018.

Parmi les raisons de nature individuelle qui expliquent la fin de l'emploi, la prise de la retraite est le motif donné par 44,5 % des personnes de tous âges confondus. Toutefois, ces raisons de nature individuelle ne relèvent pas toujours d'un choix personnel puisque le départ à la retraite est également tributaire à d'autres facteurs (ex. : maladie ou incapacité, obligations personnelles ou familiales). Les autres raisons individuelles invoquées sont notamment la vente ou la fermeture de l'entreprise chez les travailleurs autonomes ainsi que le retour à l'école (n'est observable ici que chez les femmes de 60 à 64 ans), mais il faut noter que ces autres raisons sont beaucoup moins fréquentes en proportion, à l'exception de la maladie ou de l'incapacité chez les hommes de 70 ans et plus (19,4 %), et sont presque totalement absentes chez l'ensemble des personnes de 70 ans et plus (tableau X).

Viennent ensuite les raisons structurelles liées au marché du travail, soit la fin d'un emploi saisonnier (16,8 %), la fin d'un emploi temporaire ou occasionnel (13,4 %) ou la conjoncture économique (9,7 %). D'autres raisons structurelles sont invoquées, mais elles ne permettent pas d'indiquer si la conjoncture est en cause. On trouve notamment les raisons liées à un congédiement, au déménagement ou à la fermeture d'une entreprise (tableau XI).

On observe enfin que la retraite compte encore pour un peu plus du tiers des raisons chez les hommes de 70 ans et plus, et pour 55 % de ces raisons chez les femmes de 70 ans et plus au Québec (tableau XI). Comme il a été observé pour l'ensemble du Canada, la moitié des personnes âgées qui demeurent sur le marché du travail au Québec le font par nécessité (nécessité financière, mais aussi absence de relève, par exemple), et l'autre moitié par choix. Ainsi, la nécessité financière apparaît comme l'une des raisons pour lesquelles certaines personnes quittent le marché du travail aussi tardivement, au même titre que le choix personnel.

4.2.2 Espérance de vie et état de santé des individus

Afin de situer la prise de la retraite dans un contexte démographique plus large, il faut se rappeler qu'en 2018, l'espérance de vie au Québec était de 80,7 ans pour les hommes et de 84,2 ans pour les femmes. « Comme l'espérance de vie progresse plus rapidement chez les hommes que chez les femmes depuis quelques décennies, l'avantage féminin à ce chapitre s'amenuise. Alors que l'écart entre les sexes était de près de 8 ans au tournant des années 1980, il est maintenant de moins de 4 ans » (Azeredo et Payeur, 2019). Ces auteurs constatent aussi que l'espérance de vie à 65 ans des hommes, qui était très stable jusqu'au début des années 1970, c'est-à-dire d'environ 13 ans, a crû rapidement pour atteindre 19,5 ans en 2018. L'espérance de vie à 65 ans des femmes, selon les conditions de mortalité de 2018, s'est hissée à 22,0 ans, soit 2,5 ans de plus que les hommes (p. 10).

L'état de santé varie selon la situation de retraite. Dans l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), il est possible d'observer, à l'aide des données de 2015-2016 pour le Québec chez les personnes de 65 ans et plus, une certaine corrélation entre le revenu et l'état de santé autoévalué. La perception de mauvaise santé ou de santé passable est plus fréquente chez les hommes et chez les femmes dont le revenu est de moins de 20 000 \$²⁸; à l'autre extrémité, la perception d'une très bonne ou d'une excellente santé est moins fréquente dans cette tranche de revenu (tableau XII).

TABLEAU XII

ÉTAT DE SANTÉ AUTOÉVALUÉ SELON LES TRANCHES DE REVENU, PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, EN POURCENTAGE, QUÉBEC, 2015-2016

	Mauvais		Passable		Bon		Très bon		Excellent		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Aucun revenu ou moins de 20 000 \$	13,4	29,1	13,8	24,4	9,4	17,4	5,9	12,2	7,3	12,4	13,0
De 20 000 \$ à 39 999 \$	39,0	24,5	40,6	40,0	36,3	36,6	26,7	34,5	25,8	30,6	33,6
De 40 000 \$ à 59 999 \$	23,4	34,9	27,2	16,3	19,6	22,2	22,1	24,8	26,5	18,8	22,4
De 60 000 \$ à 79 999 \$	2,9	8,6	9,4	7,4	14,2	11,2	15,1	13,5	13,2	16,8	12,6
80 000 \$ et plus	21,2	2,9	9,0	12,0	20,0	12,6	30,3	15,0	27,2	21,4	18,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N =	23 882	32 354	81 496	113 814	214 535	278 059	198 336	221 419	126 310	120 499	1 410 704

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2015-2016 – Composante annuelle.

Toutefois, la progression dans les catégories de revenu plus élevé ne semble pas indiquer une meilleure ou une moins bonne santé autoévaluée; le portrait est beaucoup plus nuancé. Par exemple, 30,6 % des femmes qui s'estiment en excellente santé gagnent entre 20 000 \$ et 39 999 \$, contre 21,4 % parmi celles qui gagnent 80 000 \$ et plus; et plus du cinquième des hommes qui s'estiment en mauvaise santé gagnent plus de 80 000 \$, contre près de 3,0 % parmi ceux qui gagnent entre 60 000 \$ et 79 999 \$ (tableau XII). La relation entre le revenu et la perception de l'état de santé n'est donc pas directe, mais il n'en demeure pas moins que le faible revenu apparaît comme un facteur susceptible d'influencer négativement la perception de l'état de santé chez certaines personnes de plus de 65 ans.

Par ailleurs, Park (2010) a observé que « les problèmes de santé semblent nettement liés aux retraits précoces de la population active » (p. 7). L'auteur a poursuivi en mentionnant ceci :

L'état de santé autoévalué des hommes était lié à leur probabilité de quitter la population active précocement. Comparativement à leurs homologues qui se considéraient en excellente santé, les hommes qui ont indiqué être en mauvaise santé (passable ou mauvaise) étaient presque cinq fois plus susceptibles d'arrêter de travailler (4,7 fois) [...]. Le nombre de problèmes de santé chroniques était également lié au départ précoce chez les hommes : pour chaque problème chronique supplémentaire, on constatait une hausse de 25 % du risque de départ anticipé (p. 9-10).

L'auteur a également observé que la propension des femmes se considérant en moins bonne santé à quitter le marché du travail était 1,5 fois plus élevée que celle des femmes en excellente santé (p. 10).

Ainsi, davantage de personnes âgées au bas de l'échelle des revenus se perçoivent comme étant en moins bonne santé (Quesnel-Vallée *et al.*, 2017), et comme leurs conditions de retraite reflètent vraisemblablement ce qu'étaient leurs conditions de travail, cette situation les pénalise doublement à l'âge de la retraite. Dans leur étude, Schirle et Veall (2018) ont observé que les femmes et les hommes qui prennent leur retraite complète ou partielle à un plus jeune âge sont beaucoup plus susceptibles d'avoir au moins une limitation sur le plan des activités (p. 50). Certains emplois, par exemple les emplois physiquement exigeants, nuisent plus que d'autres à la santé en hypothéquant prématurément la capacité de travail. Voilà pourquoi Couturier (2018) ajoute que « le retour au travail après la retraite n'est pas une option universelle, car tout le monde n'arrive pas à l'âge de la retraite avec la même capacité de travail » (p. 4).

5. TRANSITIONS DU TRAVAIL À LA RETRAITE

5.1 INTENTIONS DE RETRAITE DÉFINITIVE DU MARCHÉ DU TRAVAIL OU DE RETRAITE PARTIELLE

Le Québec n'est pas le seul endroit où le fait de travailler pendant la retraite est un phénomène en croissance, caractéristique du cheminement vécu par de plus en plus de personnes lors de la transition entre le travail et la retraite. À titre d'exemple, la France (Govillot, 2013; Sagot et Gouin, 2018) et la Grande-Bretagne (Phillipson, 2013 : 145) vivent exactement le même phénomène. Par ailleurs, ce cheminement peut prendre de multiples formes, qui font que l'âge de 65 ans n'est plus totalement significatif quand il est question de la transition du travail à la retraite (Phillipson *et al.*, 2018). Par conséquent, le fait de prendre sa retraite n'implique plus la cessation de toute activité d'emploi.

Si la retraite en tant que coupure par rapport à l'activité d'emploi s'applique toujours pour certaines personnes, la diversité des situations fait qu'il est sans doute de plus en plus difficile d'établir une coupure par rapport à l'activité d'emploi (cessation partielle et non totale avant ou après 65 ans), étant donné qu'il est notamment possible de revenir en emploi après un épisode à la retraite (emplois post-retraite). Par exemple, des personnes qui poursuivent leur emploi après 65 ans et qui touchent parallèlement leur Sécurité de la vieillesse peuvent être considérées comme retraitées. Ainsi, la prise de retraite peut n'être qu'une simple transition dans un cheminement parfois très complexe. La retraite prend donc plusieurs formes de nos jours. Actuellement, il n'existe pas une définition unique de la retraite, compte tenu de la complexité des situations.

D'ailleurs, Statistique Canada fournit des définitions différentes de la retraite en fonction de l'enquête. Par exemple dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), la retraite est définie comme « un état atteint lorsqu'une personne quitte définitivement le marché du travail et touche un revenu associé à la retraite (RPC, RRQ, pensions privées, etc.). On estime qu'une personne atteint l'état de retraité lorsqu'elle est restée pendant au moins un an à l'extérieur du marché du travail, touche des revenus associés à la retraite durant cette période et n'est pas retournée sur le marché du travail avant la fin de l'enquête » (Statistique Canada, 2007). Bien que l'EPA soit la principale source de données sur l'âge moyen et médian de la retraite, elle recueille très peu de données sur les inactifs puisque l'enquête vise à caractériser les personnes occupées et les chômeurs.

Dans une étude sur la diversité des formes de transition travail-retraite dans une cohorte de Canadiens âgés de 50 à 64 ans, Crespo (2007) avait défini 11 formes de transition. Pour ce faire, l'auteur avait utilisé les données du volet longitudinal de l'EDTR dans lesquelles il avait retenu le parcours de 636 répondants²⁹. Ces 11 formes sont les suivantes :

1. maintien durable dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle, prépondérance des gains;
2. maintien éphémère dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle, prépondérance d'un ensemble diversifié de sources;
3. maintien d'activité avec réemploi massif et rapide, prépondérance des gains;
4. maintien ou reprise d'activité, prépondérance (retrouvée) des gains;
5. maintien ou reprise d'activité, prépondérance des prestations privées;
6. cessation d'activité immédiate suite à une cessation d'emploi, avec prépondérance des prestations de retraite privées;
7. cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance d'un ensemble diversifié de sources;
8. cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des placements et autres revenus privés;
9. cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations du RPC/RRQ;
10. cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations de la SV/SRG et autres transferts gouvernementaux;
11. cessation d'activité plus ou moins immédiate, prépondérance des prestations d'assistance sociale ou absence de revenus (p. 70).

L'auteur regroupe ces 11 formes de transition en 4 classes homogènes, en combinant l'activité sur le marché du travail et les sources et niveaux de revenu :

<p>Classe 1 : formes n^{os} 1 et 2 (17,9 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien durable ou éphémère dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle ▪ Maintien ou non de la prépondérance des gains 	<p>Classe 2 : formes n^{os} 3, 4 et 5 (33,8 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien ou reprise d'activité à la suite d'une cessation d'emploi ▪ Maintien ou non de la prépondérance des gains
<p>Classe 3 : forme n^o 6 (16,3 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cessation d'activité immédiate à la suite d'une cessation d'emploi ▪ Prépondérance des prestations de retraite privées 	<p>Classe 4 : formes n^{os} 7, 8, 9, 10 et 11 (32,0 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cessation d'activité plus ou moins immédiate à la suite d'une cessation d'emploi ▪ Pas de prépondérance des prestations de retraite privées

Source : Tableau constitué à partir des informations de Crespo (2007).

29. Deux étapes ont marqué la démarche de l'auteur : « la sélection d'une cohorte de répondants et l'analyse de séquences correspondant à des parcours de transition travail-retraite sur les deux dimensions [abordées], soit l'activité sur le marché du travail et les sources et niveaux de revenu [principale source de revenu, ou source prépondérante]; deuxièmement, la comparaison, puis la classification de ces séquences afin d'obtenir une typologie de formes de transition » (p. 57).

L'auteur précise ce qui suit :

- Dans un premier groupe (n = 119, 17,9 %), on constate un maintien durable ou éphémère dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle, tandis qu'au niveau des sources de revenu, il y a maintien ou non de la prépondérance des gains.
- Dans un second groupe (n = 206, 33,8 %), il y a maintien ou reprise d'activité à la suite d'une cessation d'emploi, tandis qu'au niveau des sources de revenu, il y a maintien ou non de la prépondérance des gains.
- Dans le troisième groupe (n = 99, 16,3 %), on observe une cessation d'activité immédiate à la suite d'une cessation d'emploi, avec prépondérance des prestations de retraite privées.
- Enfin, dans un quatrième groupe (n = 212, 32,0 %), on note une cessation d'activité plus ou moins immédiate à la suite d'une cessation d'emploi, sans prépondérance des prestations de retraite privées (p. 62).

Ainsi, selon cette typologie, le fait de prendre sa retraite, c'est-à-dire de cesser ses activités et de toucher ses rentes, correspond à la 6^e forme et à la 3^e classe. Dans cette classe, l'emploi cesse, le passage à l'inactivité est abrupt et apparemment irréversible, et les prestations privées de retraite deviennent immédiatement la principale source de revenu (p. 66). Les personnes dans cette situation correspondent à 16,3 % de l'échantillon, ce qui montre à quel point les formes alternatives sont prégnantes (p. 66). Ces personnes maintiennent en moyenne un taux de remplacement de leurs revenus de 57 % au cours des quatre années suivant la transition (p. 70). Ce taux est de 100 % pour la 1^{re} forme, dépasse les 82 % pour la 2^e forme, se situe entre 65 % et 79 % pour les formes 3 à 5, mais ne se situe qu'entre 44 % et 67 % pour les formes 7 à 10, avec un plancher à 37 % pour la forme 11 (p. 70).

Dans son étude sur les conséquences de la transition du travail à la retraite sur le revenu, Crespo (2013a) a examiné, pour la période de 2000 à 2010 au Québec, les conséquences en question sur la cohorte née entre 1941 et 1945. Son constat général est « qu'il y a une diminution du revenu après impôt de 55-59 ans à 60-64 ans, suivie d'une augmentation de ce revenu de 60-64 ans à 65-69 ans. Entre 55-59 ans et 60-64 ans, l'augmentation des prestations de retraite et la réduction de l'impôt n'ont pas été en mesure de compenser la diminution des revenus de travail » (p. 17). Ainsi, à l'exception des personnes qui appartiennent à la forme caractérisée par le maintien durable dans un emploi combiné à des modalités de retraite partielle avec prépondérance des gains, et qui conservent 100 % de leurs revenus, toutes les formes impliquent une diminution des revenus.

Au chapitre de la transition vers la retraite définitive ou partielle des travailleurs au Québec, il est difficile d'obtenir des statistiques sur le comportement et les attitudes. L'Enquête sur les travailleurs âgés (ETA) menée en 2008 par Statistique Canada porte sur les intentions de retraite. De nos jours, de nombreuses personnes envisagent une retraite partielle ou définitive lorsque les circonstances le permettent (état de santé, obligations familiales, etc.). En 2008, le pourcentage d'hommes qui envisageaient une retraite partielle s'élevait à près de 51,0 % et celui des femmes, à 37,0 % (tableau XIII).

TABLEAU XIII

RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS DE 55 ANS ET PLUS SELON LEUR INTENTION À L'ÉGARD DE LA RETRAITE, EN POURCENTAGE, QUÉBEC, 2008

	Retraite définitive	Retraite partielle
Hommes	40,0	50,9
Femmes	53,3	37,3
Études secondaires ou moins	45,9	39,3
Études postsecondaires	45,9	48,2
Employés	46,6	43,8
Travailleurs autonomes	40,6**	52,3**
Employés du secteur public	53,3	40,7
Employés du secteur privé	42,1	47,2
Temps plein	44,1	47,5
Temps partiel	53,7	35,1*

Note : Le total ne donne pas toujours 100 %, car d'autres réponses possibles, dont l'abstention, n'ont pas été compilées dans ce tableau.

* : À interpréter avec prudence.

** : À titre indicatif seulement.

Source : Cloutier (2012b : 41), à partir des données de Statistique Canada, Enquête sur les travailleurs âgés (ETA), 2008.

Cloutier et Dorion (2010), Gaudreault et Cloutier-Villeneuve (2012) et Cloutier (2012b) ont déjà analysé ces données pour le Québec. Dans l'une des études, Cloutier (2012b) formule cette conclusion :

« Les résultats [...] révèlent la dimension complexe des intentions à l'égard de la prise de la retraite. Ainsi, plusieurs aspects liés à la fois aux caractéristiques du travailleur, de l'emploi, des conditions de retraite ainsi que de la situation personnelle et professionnelle du travailleur influencent les perspectives des travailleurs âgés de 50 ans et plus. En particulier, le fait [...] d'être une femme, de se trouver dans le groupe d'âge des 55 ans et plus, de travailler à temps partiel, d'avoir un régime de retraite comme principale source de revenu de retraite et d'avoir une moins bonne santé vont davantage de pair avec un retrait définitif du marché du travail après la prise de la retraite. *A contrario*, le fait [...] de détenir un diplôme d'études secondaires ou moins, d'avoir des heures flexibles de travail, d'être un travailleur autonome, de ne pas être très confiant ou pas du tout quant à la suffisance de son revenu de retraite ou encore de vivre des journées de travail assez ou extrêmement stressantes vont plus de pair avec une intention de rester sur le marché du travail après la prise de la retraite de l'emploi actuel » (p. 47).

Dans leur recension des écrits sur la participation au marché du travail des travailleurs âgés, Bélanger *et al.* (2016) avaient fait ces constats :

- Le retour au travail après la retraite est plus élevé parmi les professionnels et les gestionnaires ou dans les secteurs d'activité offrant des options de travail flexibles.
- Les travailleurs âgés mis à pied sont plus enclins à retourner au travail que ceux qui ont pris leur retraite ou cessé le travail pour cause de maladie.
- Le manque de travail disponible et la faiblesse des salaires constituent les obstacles à la réinsertion sur le marché du travail les plus souvent invoqués.

5.1.1 Qualité des emplois

Dans un contexte de pénurie de la main-d'œuvre, il est important de miser sur le développement de la qualité de l'emploi pour offrir de meilleures conditions d'emploi et un travail de qualité, et ce, dans le but de retenir les employés. Cloutier (2012a, 2013, 2016, 2017, 2019) s'est intéressé à la qualité de l'emploi chez les travailleurs âgés. Il définit trois niveaux de qualité : élevée, moyenne ou faible.

Les emplois de qualité élevée se retrouvent dans un seul groupe d'emplois [...] :

- les emplois bien rémunérés;
- de qualification élevée;
- stables;
- avec des heures normales de travail (30-40 heures) ou du temps partiel volontaire.

Dans les emplois de qualité moyenne, on retrouve cinq groupes d'emplois :

1. les emplois de qualification élevée mais moins bien rémunérés [...];
2. ceux où les travailleurs sont surqualifiés mais [...] ont une bonne rémunération;
3. les emplois de qualification faible bien rémunérés;
4. les emplois temporaires bien rémunérés;
5. les emplois de longue durée (41 heures ou plus par semaine) ayant aussi une bonne rémunération.

Enfin, les emplois de qualité faible comptent également cinq groupes :

1. les emplois à temps partiel involontaire caractérisés par une qualification variable et une moindre rémunération;
2. les emplois de qualification faible et moins bien rémunérés;
3. ceux où les travailleurs sont surqualifiés et moins bien rémunérés;
4. les emplois temporaires avec une moindre rémunération;
5. les emplois de longue durée moins bien rémunérés (Cloutier, 2012a : 24).

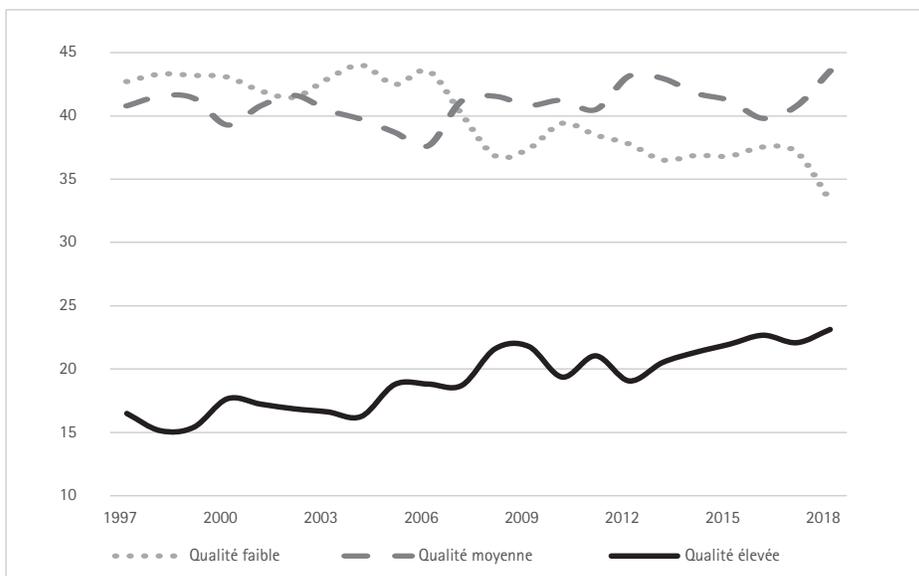
Il est probable qu'il y ait une correspondance entre la qualité de l'emploi et les conditions de travail. Cependant, même si un emploi est de bonne qualité selon ces critères, il peut exposer un employé à des conditions de travail pénibles.

L'ISQ a ainsi codifié les données de l'EPA afin de faire apparaître ces trois niveaux de qualité de l'emploi, ce qui permet d'observer les tendances³⁰. Au Québec, la proportion de l'emploi de qualité moyenne et élevée chez les personnes âgées de 55 ans et plus s'accroît de 1997 à 2018, alors que celle de l'emploi de qualité faible recule (années sélectionnées en annexe XI et figures 16 à 18).

30. Voir la sous-section « Qualité de l'emploi » dans la section « Travail et rémunération » du site de l'ISQ, à cette adresse : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/qualite-emploi/qualite_m-oeuvre.html. Les données ont été calculées pour les employés seulement, c'est-à-dire en excluant les travailleurs autonomes. De plus, les étudiants en emploi sont exclus afin que les résultats portent uniquement sur les personnes dont l'activité principale est d'occuper un emploi (le statut d'étudiant ne concerne toutefois que très peu les personnes de 55 ans et plus).

FIGURE 16

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS DANS LES TROIS NIVEAUX DE QUALITÉ DE L'EMPLOI, 55 ANS ET PLUS, QUÉBEC, 1997-2018

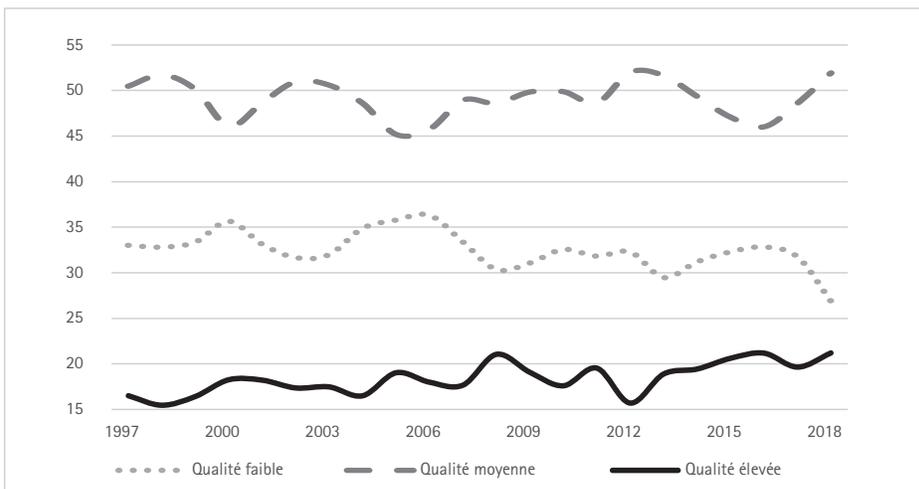


Note : Les étudiants sont exclus.

Source : Institut de la statistique du Québec, à partir des données de Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2018.

FIGURE 17

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS DANS LES TROIS NIVEAUX DE QUALITÉ DE L'EMPLOI, HOMMES DE 55 ANS ET PLUS, QUÉBEC, 1997-2018

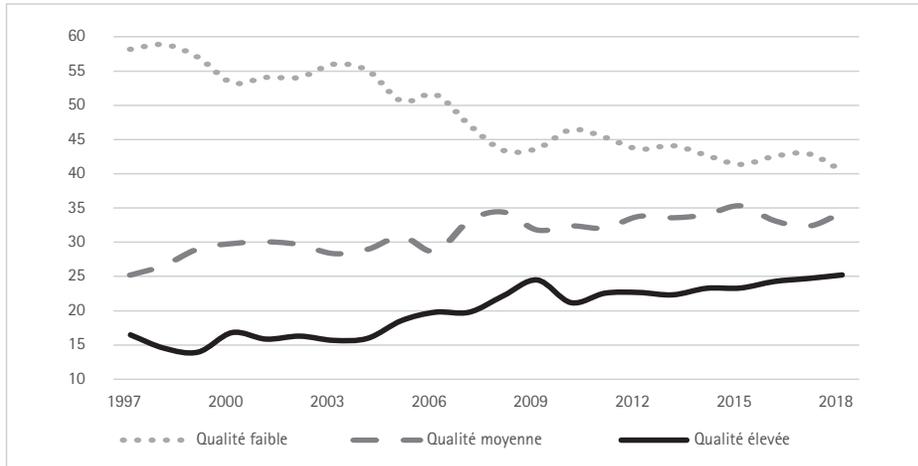


Note : Les étudiants sont exclus.

Source : Institut de la statistique du Québec, à partir des données de Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2018.

FIGURE 18

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS NON ÉTUDIANTS DANS LES TROIS NIVEAUX DE QUALITÉ DE L'EMPLOI, FEMMES DE 55 ANS ET PLUS, QUÉBEC, 1997-2018



Note : Les étudiants sont exclus.

Source : Institut de la statistique du Québec, à partir des données de Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2018.

Ainsi, en proportion de l'ensemble des emplois des personnes de 55 ans et plus, ceux de faible qualité ont reculé du premier au deuxième rang sur l'ensemble de la période, changeant ainsi de position avec les emplois de qualité moyenne. Ceux de qualité élevée ont légèrement progressé, comptant maintenant pour près du quart des emplois (figure 16).

Chez les hommes de 55 ans et plus, les emplois de qualité moyenne prédominent avec plus de 50 % des emplois, mais cette proportion est demeurée presque stable sur cette période. En contrepartie, la proportion des emplois de faible qualité a légèrement diminué, et celle des emplois de qualité élevée a légèrement augmenté (figure 17).

Enfin, chez les femmes de 55 ans et plus, ce sont les emplois de faible qualité qui prédominent, avec encore 40 % des emplois en 2018, mais leur proportion a baissé de 1997 à 2018. Par contre, les proportions des emplois de qualité moyenne et de qualité élevée sont en hausse (figure 18).

5.1.2 Retour en emploi ou changement d'emploi

Sur les retours en emploi ou les changements d'emploi post-retraite, il existe peu de données permettant de faire le suivi à partir de la cessation d'une activité principale jusqu'à un retour en emploi, que ce soit dans un domaine apparenté ou dans un tout autre domaine, avec ou sans le fait de percevoir un revenu de retraite, de pension ou autre. Dans un registre plus qualitatif, Tremblay et Lazzari-Dodeler (2017) ont recueilli 109 réponses à un questionnaire en ligne sur les retours en emploi post-retraite³¹ auprès de personnes sollicitées par des associations de retraités. Parmi celles-ci se trouvaient des infirmières et des cadres de la santé, des professeurs et des enseignants, des professionnels et des employés (ex. : personnel de soutien, concepteur de réseau informatique de la fonction publique, employée de la fonction publique). Les chercheuses ont observé le parcours de personnes qui ont effectué un retour en emploi post-retraite, ce qu'elles qualifient de retraite inversée. Plusieurs ont ainsi quitté leur travail pour occuper des emplois, parfois reliés à leur pratique antérieure, parfois dans un domaine tout à fait nouveau. Certaines des personnes interrogées occupaient un emploi pour un nombre limité de jours par semaine ou d'heures dans la semaine, mais d'autres y consacraient de longues heures (ex. : infirmière devenue courtière immobilière). Par ailleurs, des personnes occupaient des emplois saisonniers qui pouvaient comporter de longues heures au moment où elles travaillaient, mais elles disposaient aussi de plusieurs mois sans travail.

31. On peut comprendre cette notion, ici, comme une transition possible entre un emploi – sans doute un emploi principal –, et un autre. La transition peut aussi avoir été simplement l'atteinte de l'âge de 65 ans, qui permet d'obtenir la sécurité du revenu, et qui fait que l'on devient perçu comme « retraité » sans l'être nécessairement tout à fait.

Parmi les domaines d'emploi, l'enseignement revient très souvent, entre autres chez les infirmières qui donnent des cours au cégep ou sont impliquées dans des activités de formation. On trouve aussi la consultation, notamment chez les cadres et les professionnels. Enfin, on trouve des postes de conseillers en vente, notamment chez quelques infirmières et chez les employés (p. 35).

Si quelques-unes des personnes interrogées ralentissent graduellement leur vie active au travail ou se fixent dans le temps une échéance précise pour la retraite totale, la majorité souhaite poursuivre leur travail aussi longtemps que possible (p. 35).

De plus, les auteures ont recensé plusieurs raisons qui expliquent le retour en emploi : le sentiment d'être utile, la réalisation d'un accomplissement, la séparation, les revenus de pension trop faibles, le conjoint toujours en activité, etc. Bien que les auteures aient recensé dans cette étude quelques personnes qui poursuivaient le travail par nécessité, la recherche devra être approfondie sur ces cas.

Par ailleurs, les personnes âgées qui retournent en emploi gagnent souvent un salaire moindre que celui d'avant la retraite. Par exemple, c'est le cas des électriciens ou des plombiers qui se retrouvent en fin de carrière vendeurs dans une grande surface au salaire minimum ou légèrement au-dessus, alors que leur bagage de connaissances pourrait pourtant amener un salaire bien plus élevé. Le statut de vendeur (ou de conseiller à la vente) semble justifier des salaires peu élevés, ne laissant que bien peu de place pour la reconnaissance du bagage de connaissances acquis au long des années. L'employeur étant sans doute en position de force, l'arbitrage entre le salaire et la possibilité de socialisation que l'emploi procure est sans doute laissé à l'employé. La rareté actuelle de la main-d'œuvre pourrait toutefois redonner à l'employé une meilleure position de négociation. Pour Carrière et Galarneau (2013), « la rareté relative de la main-d'œuvre dans un contexte de vieillissement démographique pourrait entraîner une pression à la hausse sur les salaires, ou encore contribuer à encourager les employeurs à développer des politiques favorisant la rétention des travailleurs âgés » (p. 16).

6. QUELQUES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Que ce soit du côté du marché du travail ou de celui des régimes de retraite visant à assurer une meilleure sécurité du revenu à la retraite, la classe politique est interpellée depuis des années sur les enjeux reliés au vieillissement de la main-d'œuvre et de la population.

6.1 MARCHÉ DU TRAVAIL

Du côté du marché du travail, les gouvernements incitent la population à la prolongation de la vie active afin de lutter notamment contre la pauvreté des aînés. Cette situation s'observe aussi bien au Canada (Emploi et Développement social Canada, 2018a) qu'aux États-Unis (Munnell et Walters, 2019) et dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (Love, 2018).

Au Québec, le rapport Demers, en 2011, avait recommandé en ce sens de « modifier les dispositions qui encouragent la retraite anticipée afin de la rendre moins avantageuse sur le plan financier » et d'« accorder un bénéfice temporaire aux travailleurs qui décident de prolonger leur carrière » (Demers *et al.*, 2011 : 21). Pour les travailleurs de 60 ans et plus qui seraient en difficulté et qui pourraient être désavantagés par les ajustements suggérés à la retraite anticipée, des dispositifs seraient prévus, parmi lesquels « l'accès à la rente d'invalidité du Régime de rentes du Québec pour les personnes qui ne peuvent conserver leur emploi en raison de leur état de santé », ou encore « une prestation d'aide sociale qui ne serait pas réduite en fonction des avoirs dans le cas des travailleurs de 60 ans et plus qui ont cumulé une présence significative sur le marché du travail » (p. 23).

Tout comme le Québec, le Japon est confronté depuis longtemps à un important problème de vieillissement de sa main-d'œuvre. Le pays connaît le ratio de dépendance économique le plus élevé au monde. Ses politiques pour maintenir en emploi des travailleurs âgés, ainsi que pour favoriser l'embauche de travailleurs âgés, ont récemment fait l'objet d'une étude approfondie de l'OCDE. L'organisme recommande à ses pays membres, qui connaissent les mêmes problèmes de vieillissement, de s'inspirer du cas japonais, notamment en valorisant l'expertise et les connaissances des travailleurs âgés. Le Japon a expérimenté diverses mesures visant à retenir la main-d'œuvre âgée, et d'autres mesures portant notamment sur la formation, ou encore sur l'adaptation des conditions de travail (ex. : diminuer les heures de travail) (OCDE, 2018).

Au Québec, des mesures fiscales ont d'ailleurs commencé à apparaître au cours des dernières années afin d'inciter à la prolongation de la vie active. Ces mesures incluent notamment le crédit d'impôt pour travailleur d'expérience, appelé depuis 2019 le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, et à l'intention des PME, le crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience. Dans un contexte de vieillissement de la main-d'œuvre, couplé à la pénurie de la main-d'œuvre, de telles mesures sont sans doute susceptibles de devenir de plus en plus généralisées, le Japon apparaissant comme un précurseur et un modèle en la matière.

Des auteurs ont aussi proposé une grille d'analyse des pratiques de maintien en emploi des aînés, permettant de comprendre les attitudes des entreprises et des travailleurs vis-à-vis de leur maintien en emploi. Ils ont mis cette grille à l'épreuve en étudiant les pratiques de deux entreprises de commerce de détail, l'une en France et l'autre au Québec. Les incitatifs québécois favorisant le cumul emploi-retraite ont généré plus de pratiques concrètes de maintien en emploi que l'approche française, qui force les entreprises de plus de 50 salariés à négocier des accords pour les aînés (Abouissa *et al.*, 2019).

Enfin, même les travailleurs âgés qui ne sont pas invalides peuvent sentir le poids de la fatigue au fil des ans, même dans des emplois relativement peu exigeants sur le plan physique. Il faut alors reconnaître les besoins et réalités de ces travailleurs, et la nécessité d'ajuster leurs conditions de travail (ex. : temps partiel, flexibilité des horaires). Pour des ergothérapeutes qui ont travaillé sur ces questions, « un sain vieillissement au travail est possible lorsque les conditions de travail n'entraînent pas de phénomène d'usure prématurée et ne mettent pas en difficulté le travailleur vieillissant » (Lord et Therriault, 2018 : 183).

6.2 RÉGIMES DE RETRAITE

Dans un ouvrage sur l'histoire et les enjeux de la sécurité sociale au Québec, Latulippe et Plamondon (2016), dans leur chapitre sur la retraite, ont brossé un portrait de la situation actuelle, en fournissant quelques données sur les revenus des retraités, la transition travail-retraite, la préparation à la retraite, etc. Si les auteurs jugent que la situation est somme toute positive pour plusieurs, il demeure qu'une grande proportion des retraités sont incapables de maintenir leur niveau de vie. Les auteurs observent que les travailleurs du secteur privé sont peu couverts par les régimes complémentaires de retraite et que l'utilisation des incitations fiscales demeure limitée. Pour Latulippe et Plamondon, les régimes de retraite doivent s'adapter à la cessation plus tardive des activités professionnelles grâce à laquelle certains souhaitent combiner le travail et la retraite (p. 273-274).

À la suite des travaux du Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) a été instauré. Celui-ci vise spécialement les travailleurs qui sont privés de régime de retraite, c'est-à-dire les travailleurs autonomes et les personnes intéressées à ce nouveau régime si les règles fiscales le permettent (D'Amours *et al.*, 2013 : 38). Le Comité a aussi mentionné la possibilité de mettre en place une « rente longévité » visant à mutualiser le risque de longévité au bénéfice de l'ensemble des travailleurs québécois et à leur faciliter la planification de l'épargne personnelle en vue de la retraite, en tenant compte du fait que le risque de longévité sera au moins partiellement pris en charge à partir de 75 ans (D'Amours *et al.*, 2013 : 118). Si la recommandation sur le RVER a bien été mise en place, celle sur la rente longévité ne l'a pas encore été.

De son côté, la France s'est engagée dans une proposition de réforme majeure du système des retraites (Ministère des Solidarités et de la Santé, 2019), qui consiste à suggérer, en remplacement de la structure actuelle jugée très complexe, un système basé sur l'universalité des retraites.

Le Québec et le Canada n'ont pas encore sérieusement réfléchi à une modification de la structure actuelle, qui laisse pourtant une partie de sa population dans une position précaire au moment de la retraite. Ce sont des personnes dépendant exclusivement des régimes publics, des immigrants, des personnes privées d'un fonds de retraite, qui ont dû prendre une retraite involontaire, qui étaient du secteur privé (le plus souvent non syndiqué) et enfin, qui sont peu scolarisées. Dans le secteur privé, quand un régime est offert, il peut être peu généreux ou moins généreux que dans les milieux syndiqués et le secteur public. De plus, les régimes de retraite du secteur privé ont été mis à sec avec des faillites d'entreprises au cours des dernières années, laissant des milliers de personnes retraitées sans pension de leur employeur.

Ces dernières années, certains débats ont porté sur la capitalisation des régimes de retraite, avec, par exemple, l'adoption en 2015 de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ 2015, chapitre S-2.1.1).

De plus, pour ne prendre que le cas du RRQ dans le domaine des pensions publiques, la Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite (RLRQ 2018, chapitre 2), adoptée en février 2018, comporte des bonifications au montant actuel³² : le régime de base auquel s'ajoute depuis le 1^{er} janvier 2019 le régime supplémentaire visant à augmenter à terme le taux de remplacement du revenu, pour le faire passer de 25 % à 33 %.

32. Voir : https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/bonification/Pages/modifications_rrq.aspx.

En raison de l'importance des pensions publiques dans le revenu des aînés, Michaud *et al.* (2018), à l'aide de simulations sur l'impact potentiel de cette réforme, se sont intéressés à l'effet de ces prestations sur les décisions de travail et d'épargne d'une seule cohorte d'individus, puis à l'effet des choix faits par ces derniers sur le taux de pauvreté. Les chercheurs ont observé ceci :

« [...] une diminution des montants de SRG et de PSV de 20 % aurait peu d'effets sur la décision de continuer à travailler ou sur l'épargne, faisant ainsi tripler le taux de pauvreté des personnes de 70 ans et plus. [...] Par contre, en faisant augmenter la valeur des rentes, elle pourrait faire diminuer le taux de pauvreté d'une cohorte d'aînés. [...] Les résultats montrent que le rendement de la réforme est positif pour tous, et que l'effet est particulièrement important pour les personnes dont le revenu se situe entre 25 000 \$ et 35 000 \$ » (tiré du résumé; voir aussi Michaud *et al.*, 2018 : 19).

Les chercheurs démontrent que l'impact de cette réforme sur le taux de pauvreté estimé à 70 ans et à 80 ans aboutit à un taux deux fois plus faible que sans la réforme (*ibid.*, p. 20).

Les chercheurs ont ensuite considéré deux scénarios alternatifs qui modélisent respectivement la mise en place d'un âge obligatoire pour la réception des rentes du RRQ et l'élimination de la rente au conjoint survivant. En ce qui concerne la relation entre l'âge auquel les aînés commencent à recevoir leurs rentes du RRQ et la pauvreté, le scénario de projection utilisé oblige les individus à recevoir leurs rentes à 65 ans, éliminant ainsi les pénalités et les majorations qui devraient normalement s'appliquer. Michaud *et al.* trouvent que « par rapport au scénario où les individus sont libres de commencer leurs rentes quand ils le souhaitent (après 60 ans), le taux de pauvreté des personnes de 60 ans et plus diminue d'environ 0,6 point de pourcentage sur l'ensemble de la période. Il est donc primordial de s'assurer que les aînés comprennent bien la relation entre le montant de leurs prestations et le moment où ils décident de demander leurs rentes » (tiré du résumé; voir aussi *ibid.*, p. 94-96).

Le dernier scénario envisagé est celui qui élimine la rente au conjoint survivant. « Bien que cette rente ait un effet limité sur la pauvreté de l'ensemble de la population plus âgée, elle a un effet important pour les personnes qui en bénéficient. L'éliminer ferait augmenter le taux de pauvreté des hommes veufs et des femmes veuves de 0,2 et de 1,1 point de pourcentage respectivement sur l'ensemble de la période de 2018 à 2050 » (tiré du résumé; voir aussi *ibid.*, p. 99-101).

Pour revenir à la question de l'universalité de la sécurité du revenu des aînés, on s'entend généralement pour reconnaître à la SV un caractère d'universalité, mais il existe des critères d'admissibilité, qui défavorisent certains immigrants, et un seuil à partir duquel les prestations diminuent (seuil de 77 580 \$ en 2019). En 2019, le seuil minimal de récupération de la SV se situait à 77 580 \$ et le seuil maximal, à 125 937 \$. Puisque 15 % de la différence entre le revenu et le seuil est récupérée, l'atteinte du seuil maximal fait diminuer la prestation à zéro³³. Le SRG est un complément qui permet aux personnes sans autres ressources de toucher, en combinant les deux prestations, un montant avoisinant les seuils de la MPC (Fréchet, 2012; Michaud *et al.*, 2018), mais qui ne tient pas nécessairement compte de l'ensemble des transferts proposés.

Pour Béland (2016), « le SRG, un régime complémentaire à la SV, est un programme d'aide sociale efficace en la matière. Il est financé par l'impôt et cible uniquement les gens à faible revenu, d'où sa fonction hautement redistributive ».

Plusieurs auteurs se sont inquiétés de l'état prévisible des finances publiques, notamment en raison du vieillissement de la population et de l'évolution du ratio de dépendance économique dans les pays occidentaux, où l'on prévoit qu'il y aura moins de personnes en âge de travailler afin de subvenir aux besoins des cohortes de personnes âgées en croissance (Robinson *et al.*, 2017). Avec le vieillissement de la population et le poids financier que les pensions publiques peuvent représenter au Canada, l'auteur propose de « mettre fin à l'universalité de la SV », qui n'est plus véritablement exclusive depuis 1989, « en excluant un plus grand nombre de personnes âgées à haut revenu des prestations », « tout en maintenant, voire en renforçant, le rôle redistributif du SRG », ce que l'auteur voit comme une solution « fiscalement équitable » (Béland, 2016).

Il est maintenant connu que la proposition visant à hausser l'âge de l'admissibilité à la SV et au SRG de 65 à 67 ans, abandonnée depuis, aurait pénalisé davantage les personnes à faible revenu (Clavet *et al.*, 2013). D'après Béland (2016), le gouvernement « a décidé d'abandonner ce projet, ce qui, d'un point de vue redistributif, était la chose à faire. Si la mesure avait été appliquée, elle aurait pénalisé davantage les personnes à faible revenu, qui dépendent directement de la SV et du SRG pour maintenir leur sécurité économique ».

Au gouvernement fédéral, on a par ailleurs annoncé une bonification du SRG dans le budget de 2016. Cette bonification consistait à augmenter la prestation complémentaire pour les aînés vivant seuls, ce qui représentait un nouvel investissement de sept milliards de dollars sur dix ans (Emploi et Développement social Canada, 2018b : 20).

Pour le Canada dans son ensemble, le ratio entre les jeunes travailleurs (de 25 à 34 ans) et les travailleurs âgés (55 ans et plus) a diminué pour passer de 2,7 points de pourcentage en 1996 à 1,0 point en 2018 (Ouellet-Léveillé et Milan, 2019). Certains chercheurs ont formulé des recommandations pour l'avenir, liées à la fiscalité ou à d'autres initiatives visant à développer des programmes adaptés à cette nouvelle réalité, notamment la bonification du Fonds des générations, des réformes de la SV et du SRG, la conciliation travail-famille (Schirle, 2013; Côté *et al.*, 2017), ou encore la révision des 26 crédits d'impôt implantés ces dernières années à l'intention des personnes âgées (Hébert, 2019).

Des initiatives ont déjà été prises au Québec ainsi que par le gouvernement fédéral, mais il restera à voir si elles permettront effectivement de mieux lutter contre la pauvreté des aînés et s'il y a lieu ou pas de réformer ces outils ou d'en concevoir d'autres en vue d'assurer le bien-être de ces personnes.

Les pistes de réflexion énumérées ci-dessus devraient pouvoir contribuer aux débats sur certains des volets reliés au vieillissement de la main-d'œuvre et de la population, domaines où l'État a la responsabilité de s'assurer qu'il ne laisse personne de côté.



CONCLUSION

Au terme de cette recension, on peut faire ces observations :

- Il y a eu diminution du taux de faible revenu chez les personnes âgées de 65 ans et plus selon les SFR et la MPC – des mesures que l'on qualifie le plus souvent d'« absolues », fondées sur les conditions de vie –, mais une augmentation du faible revenu selon la MFR, une mesure purement relative, fondée sur la moitié de la médiane des revenus. Ces mesures, en fait, se complètent davantage qu'elles ne s'opposent; rien n'empêche qu'une amélioration dans les conditions de vie et une détérioration relative par rapport à une médiane aient lieu en même temps.
- Une présentation du revenu disponible pour quelques ménages types en 2019, d'après le simulateur du ministère des Finances du Québec, pour les personnes de 55, 60, 65 et 70 ans, permet de voir que pour égaler ou dépasser les seuils de la MPC, le revenu des personnes seules âgées doit s'élever à plus de 16 570 \$, et celui des couples âgés, à plus de 23 270 \$. On constate que les pensions du gouvernement fédéral (PSV et SRG) ont une influence déterminante sur les taux de pauvreté après 65 ans.
- Du côté du patrimoine des personnes âgées de 65 ans et plus, parmi les familles qui avaient une dette, le montant médian de la dette s'élevait, en dollars constants de 2016, à 16 500 \$ en 2016, alors qu'il se chiffrait à 8 300 \$ en 1999. Toutefois, la valeur médiane des actifs détenus par les familles de personnes de 65 ans et plus s'est également accrue, toujours en dollars constants de 2016, de 226 700 \$ à 350 000 \$.
- Afin d'examiner l'état de la littératie financière en vue de la planification de la retraite, définie comme le fait de se retirer de la vie active, les données de l'ECCF de 2008 et de 2014, pour le Québec, ont permis de voir quelles sources de revenu sont envisagées pour la retraite (régime de retraite de l'employeur, REER et régimes apparentés, pensions gouvernementales). Ces données révèlent aussi, pour les seules personnes qui ne préparent pas financièrement leur retraite, les raisons invoquées pour ne pas s'y préparer (trop jeune ou n'y pense pas, raisons financières et autres raisons).
- Alors que l'âge de la retraite avait amorcé un mouvement à la baisse pendant les années 1990 au Québec, on observe plutôt une tendance à la hausse depuis le début des années 2000, tant pour les hommes que pour les femmes. Conséquemment, on observe aussi une hausse constante de la durée prévue de vie en emploi.
 - Entre 1993 et 2018, le taux d'activité des hommes de 55 à 59 ans a bondi de 11 points de pourcentage. Chez les femmes de 55 à 59 ans, le bond fut encore plus spectaculaire, celui-ci atteignant près de 30 points de pourcentage.
 - Toujours entre 1993 et 2018, chez les hommes de 60 à 64 ans, le bond a été de plus de 19 points de pourcentage. Chez les femmes de 60 à 64 ans, il a été de près de 28 points de pourcentage.
 - À compter de 65 ans, les progressions ont été moins spectaculaires, mais elles ont néanmoins dépassé les 11 et 12 points de pourcentage, chez les hommes et chez les femmes respectivement.
 - En 2018, près de 1 homme sur 10 était toujours actif sur le marché du travail après 70 ans. Chez les femmes du même groupe d'âge, le taux d'activité était de 3,4 %.

- Concernant les personnes qui reportent l'âge de leur retraite, certaines le font par nécessité, d'autres par choix. Certaines raisons sont de nature structurelle (ex. : perte d'emploi, conjoncture), et d'autres sont de nature individuelle (ex. : maladie ou incapacité). Parmi ces raisons, celle de l'état de santé est déterminante, notamment pour les personnes dont les revenus sont les plus faibles et dont l'état de santé autoévalué est plus souvent mauvais.
- Du côté des transitions entre le travail et la retraite, les intentions de retraite des travailleurs de moins de 55 ans et plus sont révélatrices. Quand les circonstances le permettent (état de santé, obligations familiales, etc.), nombreuses sont les personnes qui envisagent maintenant une retraite partielle plutôt que définitive. Dès 2008, le taux d'hommes qui envisageaient une retraite partielle s'élevait à 51 % et celui des femmes, à 37 %.
- Pour ce qui est de la qualité des emplois des personnes de 55 ans et plus, on observe encore aujourd'hui que les emplois de qualité faible sont les plus fréquents chez les femmes, mais cette tendance, de 1997 à 2018, est à la baisse. Chez les hommes, les emplois de qualité moyenne sont prépondérants, une tendance qui n'a pas bougé pour la même période.
- Il n'existe que peu de données sur les retours en emploi ou les changements d'emploi post-retraite, mais une étude qualitative a été menée auprès d'infirmières et de cadres de la santé, de professeurs et d'enseignants, de professionnels et d'employés. Parmi les emplois occupés post-retraite, l'enseignement revient très souvent, notamment chez les infirmières, la consultation, notamment chez les cadres et les professionnels, alors que les postes de conseillers en vente constituent des emplois post-retraite pour quelques infirmières et employés.
- Par ailleurs, la classe politique est interpellée depuis des années sur les enjeux liés au vieillissement de la main-d'œuvre et de la population. Du côté du marché du travail, les exhortations à la prolongation de la vie active reviennent régulièrement, notamment afin de lutter contre la pauvreté des aînés. On s'interroge aussi passablement sur les régimes de retraite visant à assurer une meilleure sécurité du revenu à la retraite.

Pour la suite, on ne peut qu'espérer une réédition de l'Enquête sur les travailleurs âgés de Statistique Canada, réalisée seulement en 2008, réédition qui devrait contribuer à mieux appuyer la retraite par des données statistiques.

Enfin, diverses questions de recherche pourraient être formulées afin de stimuler la poursuite des réflexions sur le sujet. Nous avons vu par exemple que le sujet des personnes qui ont pris leur retraite pour des raisons de nécessité financière n'était pas encore suffisamment couvert. Les autres questions concernent essentiellement les réponses que le marché du travail est en mesure d'apporter au défi du vieillissement de la main-d'œuvre, ainsi que celles que les politiques publiques sont en mesure d'apporter au défi du vieillissement de la population, notamment en vue de mieux protéger les personnes âgées les plus vulnérables, celles qui sont toujours en situation de pauvreté. Nous suggérons, notamment, une réflexion sur les questions relatives à la sécurité du revenu, dans le but de contribuer au mieux-être des personnes âgées.



BIBLIOGRAPHIE

- Abouaissa, Siham, Christophe Baret et Martine D'Amours (2019), « Conception et mise en œuvre d'une grille d'analyse des pratiques de maintien en emploi des séniors », *Relations industrielles*, vol. 74, n° 3 : 445-472.
- ApRoberts, Lucy et Ruth Rose (2007), « Revenus de retraite des femmes et des hommes en France et au Québec : comment réduire les écarts? », dans *Santé, société et solidarité*, n° 1, Les retraites : 83-97.
- Azeredo, Ana Cristina et Frédéric F. Payeur (2019), « La mortalité et l'espérance de vie au Québec en 2018 », *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 23, n° 3, juin : 9-14.
- Béland, Daniel (2016), « Une réforme de la SV et du SRG qui accentuerait leur caractère redistributif serait progressiste et fiscalement responsable », dans *Options politiques*, IRPP, juin, Pauvreté et redistribution : repenser la Sécurité de la vieillesse.
- Billette, Véronique, Jean-Pierre Lavoie, Anne-Marie Séguin et Isabelle Van Pevenage (2012), « Réflexions sur l'exclusion et l'inclusion sociale en lien avec le vieillissement. L'importance des enjeux de reconnaissance et de redistribution », *Frontières*, vol. 25, n° 1 : 10-30.
- Billette, Véronique, Patrik Marier et Anne-Marie Séguin (2018), « Il faut approfondir nos connaissances des enjeux sociaux du vieillissement et tenir compte de la diversité des réalités vécues par les personnes âgées », *Options politiques*, IRPP, octobre.
- Binette Charbonneau, Anne (2018), « Combien de personnes vivent seules au Québec en 2016? », *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 22, n° 2, février : 14-17.
- Bissonnette, Luc, David Boisclair, Pierre-Carl Michaud, Carole Vincent et Laure Sébrier (2016), Analyse du faible revenu chez les aînés au Québec à l'aide de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, CEDIA, 84^e congrès de l'Acfas, 2016.
- Bowlby, Geoff (2007), « Définir la retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, vol. 8, n° 2, février : 17-21.
- Caradec, Vincent, Aline Chamahian, Patrik Marier et Anne-Marie Séguin (dir.) (2017), « Les territoires du vieillissement », *Lien social et politiques*, n° 79, 232 p.
- Carrière, Yves et Diane Galarneau (2013), « Le report de la retraite au Canada et au Québec : une autre perspective », dans Rheault, Sylvie et Jean Poirier (dir.), *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Québec, Institut de la statistique du Québec : 7-17.
- Carrière, Yves, Jacques Légaré et Jonathan Purenne (2015), « Vivre et travailler plus longtemps au Canada : la réalité des baby-boomers », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 44, n° 2, automne : 251-278.
- Cho, Richard (2019), Ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), février, 9 p.
- Clavet, Nicholas-James, Jean-Yves Duclos, Bernard Fortin et Steeve Marchand (2013), Réformer la sécurité de la vieillesse : effets et alternatives, Montréal, Cirano, 10 p.

- Cloutier, Luc et Jean-François Dorion (2010), « Les intentions des travailleurs âgés de 50 ans et plus quant à leur retraite : une comparaison Québec-Ontario », *Flash-info*, Québec, Institut de la statistique du Québec, septembre, vol. 11, n° 3 : 1-7.
- Cloutier, Luc (2012a), La qualité de l'emploi des travailleurs plus âgés au Québec : regard sur l'évolution de la situation des femmes et des hommes, Québec, Institut de la statistique du Québec, 56 p.
- Cloutier, Luc (2012b), Situation personnelle et professionnelle des travailleurs québécois âgés de 50 ans et plus et intentions à l'égard de la retraite, Québec, Institut de la statistique du Québec, 56 p.
- Cloutier-Villeneuve, Luc (2013), « Poursuite de la vie active selon le genre au Québec : l'effet de la qualité de l'emploi et de la situation personnelle », *Sociologie et sociétés*, Université de Montréal, vol. 45, n° 1, printemps, Inégalités, parcours de vie et politiques publiques : 19-42.
- Cloutier-Villeneuve, Luc (2016), « Entre la retraite et la poursuite de la vie active : les trajectoires incertaines des travailleuses et des travailleurs plus âgés au Québec compte tenu de leur qualité de l'emploi et leur situation personnelle », *Cap sur le travail et la rémunération*, Québec, Institut de la statistique du Québec, février, n° 1, 14 p.
- Cloutier-Villeneuve, Luc (2017), La qualité de l'emploi au Québec : développements conceptuels et création d'une typologie. État actuel de la réflexion, Édition révisée (première publication : 2008), Québec, Institut de la statistique du Québec, 47 p.
- Cloutier-Villeneuve, Luc (2019), « Portrait des nouveaux retraités au Québec et ailleurs au Canada de 2009 à 2018 », *Flash-info*, Québec, Institut de la statistique du Québec, avril, vol. 20, n° 1, 10 p.
- Côté, Jean-Guy, Simon Savard et Sonny Scarfone (2017), Le vieillissement de la population et l'économie du Québec, Montréal, Institut du Québec, 45 p.
- Coulombe, Daniel, Gilles Bernier et Suzanne Paquette (2007), Les déterminants de la santé financière à la retraite, FRQSC, Actions concertées sur les déterminants de la santé financière à la retraite, Université Laval, décembre, 61 p.
- Couturier, Eve-Lyne (2018), Évolution des statistiques sur les retraites, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), Note socioéconomique, Montréal, mai, 12 p.
- Crespo, Stéphane (2007), « Diversité des formes de transition travail-retraite dans une cohorte de Canadiens âgés de 50 à 64 ans », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 36, n° 1, printemps : 49-83.
- Crespo, Stéphane (2013a), « La transition travail-retraite : conséquences sur le revenu et les sources de revenus d'une cohorte », *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 17, n° 3, juin : 14-17.
- Crespo, Stéphane (2013b), « Le faible revenu des personnes âgées de 60 à 64 ans », *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 18, n° 1, octobre : 20-26.
- Crespo, Stéphane et Sylvie Rheault (2013), Revenu, faible revenu et inégalité de revenu : portrait des Québécoises et des Québécois de 55 ans et plus vivant en logement privé, Québec, Institut de la statistique du Québec, 124 p.
- D'Amours, Alban (prés.) (2013), Innover pour pérenniser le système de retraite. Un contrat social pour renforcer la sécurité financière de tous les travailleurs québécois, Rapport du Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, 219 p.

- Demers, Gilles (prés.) (2011), *Le vieillissement de la main-d'œuvre et l'avenir de la retraite : des enjeux pour tous, un effort de chacun*, Rapport de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus, Québec, 146 p.
- Emploi et Développement social Canada (2018a), *Promouvoir la participation des Canadiens âgés au marché du travail : initiatives prometteuses*, Ottawa, mai, 66 p.
- Emploi et Développement social Canada (2018b), *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*, Ottawa, août, 109 p.
- Emploi et Développement social Canada (2019), *Rapport sur les besoins en logement des aînés*, Ottawa, juin, 58 p.
- Fields, Andrew, Sharanjit Uppal et Sébastien LaRochelle-Côté (2017), *L'incidence du vieillissement de la population sur les taux d'activité du marché du travail*, Ottawa, Statistique Canada, 75-006-X, juin, 11 p.
- Fleury, Charles (2012), « *Le bénévolat chez les personnes de 55 ans et plus* », *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 17, n° 1, octobre : 10-12.
- Fleury, Charles et Pierre-Olivier Paré (2016), « *Vieillesse de la génération X au Québec : vers un report de la retraite?* », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 45, n° 2, automne : 167-191.
- Fortin, Pierre (2019), propos rapportés par Philippe Orfali, « *Il va falloir travailler jusqu'à un âge bien plus avancé* », *Le Journal de Montréal*, 12 juillet.
- Fréchet, Guy (2012), « *Un portrait équivoque : la pauvreté chez les personnes âgées au Québec* », dans Rheault, Sylvie et Jean Poirier (dir.), *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Québec, Institut de la statistique du Québec : 113-127.
- Fréchet, Guy, Aline Lechaume et Frédéric Savard, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2018*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), 2018, 89 p.
- Gaudreault, Alexandre et Luc Cloutier-Villeneuve (2012), « *Conditions économiques et perspectives de retraite des travailleurs âgés au Québec* » dans Rheault, Sylvie et Jean Poirier (dir.), *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Québec, Institut de la statistique du Québec : 69-82.
- Gauthier, Marc-André (2016), « *La planification financière à la retraite au Québec : une analyse interprovinciale* », *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 20, n° 3, juin : 7-14.
- Gouvernement du Québec (2015), *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, RLQ 2015, chapitre S-2.1.1, Éditeur officiel du Québec.
- Gouvernement du Québec (2018), *Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite*, RLQ 2018, chapitre 2, Éditeur officiel du Québec.
- Govillot, Stéphanie (2013), « *Le passage de l'emploi à la retraite. Travailler pendant la retraite, une situation qui se développe* », *INSEE*, n° 1449, juin, 4 p.
- Hazel, Myriam (2018), *Raisons de travailler chez les 60 ans et plus*, Statistique Canada, Ottawa, n° 71-222-X, 11 p.
- Hébert, Guillaume (2019), *Les dépenses fiscales et les personnes âgées*, Rapport de recherche, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), Montréal, mai, 56 p.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2018), *Le bilan démographique du Québec*, Édition 2018, Québec, 173 p.

- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2019), *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066*, Édition 2019, Québec, 84 p.
- Jacques, Philippe (2017), *Pauvreté chez les aînés : le rôle des régimes de retraite publics*, Mémoire de maîtrise en économique, Montréal, Université du Québec à Montréal, août, 90 p.
- Kirouac, Laurie et Michèle Charpentier (2018), « *Solitudes et vieillissement : les expériences d'aînés qui vivent seuls* », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, n° 1 : 157-182.
- Lacroix, Guy, Bernard Fortin, Simon Langlois, Pierre-Carl Michaud et Luc Bissonnette (2019), *Mobilité et inégalités : le rôle des changements économiques et sociaux et des politiques publiques*, Université Laval, Action concertée de recherche sur la pauvreté, phase 3, 191 p.
- Latulippe, Denis et Pierre Plamondon (2016), « La retraite », dans Latulippe, Denis (dir.), *La sécurité sociale au Québec. Histoire et enjeux*, Québec, Presses de l'Université Laval : 237-278.
- Légaré, Jacques et Mo Long (2006), *L'évaluation de la préparation financière à la retraite des premiers baby-boomers québécois : deux études comparatives*, FROSC, Action concertée sur les déterminants de la santé financière à la retraite, Université de Montréal, décembre, 114 p.
- Lizotte, Mathieu et Stéphane Crespo (2015), « *Exploration du lien entre le revenu et le patrimoine des ménages québécois* », *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 19, n° 2, février : 11-17.
- Lord, Marie-Michèle et Pierre-Yves Therriault (2018), « Les travailleurs âgés, un problème de société? », dans Billette, Véronique, Patrik Marier et Anne-Marie Séguin (dir.), *Les vieillissements sous la loupe. Entre mythes et réalités*, Presses de l'Université Laval : 179-186.
- Love, Patrick (2018), « Travailler plus longtemps pour une économie saine et un foyer heureux », dans Love, Patrick (dir.), *Débattre des enjeux : le vieillissement*, Éditions OCDE, Paris : 55-59.
- Marchand, Isabelle (2018), « Traduction du référentiel du vieillissement actif au Québec et enjeux d'activation du vieillir », *Retraite et société*, n° 80 : 97-119.
- Marier, Patrik, Yves Carrière et Jonathan Purenne (2018), « Riche comme Crésus? Le mythe des aînés riches », dans Billette, Véronique, Patrik Marier et Anne-Marie Séguin (dir.), *Les vieillissements sous la loupe. Entre mythes et réalités*, Presses de l'Université Laval : 25-34.
- Michaud, Catherine (2019), *Création d'un Indice des prix à la consommation pour les aînés*, Statistique Canada, n° 62F0014M, juin, 15 p.
- Michaud, Pierre-Carl, Jean-Yves Duclos, Raquel Fonseca, Bernard Fortin, Guy Lacroix, Simon Langlois, Denis Latulippe et Marie-Louise Leroux (2018), *Évolution future de la situation économique des aînés au Québec*, Action concertée de recherche sur le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux socioéconomiques et de santé, 195 p.; voir aussi le *résumé*.
- Ministère des Finances du Québec (2019), <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp>.
- Ministère des Solidarités et de la Santé (France) (2019), *Pour un système universel de retraite, Préconisations de Jean-Paul Delevoye*, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, La Documentation française, juillet, 229 p.
- Munnell, Alicia H. et Abigail N. Walters (2019), *Proposals to Keep Older People in the Labor Force*, Brookings Institution, Washington, janvier, 65 p.
- Noreau, Joëlle (2015), « *La participation des 60 ans et plus sur le marché du travail a-t-elle réellement augmenté au Québec?* », *Perspective*, Desjardins Études économiques, vol. 25, février, 4 p.

- Noreau, Joëlle (2019), « Les retraités au Québec : portrait de famille », *Perspective*, Desjardins Études économiques, août, 7 p.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2018), Working Better with Age: Japan, Ageing and Employment Policies, Paris, Publications de l'OCDE, 129 p.
- Ouellet-Léveillé, Bertrand et Anne Milan (2019), Résultats du Recensement de 2016 : Les professions comptant des travailleurs âgés, Ottawa, Statistique Canada, 76-006-X, juillet, 18 p.
- Park, Jungwee (2010), « Facteurs de santé et retraite anticipée chez les travailleurs âgés », *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, 75-001-X, juin, vol. 11, n° 6, 14 p.
- Picot, Garnett et Yuqian Lu (2017), Faible revenu chronique chez les immigrants au Canada et dans ses collectivités, Statistique Canada, n° 11F0019M, 47 p.
- Phillipson, Chris (2013), « Commentary: The future of work and retirement », *Human Relations*, vol. 66, n° 1 : 143-153.
- Phillipson, Chris, Sue Shepherd, Mark Robinson et Sarah Vickerstaff (2018), « Uncertain Futures: Organisational Influences on the Transition from Work to Retirement », *Social Policy and Society*, vol. 18, n° 3 : 1-16.
- Quesnel-Vallée, Amélie, Miles Taylor, Renée Carter et Johan Fritzell (2017), « History of income benefits and health at older ages », *Regards sur les inégalités : de la mesure aux politiques*, Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIOSS), Conférence nationale du RCCDR, Université McGill, novembre.
- Robinson, Russell et al. (2017), The Grey Tsunami Threat: A Failure of Evidence to Drive Policy, Discussion Paper by the COA Experts Panel on Income Security, Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa, Ottawa, 22 p.
- Sagot, Mariette et Mathieu Gouin (2018), Viellissement et inégalités. Les disparités traversent les âges, Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France, Paris, février, 38 p.
- Schirle, Tammy (2013), « Senior Poverty in Canada: A Decomposition Analysis », *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, vol. 39, n° 4 : 517-540.
- Schirle, Tammy et Michael R. Veall (2018), « La retraite dans l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement », dans Raina, Parminder, Christina Wolfson, Susan Kirkland et Lauren Griffith (éd.), Rapport de l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement (ÉLCV) sur la santé et le vieillissement au Canada : résultats de la collecte de données (2010-2015), Hamilton, Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement : 48-63.
- Sébrier, Laure (2017), Projections des taux de faible revenu chez les aînés québécois à l'horizon 2050, CEDIA, 85^e congrès de l'Acfas, mai.
- Simhon, Yoni et Steve Trites (2017), La littératie financière et le bien-être financier à la retraite au Canada : une analyse des résultats de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2014, Agence de la consommation en matière financière du Canada, mars, 40 p.
- Tang, Jackie, Nora Galbraith et Johnny Truong (2019), Vivre seul au Canada, Ottawa, Statistique Canada, n° 75-006-X, mars, 25 p.
- Tremblay, Diane-Gabrielle et Nadia Lazzari-Dodeler (2017), « Les retours en emploi post-retraite : les fins de carrière du futur? », *Vie et vieillissement*, vol. 14, n° 2 : 21-32.
- Uppal, Sharanjit (2016), Littératie financière et planification de la retraite, Ottawa, Statistique Canada, n° 75-006-X, mars, 19 p.
- Uppal, Sharanjit (2019), Dettes et actifs des familles canadiennes âgées, Ottawa, Statistique Canada, n° 75-006-X, avril, 21 p.



ANNEXES

ANNEXE I

TABLEAU XIV

TAUX DE FAIBLE REVENU DE TOUTES LES PERSONNES ET DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, ET INDICE DE CONCENTRATION RELATIVE DU FAIBLE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES SUR LE TOTAL, SELON LES SFR APRÈS IMPÔT, POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1976-2017

	Toutes les personnes			65 ans et plus			Indice de concentration relative personnes âgées/total		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1976	14,5	13,1	15,8	31,0	25,7	35,2	2,1	2,0	2,2
1977	15,0	13,0	16,9	30,8	24,3	35,8	2,1	1,9	2,1
1978	13,6	12,1	15,0	32,7	26,1	37,8	2,4	2,2	2,5
1979	14,8	13,3	16,3	28,4	21,5	33,6	1,9	1,6	2,1
1980	14,6	12,3	16,8	25,9	18,9	31,0	1,8	1,5	1,8
1981	14,3	12,5	16,1	28,9	20,0	35,3	2,0	1,6	2,2
1982	15,0	13,3	16,6	24,3	12,4	33,0	1,6	0,9	2,0
1983	15,9	14,5	17,3	25,0	15,9	31,6	1,6	1,1	1,8
1984	16,4	14,8	18,1	20,5	13,3	25,5	1,3	0,9	1,4
1985	15,7	13,9	17,4	20,6	13,4	25,8	1,3	1,0	1,5
1986	15,3	14,2	16,4	21,6	13,7	27,1	1,4	1,0	1,7
1987	15,1	13,2	17,0	20,0	11,8	25,8	1,3	0,9	1,5
1988	14,2	12,3	16,2	20,1	10,9	26,6	1,4	0,9	1,6
1989	12,3	10,2	14,3	21,9	13,2	28,0	1,8	1,3	2,0
1990	14,9	12,8	16,8	18,9	9,6	25,5	1,3	0,8	1,5
1991	16,6	15,6	17,5	15,6	9,2	20,1	0,9	0,6	1,1
1992	14,8	13,3	16,4	15,3	8,9	19,8	1,0	0,7	1,2
1993	17,4	16,2	18,6	14,4	7,9*	18,9	0,8	0,5	1,0
1994	17,2	16,0	18,3	13,6	7,2	18,2	0,8	0,5	1,0
1995	17,6	16,3	18,9	14,1	5,6*	20,2	0,8	0,3	1,1
1996	18,0	16,7	19,2	17,2	8,6	23,4	1,0	0,5	1,2
1997	18,5	17,4	19,6	15,6	9,2	20,3	0,8	0,5	1,0
1998	16,9	15,9	18,0	15,4	10,3*	19,2	0,9	0,6	1,1
1999	14,8	13,5	16,1	13,0	6,5*	17,8	0,9	0,5	1,1
2000	14,8	13,0	16,5	12,1	5,8*	16,8	0,8	0,4	1,0
2001	13,8	11,9	15,6	10,6	5,6*	14,3	0,8	0,5	0,9
2002	12,3	10,3	14,2	11,8	6,6*	15,7	1,0	0,6	1,1
2003	12,3	11,2	13,5	10,3	4,2*	14,9	0,8	0,4	1,1
2004	11,5	10,9	12,0	9,3	4,0*	13,3	0,8	0,4	1,1
2005	11,7	10,8	12,5	10,4	4,8*	14,6	0,9	0,4	1,2
2006	11,6	11,1	12,1	10,0	7,2*	12,1	0,9	0,6	1,0
2007	11,0	10,7	11,3	9,2	6,4*	11,3	0,8	0,6	1,0
2008	11,0	10,6	11,4	8,9	4,6*	12,4	0,8	0,4	1,1
2009	9,7	9,9	9,6	8,3	4,7*	11,1	0,9	0,5	1,2
2010	10,0	10,3	9,7	8,4	4,8*	11,2	0,8	0,5	1,2
2011	10,0	9,9	10,1	9,1	5,1*	12,4	0,9	0,5	1,2
2012	10,6	10,7	10,6	6,4	4,7*	7,8	0,6	0,4	0,7
2013	10,2	10,4	9,9	5,2	3,3*	6,7*	0,5	0,3	0,7
2014	8,6	8,1	9,0	5,5*	5,3*	5,6*	0,6	0,7	0,6
2015	10,1	10,0	10,2	5,9	5,3*	6,4*	0,6	0,5	0,6
2016	8,4	8,5	8,2	6,4	5,5*	7,1	0,8	0,6	0,9
2017	8,9	8,9	9,0	6,6	4,9*	8,0	0,7	0,6	0,9

* : À utiliser avec prudence; coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, compilation du CEPE, décembre 2019.

ANNEXE II

TABLEAU XV

TAUX DE FAIBLE REVENU DE TOUTES LES PERSONNES ET DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, ET INDICE DE CONCENTRATION RELATIVE DU FAIBLE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES SUR LE TOTAL, SELON LA MFR APRÈS IMPÔT, PARTICULIERS DE 16 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1996-2016

	Toutes les personnes			65 ans et plus			Indice de concentration relative personnes âgées/total		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1996	11,1	10,0	12,2	3,5	2,5*	4,2	0,3	0,2	0,3
1997	11,8	10,6	12,9	2,4*	2,4**	2,4**	0,2	0,2	0,2
1998	10,8	9,7	11,9	3,4**	4,5**	2,6**	0,3	0,5	0,2
1999	10,6	8,7	12,4	4,8	2,3**	6,7*	0,5	0,3	0,5
2000	10,6	8,8	12,3	5,3*	3,3**	6,8*	0,5	0,4	0,5
2001	10,2	8,5	11,9	5,0	2,8**	6,6	0,5	0,3	0,5
2002	11,0	9,2	12,6	7,2	5,8*	8,3	0,7	0,6	0,7
2003	10,6	9,5	11,7	6,3	3,2*	8,7	0,6	0,3	0,7
2004	10,3	9,7	11,0	6,8	3,9*	9,1	0,7	0,4	0,8
2005	11,0	9,6	12,4	8,3	3,7**	11,8	0,8	0,4	1,0
2006	10,8	9,9	11,6	7,2	6,1**	8,2	0,7	0,6	0,7
2007	10,6	9,3	11,9	8,3	6,2*	9,9	0,8	0,7	0,8
2008	10,4	9,1	11,6	7,3	5,3*	8,9	0,7	0,6	0,8
2009	11,1	10,6	11,6	10,2	6,8*	12,8	0,9	0,6	1,1
2010	11,0	10,7	11,2	10,5	8,0*	12,5	1,0	0,7	1,1
2011	11,1	10,4	11,7	11,6	8,8*	13,8	1,0	0,8	1,2
2012	10,9	10,5	11,3	7,4	5,9*	8,7	0,7	0,6	0,8
2013	10,7	10,0	11,4	7,3	4,5*	9,7	0,7	0,4	0,9
2014	10,3	9,5	11,1	8,7	7,7*	9,6	0,8	0,8	0,9
2015	11,4	11,2	11,6	9,4	7,4*	11,1	0,8	0,7	1,0
2016	10,4	10,2	10,6	9,9	9,2	10,6	1,0	0,9	1,0

Note : MFR calculée à l'aide de la médiane québécoise des revenus. Une rupture de série existe en 2012.

* : À utiliser avec prudence; coefficient de variation > 15,0 % et ≤ 25,0 %.

** : À utiliser avec prudence; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement, et coefficient de variation > 25,0 % et ≤ 33,3 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, en ligne; compilation du CEPE, décembre 2019.

ANNEXE III

TABLEAU XVI

TAUX DE FAIBLE REVENU DE TOUTES LES PERSONNES ET DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, ET INDICE DE CONCENTRATION RELATIVE DU FAIBLE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES SUR LE TOTAL, SELON LA MPC (BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2006-2017

	Toutes les personnes			65 ans et plus			Indice de concentration relative personnes âgées/total		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2006	13,1	12,4	13,9	7,8	5,5*	9,6	0,6	0,4	0,7
2007	12,3	11,9	12,6	7,0	5,3*	8,4	0,6	0,4	0,7
2008	11,1	10,7	11,6	5,4*	3,9*	6,6*	0,5	0,4	0,6
2009	11,3	11,3	11,3	7,0	5,2*	8,4*	0,6	0,5	0,7
2010	9,9	10,4	9,5	6,2	5,0*	7,1*	0,6	0,5	0,7
2011	10,7	10,6	10,8	5,7	4,5*	6,6*	0,5	0,4	0,6
2012	11,8	11,9	11,7	5,1	4,8*	5,4*	0,4	0,4	0,5
2013	10,8	11,1	10,5	3,1*	2,5*	3,5*	0,3	0,2	0,3
2014	9,4	8,8	10,0	4,0*	4,2*	3,8*	0,4	0,5	0,4
2015	10,9	10,9	11,0	3,6	3,2*	3,9*	0,3	0,3	0,4
2016	8,6	9,1	8,1	3,5*	4,3*	2,9*	0,4	0,5	0,4
2017	9,0	9,3	8,7	3,5	3,4*	3,5*	0,4	0,4	0,4

* : À utiliser avec prudence; coefficient de variation > 16, % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, compilation du CEPE, décembre 2019.

ANNEXE IV**TABLEAU XVII**

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES SEULES, DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS ET DES PERSONNES SEULES ÂGÉES, SELON LA MPC (BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2006-2017

	Toutes les personnes			65 ans et plus			Personnes seules âgées		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2006	32,4	31,7	33,0	7,8	5,5*	9,6	19,3	15,8*	20,7
2007	29,7	29,7	29,7	7,0	5,3*	8,4	15,3	F	16,0
2008	26,9	24,2	29,6	5,4*	3,9*	6,6*	12,7*	F	12,6*
2009	30,0	30,5	29,4	7,0	5,2*	8,4*	17,3*	19,2*	16,6*
2010	26,3	28,1	24,5	6,2	5,0*	7,1*	12,9	12,9*	12,9*
2011	26,6	26,5	26,7	5,7	4,5*	6,6*	12,5*	6,8*	15,1*
2012	27,1	29,9	24,2	5,1	4,8*	5,4*	11,7	13,5*	10,8*
2013	25,3	28,5	22,2	3,1*	2,5*	3,5*	6,6*	F	6,5*
2014	23,4	23,7	23,1	4,0*	4,2*	3,8*	7,7*	F	6,4*
2015	26,8	26,9	26,7	3,6	3,2*	3,9*	8,5	9,1*	8,2*
2016	23,0	26,7	19,2	3,5*	4,3*	2,9*	6,6*	12,2*	3,9*
2017	21,3	23,1	19,6	3,5	3,4*	3,5*	5,6*	5,7*	5,5*

* : À utiliser avec prudence; coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

F : La donnée ne peut être publiée.

Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, compilation du CEPE, décembre 2019.

ANNEXE V

TABLEAU XVIII

INDICE DE CONCENTRATION RELATIVE DU FAIBLE REVENU DES PERSONNES SEULES ÂGÉES SUR LES PERSONNES SEULES ET SUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LA MPC (BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2006-2017

	Indice de concentration relative personnes seules âgées/personnes seules			Indice de concentration relative personnes seules âgées/personnes âgées		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2006	0,6	0,5	0,6	2,5	2,9	2,2
2007	0,5	F	0,5	2,2	F	1,9
2008	0,5	F	0,4	2,4	F	1,9
2009	0,6	0,6	0,6	2,5	3,7	2,0
2010	0,5	0,5	0,5	2,1	2,6	1,8
2011	0,5	0,3	0,6	2,2	1,5	2,3
2012	0,4	0,5	0,4	2,3	2,8	2,0
2013	0,3	F	0,3	2,1	F	1,9
2014	0,3	F	0,3	1,9	F	1,7
2015	0,3	0,3	0,3	2,4	2,8	2,1
2016	0,3	0,5	0,2	1,9	2,8	1,3
2017	0,3	0,2	0,3	1,6	1,7	1,6

F : La donnée ne peut être publiée.

Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, compilation du CEPE, décembre 2019.

ANNEXE VI

TABLEAU XIX

TAUX DE FAIBLE REVENU SELON LA MPC (BASE 2011) ET INDICE DE CONCENTRATION RELATIVE, SELON LES TRANCHES D'ÂGE, 55 ANS ET PLUS, QUÉBEC, 2012-2016

	Toutes les personnes	Tranches d'âge				Indice de concentration relative tranche d'âge/total			
	Total	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70 ans et +	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70 ans et +
2012	11,3	9,3*	7,6*	3,8*	3,5*	0,8	0,7	0,3	0,3
2013	11,2	9,2*	6,4*	1,8*	2,9*	0,8	0,6	0,2	0,3
2014	9,2	9,6*	9,1*	3,3*	3,7*	1,0	1,0	0,4	0,4
2015	11,1	7,6*	8,5*	2,2*	3,4*	0,7	0,8	0,2	0,3
2016	9,2	8,1*	9,6*	2,7*	4,1*	0,9	1,0	0,3	0,4

* : À utiliser avec prudence; coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu 2012 à 2016, fichier de microdonnées, compilation du CEPE, décembre 2019.

ANNEXE VII

TABLEAU XX

TAUX DE FAIBLE REVENU ET INDICE DE CONCENTRATION RELATIVE DU FAIBLE REVENU DES PERSONNES IMMIGRANTES SUR LE TOTAL, SELON LA MPC (BASE 2011), POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2012-2016

	Toutes les personnes			Immigrants reçus			Indice de concentration relative immigrants/total		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2012	11,3	11,7	10,9	20,7*	21,0*	20,4*	1,8	1,8	1,9
2013	11,2	11,2	11,3	22,3*	24,1*	20,5*	2,0	2,2	1,8
2014	9,2	8,6	9,8	14,9*	11,5*	17,8*	1,6	1,3	1,8
2015	11,1	11,4	10,8	22,0*	17,1*	27,0*	2,0	1,5	2,5
2016	9,2	10,0	8,4	18,1*	17,0*	19,4*	2,0	1,7	2,3

* : À utiliser avec prudence; coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu 2012 à 2016, fichier de microdonnées, compilation du CEPE, décembre 2019.

ANNEXE VIII

TABLEAU XXI

REVENU MOYEN ET REVENU MÉDIAN APRÈS IMPÔT, PARTICULIERS (16 ANS ET PLUS), PERSONNES DE MOINS DE 65 ANS ET DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, DOLLARS CONSTANTS DE 2016 (EN MILLIERS), QUÉBEC, 1996-2016

Revenu moyen	Tous les particuliers de 16 ans ou plus			Moins de 65 ans			65 ans et plus		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1996	24,0	29,8	18,5	24,4	30,1	18,7	21,6	27,2	17,5
1997	23,9	29,5	18,6	24,3	29,8	18,7	21,9	27,2	18,0
1998	24,8	29,9	19,8	25,3	30,3	20,2	21,7	27,2	17,6
1999	25,7	31,1	20,5	26,3	31,6	21,0	22,2	27,5	18,3
2000	26,6	31,9	21,5	27,4	32,6	22,2	22,5	27,9	18,5
2001	28,0	33,5	22,6	28,7	34,2	23,2	23,6	28,7	19,8
2002	28,6	34,0	23,4	29,3	34,8	23,9	24,4	28,8	21,0
2003	28,4	33,6	23,5	29,2	34,3	24,1	24,1	29,1	20,4
2004	29,1	34,5	23,9	29,9	35,2	24,6	24,9	30,6	20,6
2005	29,1	34,1	24,2	30,0	34,9	25,1	24,1	29,4	20,0
2006	29,6	34,0	25,4	30,4	34,8	25,9	25,8	29,4	23,0
2007	30,5	35,2	26,0	31,4	35,9	26,9	26,2	31,1	22,3
2008	30,7	35,1	26,3	31,5	35,7	27,1	26,8	32,0	22,7
2009	31,1	35,4	26,9	31,9	35,8	27,8	27,6	33,0	23,3
2010	31,1	34,9	27,3	31,9	35,4	28,3	27,1	32,3	23,0
2011	31,5	36,4	26,8	32,6	37,0	28,1	26,9	33,3	21,7
2012	31,9	37,2	26,8	32,7	37,6	27,6	28,8	35,1	23,6
2013	32,1	36,2	28,1	33,1	36,9	29,2	28,0	33,2	23,8
2014	32,7	38,1	27,5	33,8	38,7	28,8	28,6	35,6	22,8
2015	32,4	36,6	28,3	33,3	37,1	29,5	29,0	34,6	24,3
2016	33,7	38,2	29,2	34,8	39,2	30,3	29,4	34,1	25,5
Revenu médian	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1996	19,9	26,1	15,9	20,6	27,0	15,7	18,7	22,5	16,4
1997	19,9	26,0	16,1	20,6	26,8	15,5	18,8	23,1	16,9
1998	20,6	26,2	16,9	21,4	26,9	16,9	18,9	23,6	16,8
1999	21,7	28,0	17,6	22,9	29,2	17,8	19,2	24,3	16,9
2000	22,3	28,6	18,1	23,5	29,7	18,6	19,2	24,1	16,9
2001	23,1	29,0	18,8	24,4	30,2	19,4	20,1	25,2	17,7
2002	24,0	29,6	19,2	25,3	30,8	19,9	20,4	24,9	18,4
2003	23,9	29,5	19,6	25,4	30,8	20,6	20,2	24,7	18,0
2004	24,6	30,0	20,3	26,0	31,1	21,4	20,6	25,5	18,2
2005	24,8	30,0	20,3	26,5	31,0	21,6	20,3	24,4	18,0
2006	25,1	29,6	21,0	26,6	30,6	22,6	21,1	24,9	18,6
2007	26,0	30,7	21,8	27,8	32,1	23,3	21,5	25,8	19,0
2008	26,0	30,5	21,8	27,6	31,9	23,3	21,6	26,0	19,1
2009	26,6	30,8	22,6	28,0	31,9	24,5	22,0	27,2	19,3
2010	26,5	30,1	23,2	28,4	31,3	25,1	21,7	26,0	19,2
2011	26,3	31,2	22,3	28,6	32,3	24,7	20,7	26,9	18,7
2012	27,1	32,2	23,4	28,4	33,0	25,2	23,0	28,5	19,7
2013	27,6	31,5	24,2	29,3	32,4	25,7	23,5	27,7	20,6
2014	28,4	33,2	23,5	30,3	33,9	25,9	22,9	30,2	19,7
2015	28,0	32,0	24,6	29,6	33,1	26,5	24,1	28,6	20,4
2016	28,9	33,0	25,2	30,9	34,5	27,7	23,8	28,0	21,4

Source : Institut de la statistique du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/revenu/mod1_hh_1_1_4_0_hm, d'après Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et Enquête canadienne sur le revenu; compilation du CEPE, décembre 2019.

ANNEXE IX

TABLEAU XXII

SOURCES DE REVENU DES FAMILLES DE RECENSEMENT D'AÎNÉS (65 ANS ET PLUS), SELON LE TYPE DE FAMILLE, EN POURCENTAGE, QUÉBEC, 2000-2017

	Familles monoparentales et personnes seules				Familles comptant un couple			
	Revenu total d'emploi	Revenu de dividendes et d'intérêts et autres revenus	Transferts gouvernementaux (SV et suppléments, RPC, RRQ)	Pensions privées et REER	Revenu total d'emploi	Revenu de dividendes et d'intérêts et autres revenus	Transferts gouvernementaux (SV et suppléments, RPC, RRQ)	Pensions privées et REER
2000	10,7	18,8	48,4	22,1	19,4	18,1	36,3	26,1
2001	10,8	19,3	47,5	22,4	19,6	18,0	36,2	26,3
2002	10,9	16,8	48,8	23,5	20,5	16,2	36,4	26,9
2003	11,1	16,0	48,9	24,0	20,5	15,7	36,7	27,1
2004	10,8	15,6	48,8	24,9	20,6	15,7	36,3	27,4
2005	10,3	15,4	48,8	25,6	20,8	15,7	35,8	27,7
2006	10,0	15,7	48,4	26,0	20,8	16,2	35,2	27,7
2007	10,2	15,8	47,8	26,2	21,4	16,2	34,5	27,8
2008	10,3	16,0	47,3	26,4	22,0	16,3	34,2	27,6
2009	10,4	15,1	48,0	26,5	22,3	15,7	34,5	27,5
2010	10,6	14,5	47,5	27,4	22,8	15,0	34,0	28,1
2011	10,8	13,8	47,6	27,8	23,5	14,5	33,6	28,4
2012	10,9	14,8	46,7	27,6	23,4	15,4	32,9	28,2
2013	11,0	14,1	46,4	28,5	23,7	14,3	33,0	29,0
2014	10,9	14,1	45,9	29,1	23,9	14,1	32,6	29,5
2015	10,7	14,2	45,6	29,5	23,5	14,7	32,2	29,7
2016	10,7	13,7	46,1	29,5	23,6	13,8	32,6	30,0
2017	10,8	13,6	45,8	29,8	23,7	14,2	32,0	30,1

Source : Statistique Canada, Tableau : 11-10-0053-01, compilation du CEPE, décembre 2019.

ANNEXE X

TABLEAU XXIII

ÂGE MÉDIAN DE LA RETRAITE, SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1993 À 2018

	Hommes	Femmes
1993	59,8	62,0
1994	59,8	59,9
1995	60,9	60,4
1996	61,8	60,3
1997	59,6	57,3
1998	60,3	57,6
1999	59,8	59,8
2000	60,3	60,0
2001	59,6	59,0
2002	59,8	59,3
2003	63,4	59,1
2004	60,6	60,4
2005	60,3	59,1
2006	61,0	59,7
2007	59,4	59,1
2008	60,1	59,9
2009	59,8	60,0
2010	60,3	59,6
2011	60,7	59,9
2012	60,8	60,0
2013	62,0	61,3
2014	62,7	61,2
2015	64,4	61,1
2016	62,0	61,6
2017	64,8	62,6
2018	64,8	61,2

Note : Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux personnes qui ne travaillent pas et qui ont quitté leur dernier emploi au cours de l'année précédant l'enquête pourquoi elles ont quitté cet emploi. L'une des réponses possibles est « j'ai pris ma retraite ». L'âge médian de la retraite est calculé à partir de cette variable.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1993 à 2018, compilation du CEPE, décembre 2019.

ANNEXE XI**TABLEAU XXIV****RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS NON ÉTUDIANTS DANS LES TROIS NIVEAUX DE QUALITÉ DE L'EMPLOI, 55 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1997-2018**

	Qualité faible			Qualité moyenne			Qualité élevée		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1997	42,7	33,0	58,2	40,8	50,5	25,2	16,5	16,5	16,5
1998	43,3	32,8	58,9	41,6	51,7	26,6	15,1	15,5	14,5
1999	43,2	33,4	57,0	41,4	50,1	29,0	15,4	16,4	14,0
2000	43,1	35,7	53,3	39,3	46,1	29,8	17,7	18,3	16,8
2001	42,0	33,1	54,1	40,8	48,7	30,1	17,2	18,2	15,9
2002	41,5	31,7	54,1	41,6	51,0	29,6	16,9	17,4	16,3
2003	42,9	32,0	56,0	40,5	50,6	28,3	16,6	17,5	15,7
2004	44,0	34,9	55,1	39,7	48,6	29,0	16,3	16,5	16,0
2005	42,5	35,8	50,6	38,7	45,2	30,8	18,8	19,0	18,6
2006	43,5	36,3	51,6	37,6	45,8	28,6	18,8	18,0	19,8
2007	40,1	33,4	47,1	41,2	48,9	33,2	18,7	17,7	19,8
2008	36,8	30,4	43,4	41,5	48,6	34,4	21,6	21,0	22,2
2009	37,4	31,1	43,7	40,8	49,8	31,8	21,8	19,1	24,5
2010	39,4	32,6	46,4	41,2	49,9	32,4	19,4	17,6	21,2
2011	38,5	31,8	45,3	40,5	48,6	32,1	21,0	19,5	22,6
2012	37,8	32,3	43,6	43,2	52,0	33,8	19,1	15,7	22,7
2013	36,5	29,5	44,1	43,0	51,6	33,6	20,5	18,9	22,3
2014	36,9	31,2	42,7	41,8	49,4	34,0	21,3	19,4	23,3
2015	36,8	32,3	41,4	41,2	47,1	35,3	22,0	20,6	23,3
2016	37,5	32,8	42,5	39,8	46,0	33,1	22,7	21,2	24,3
2017	37,1	31,7	42,9	40,8	48,6	32,3	22,1	19,6	24,7
2018	33,3	26,9	40,4	43,6	51,9	34,3	23,1	21,2	25,2

Source : Institut de la statistique du Québec, en ligne, à partir des données de Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2018, compilation du CEPE, décembre 2019.

MEMBRES

DU COMITÉ DE DIRECTION DU CEPE

Présidente

Céline Bellot, professeure titulaire
École de travail social, Université de Montréal

Marc De Koninck, organisateur communautaire
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale
et président du Comité de développement social de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Charles Fleury, professeur agrégé
Département de sociologie, Université Laval

Nicole Gallant, professeure-chercheuse
Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation Culture Société

Christine Loignon, professeure agrégée
Département de médecine de famille, Université de Sherbrooke
Centre de recherche Charles Lemoyne-Saguenay-Lac-Saint-Jean sur les innovations en santé

Jérôme Martinez, chef d'unité scientifique
Institut national de santé publique du Québec

Amélie Quesnel-Vallée, professeure agrégée (membre du Comité jusqu'en 2019)
Département de sociologie et Département d'épidémiologie, de biostatistique et de santé au travail,
Université McGill

Guy Baillargeon, directeur par intérim
Direction de la recherche, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Luc Savard, professeur titulaire (membre du Comité jusqu'en 2019)
Département d'économique, Université de Sherbrooke

Valérie Saysset, directrice générale
Recherche, évaluation et statistiques, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Anne-Marie Séguin, professeure chercheuse
Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société

Marie-Ève Surprenant, coordonnatrice
Table de concertation de Laval en condition féminine

